

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

FACULTE DES SCIENCES DE  
L'ÉDUCATION

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
ÉDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET  
INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
SPÉCIALISÉE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

FACULTY OF SCIENCES OF  
EDUCATION

\*\*\*\*\*

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH  
AND TRAINING IN SCIENCES OF  
EDUCATION AND EDUCATIONAL  
ENGINEERING

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT OF SPECIAL  
EDUCATION

**PERCEPTION DES STRATÉGIES D'INTERVENTION EN  
ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET ENGAGEMENT  
ÉLECTORAL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE  
DANS LA VILLE DE YAOUNDE**

*Mémoire soutenu le 24 juillet 2025 en vue de l'obtention du Diplôme de Master en  
Sciences de l'éducation.*

*Filière : Intervention, Orientation et Éducation Extrascolaire*

*Spécialité : Intervention et Action Communautaire*

Par :

ONGUENE Jean Guy 22W3426

Licencié en Psychologie de l'enfant et du développement



Devant le jury composé de :

Président :	Vandelin MGBWA	Professeur
Rapporteur :	NOUMBISSIE Jean-Claude	Professeur
Membre :	NGONO OSSANGO Pancrase	Chargée de cours

# SOMMAIRE

DÉDICACE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	iv
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES FIGURES .....	a
.....	vii
RESUME .....	viii
ABSTRACT .....	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL SUR L'AUTONOMISATION DU COMPORTEMENT ELECTORAL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE .....	5
Chapitre 1 : Problématique sur les stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite .....	6
Chapitre 2 : Revue de la littérature sur les stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite .....	24
Chapitre 3 : Théories de références sur les questions d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite .....	49
DEUXIEME PARTIE : APPROCHES METHODOLOGIES ET OPERATOIRES, PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET DISCUSSION .....	60
CHAPITRE 4 : Approches méthodologiques et opératoires .....	61
Chapitre 5 : Présentation et analyse des résultats.....	76
Chapitre 6 : Analyse, interprétation et discussion générale des résultats et suggestions .....	96
CONCLUSION GENERALE.....	112
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	114
ANNEXES .....	120

*À*

*mes parents*

NGA Gertrude Françoise

*Et*

Feu ZOA Cosmas,

*De regrettée mémoire...*

## REMERCIEMENTS

Cette étude a mobilisé pour son achèvement des expertises multiformes de plusieurs personnes à qui nous trouvons impératif d'adresser nos sincères remerciements. De manière singulière, nous exprimons ici notre reconnaissance :

- Au Pr NOUMBISSIE Claude Désiré, qui a accepté de diriger ce travail. Sa disponibilité et ses conseils multiformes ont permis de l'achever ;
- Au Chef du Département de l'Éducation Spécialisée (EDS), le Pr MGWBA Vandelin et aux enseignants de la filière Intervention et Action communautaire (IAC) de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I pour leur accompagnement systématique et enrichissant durant ce cursus de Master universitaire;
- Au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Léger (CNRPH), au Service pour la Promotion des Handicapés au Cameroun (PROMHANDICAM), Association Cœur d'espoir... qui nous ont permis de collecter les données sur le terrain ;
- A nos aînés académiques, particulièrement à M. OMBE ESSOMBA Parfait pour l'assistance du traitement des données statistiques et M NDJOMO Eric pour son apport intellectuel ;
- A ma chère épouse MEYO Elvire Blanche, pour son soutien moral et affectif durant toute la période de réalisation de ce travail ;
- Aux membres de la famille ZOA pour leur soutien indéfectible, leur apport intellectuel, leurs encouragements ; nous pensons particulièrement à BRODEUR Pierre, ANDELA Chantal, AWANA Benoit, ZOA Odilon et NGA Sandrine ;
- Aux membres de notre équipe de recherche, pour leur assistance permanente ;
- A tous mes camarades de promotion en l'occurrence NGA EBA'A Nadine et NDZIE BILEGUE Tatiana pour leur de collaboration ;

Nous associons à cet hommage tous ceux qui de près ou de loin ayant contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce modeste travail, trouver ici une marque singulière de toute notre reconnaissance.

## LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

**ANAJEHCAM** : Association Nationale des Jeunes Handicapés du Cameroun

**BUCREP** : Bureau Central des Recensements et d'Études de Population

**CIDIH** : Classification Internationale des Déficiences, Incapacités Handicaps

**CIEDL** : Centre International D'études pour le Développement Local

**CIF** : Classification Internationale du Fonctionnement

**CNDL** : Commission Nationale des Droits de l'Homme

**CNRPH** : Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**ELECAM** : Elections Cameroon

**HG** : Hypothèse Générale

**HR** : Hypothèse de Recherche

**IAC** : Intervention et Action Communautaire

**INS** : Institut National de la Statistique

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**MDH-PPH** : Modèle de Développement Humain- Processus de Production du Handicap

**MINAS** : Ministère des Affaires Sociales

**MINATD** : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

**MINDDEVEL**: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

**MINSANTE** : Ministère de la Santé Publique

**OG** : Objectif Général

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OPH** : Organisation des Personnes Handicapées

**OS** : Objectif Spécifique

**OSC** : Organisation de la Société Civile

**PPH** : Processus de Production du Handicap

**PROMHANDICAM** : Service pour la Promotion des Handicapées au Cameroun

**PSH** : Personne en situation de handicap

**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

**RIPPH** : Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

**SMIG** : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**VD** : Variable Dépendante

**VI** : Variable indépendante

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> répartition des personnes inscrites sur les listes électorales .....	16
<b>Tableau 2:</b> Tableau synoptique de l'hypothèse générale, de la question de recherche et des objectifs de recherche .....	59
<b>Tableau 3:</b> Tableau synoptique des variables et des indicateurs de la (VI) et de la (VD) .....	66
<b>Tableau 4 :</b> Description des stratégies selon de l'appartenance politique, l'âge et le sexe .....	78
<b>Tableau 5:</b> Description des stratégies selon le niveau d'étude et la situation professionnelle .....	79
<b>Tableau 6:</b> Description de l'engagement électoral selon genre .....	80
<b>Tableau 7:</b> Description de l'engagement électoral selon le l'âge .....	80
<b>Tableau 8:</b> Description de l'engagement électoral selon l'appartenance politique .....	81
<b>Tableau 9:</b> Description de l'engagement électoral selon le niveau d'étude .....	81
<b>Tableau 10:</b> Description de l'engagement électoral selon le niveau d'étude et la situation professionnelle .....	82
<b>Tableau 11:</b> Matrice corrélationnelle VI et VD (perception des stratégies d'autonomisation et tendance à l'engagement électoral .....	853
<b>Tableau 12:</b> Régression linéaire entre Stratégies Perçues et l'engagement électoral en tant qu'électeur.....	865
<b>Tableau 12:</b> Régression linéaire entre Stratégies Perçue de l'État et l'engagement électoral en tant qu'électeur.....	86

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1:</b> Echelle de participation Publique .....	29
<b>Figure 2:</b> Engagement électoral des PMR .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Figure 3:</b> Types d'empowerment .....	55
<b>Figure 4:</b> Distribution des scores de la perception des stratégies d'autonomisation.....	79
<b>Figure 5:</b> Perception des stratégies d'intervention mises en place par les partis politiques ...	88
<b>Figure 6:</b> Perception des stratégies d'intervention mises en place par l'État pour les PMR ..	89
<b>Figure 7:</b> Perception des stratégies d'intervention mises en place par les OSC, OPH.....	90
<b>Figure 8:</b> Perception des stratégies d'intervention mises en place par ELECAM .....	90
<b>Figure 9:</b> Perception par les PMR de l'inutilité de l'engagement électoral comme candidat et comme électeur .....	93
<b>Figure 10:</b> Stratégies d'autonomisation pour l'engagement électoral proposées par les PMR	95
<b>Figure 11:</b> Perspectives de l'Engagement électoral des PMR comme Électeur .....	110
<b>Figure 12:</b> Perspectives de l'Engagement électoral des PMR comme Candidat .....	111

## RESUME

Cette recherche s'intéressait à la problématique de l'inclusion sur la scène politique des personnes en situation de handicap dans le contexte camerounais. Malgré le cadre législatif et institutionnel qui promeuvent et défendent leurs droits politiques, leur présence aussi bien comme électeur et comme candidat reste limitée. Les données factuelles suivantes un faible taux d'inscription sur les listes électorales ; aucune présence remarquée à l'assemblée nationale et au SENAT, au niveau local 12 conseillers municipaux sur plus de 10 700 et un Maire sur 360 communes et un adjoint (MINDEVEL, Mars 2020) le témoignent à suffisance. Ce constat a abouti au problème de l'accessibilité politique des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé limitée en raison des actions perceptibles des stratégies d'intervention qui répondent moins à leurs besoins spécifiques et affectent leur engagement électoral. La question de recherche suivante a servi de socle d'analyse : *Comment la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire influence-t-elle l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?* Sur ce, l'objectif général de ce travail est de comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé. Son but est d'offrir à la communauté scientifique, à la société civile et aux politiques une pléthore de données liées aux stratégies d'autonomisation du comportement électoral des PMR pour un engagement électoral tout azimut. Les théories de l'empowerment de Ninacs (1995), Rappoport (1987), Le Bossé et Vallée(1993) et de l'accessibilité physique de Gallez et al.(2017) ont servi d'assise théorique pour ce travail. Nous avons opté pour la mixité méthodologique à devis séquentiel explicatif, nous avons administré un questionnaire à 100 participants pour prédire l'engagement électoral à partir de la perception des stratégies d'autonomisation mises en place par les parties prenantes au processus électoral. Une régression linéaire simple et une matrice corrélationnelle ont été utilisées. Les résultats indiquent que la perception des stratégies n'exerce aucune influence causale sur l'engagement électoral et pour comprendre pourquoi elles sont limitatives, une analyse de contenu a servi d'analyser les perceptions et les opinions auprès de 24 PMR pour une compréhension approfondie. Ces résultats permettront de constituer un plaidoyer et des recommandations susceptibles d'apporter une nouvelle dynamique d'approche pour une accessibilité politique des PMR plus en vue au Cameroun sous le prisme des stratégies d'intervention communautaire.

**Mots clés :** Organisation communautaire, Stratégies d'intervention, Engagement électoral, Personnes à mobilité réduite (PMR).

## ABSTRACT

This research focused on the issue of the lack of engagement in the political scene of people with disabilities in the Cameroonian context. Despite the array of national and international texts and conventions that promote and defend their political rights, their perception of electoral engagement as voters and candidates remains limited, as evidenced by observations and factual data such as a low registration rate on electoral lists; no person with disabilities sits in the National Assembly or the Senate. Across the country, at the local level, 12 municipal councilors out of over 10,000 and one Mayor and one Deputy Mayor are people with disabilities (MINDEVEL, March 2020). This observation led to the problem of the lack of electoral engagement of people with mobility impairments (PMR) in the city of Yaoundé. The following research question served as the basis for analysis: How does the perception of community organization intervention strategies influence the electoral engagement of people with mobility impairments in the city of Yaoundé? The general objective of our work is to study and understand the significant relationship between the perception of community organization intervention strategies and the electoral engagement of people with mobility impairments. Its purpose is to provide the scientific community, civil society, and policymakers with a plethora of data related to strategies for empowering the electoral behavior of people with mobility impairments for their all-around electoral engagement. The theories of empowerment by Ninacs (1995), Rappoport (1987), Le Bossé and Vallée (1993), and the theory of commitment by Kiesler (1971) served as the theoretical foundation for this work. We opted for a mixed methodology with an explanatory sequential design. As such, we administered a questionnaire to 100 participants to predict electoral engagement based on the perception of empowerment strategies implemented by stakeholders in the electoral process. Simple linear regression and correlation matrix were used. The results show that the perception of strategies does not exert any causal influence on electoral engagement, and to understand why they are limiting, we opted for thematic analysis of data collected from 24 participants to understand why. The richness of these results will enable the development of advocacy and recommendations that can bring a new orientation to influence the political inclusion of people with mobility impairments in the electoral process in Cameroon.

**Keywords:** Community organization, Intervention strategies, Electoral engagement, People with mobility impairments

## INTRODUCTION GENERALE

Le principe d'inclusion transversal des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030 de l'ONU adopté par la communauté internationale en 2015 met l'emphase sur l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, protéger la planète et garantir la prospérité de tous en visant à ne laisser personne de côté. Ils reconnaissent l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de développement pour des sociétés inclusives et durables. Le 16<sup>ème</sup> président des États Unis d'Amérique, Abraham Lincoln (1809-1865) définissant la démocratie comme « le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple», il posait à travers ces propos, la propédeutique des principes devant régir le fonctionnement d'un Etat démocratique où les citoyens exercent leur souveraineté directement ou indirectement par l'intermédiaire des représentants élus. L'avènement de la démocratie semble de ce fait avoir marqué un tournant majeur dans la transformation des sociétés à travers l'implication de tous y compris les personnes en situation de handicap qui vivent des situations de vulnérabilité et de marginalisation politiques.

Nous avons assisté à une amélioration considérable sur le changement de mentalité à l'égard des personnes en situation de handicap encadrée par des textes juridiques dont le plus en vue est la Conventions des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNDPH) de 2006 qui met l'emphase sur leur inclusion et leur autonomisation sociales. Nous sommes passés progressivement à une assistance perpétuelle à l'autonomisation, aux préjugés sociaux persistant à une reconnaissance à part entière de la personne handicapée. Dans le cadre de la mise en œuvre de la protection et l'inclusion des couches vulnérables, le Cameroun dispose d'un arsenal juridique et institutionnel en matière de protection et de promotion de leurs droits. La constitution et autres textes y relatifs garantissent le droit de voter et d'être élu au même titre que tous les autres citoyens. « L'inclusion et la participation effective des personnes handicapées se réalisent en adaptant le fonctionnement des instances, procédures, organisations et démarches à leurs besoins spécifiques » (Sitghsavers, 2020). Cependant, malgré des avancées considérables, leur engagement électoral demeure insuffisant au vu des observations et des données factuelles entourant la question de l'accessibilité aux processus électoraux.

L'objectif de ce travail est d'étudier et de comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des

personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé, il revêt un intérêt non négligeable dans la problématique des stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes pour la mise en œuvre de l'approche handicap dans les activités et processus électoraux. L'autonomisation ici se réfère à l'ensemble des stratégies d'intervention permettant en premier lieu aux personnes à mobilité réduite de revendiquer leurs droits en matière électorale, de développer leur « pouvoir d'agir », leur « conscience critique », d'acquérir des compétences et en second lieu de booster leur accessibilité politique afin de prendre activement part en tant que électeur et candidat à la vie politique au Cameroun.

La population Camerounaise est estimée à environ 26 545 864 d'habitants (Banque Mondiale, 2023), les personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps représentent 16,5% soit près de 4 406 600 individus (Sightsavers, 2020), (INS, 2019). En ce qui concerne celle âgée de 20 ans et plus, elle tend vers 2 071 102. Cependant les données actuelles décomptait seulement 33985 personnes handicapées inscrites sur le fichier électoral (ELECAM, 2024) (INS, 2019) et les personnes porteuse d'un handicap moteur ou personne à mobilité réduite (PMR) représenterait un effectif de 16112. Plus loin, elles sont absentes au parlement, 12 conseillers municipaux, un maire et un maire adjoint. L'Association Nationale des Jeunes Handicapés du Cameroun (ANAJEHCAM) avait déjà sonné l'alerte en 2010 sur leur faible participation électorale, 64% d'entre elles ne possèdent pas de la carte nationale d'identité et par conséquent ne peuvent pas être inscrites sur une liste électorale, une personne sur quatre est inscrite sur les listes électorales, 80,3% en âge de voter ne militent dans aucun parti politique et 67,8% n'ont jamais pris part à une élection (Fopa, 2010). À la suite de Fopa, Sightsavers une ONG Britannique qui intervient dans plus de 30 pays en Afrique et en Asie mène des actions concrètes pour l'épanouissement des PMR sur plusieurs plans en mettant l'accent sur leur implication politique tout au long du processus électoral. Elle a menée en 2022 au Cameroun une étude sur la participation politique des personnes handicapées au Cameroun, il en ressort les données suivantes : les personnes handicapées sont 1,5 fois plus susceptible de n'avoir pas d'acte de naissance, 2 fois plus susceptible de n'avoir pas une carte d'identité et de carte d'électeur et elles sont 1,5 fois plus susceptible de ne jamais avoir voté. (Sightsavers, 2022). Ces données factuelles représentent des indicateurs sur une faible participation comme électeur mais plus loin comme potentiel candidat.

L'absence des personnes handicapées au parlement et dans d'autres instances publiques et politiques au Cameroun viole les dispositions de l'article 25 du pacte international relatif aux droits civils et politique de 1966 qui martèle que tout citoyen a le droit et la possibilité sans

aucune discrimination prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit indirectement, soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis; le droit de voter et d'être élu au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel, et égal et au scrutin secret. Les parties prenantes au processus électoral au Cameroun qui mettent sur pied des stratégies d'autonomisation du comportement électoral des PMR afin d'améliorer leur engagement électoral dans les opérations de pour voter et de se faire élire ont été opérationnalisées à partir des approches théoriques en organisation communautaire, il s'agit de l'approche sociopolitique (OSC, partis politique), sociocommunautaire (ONG, OPH), socio institutionnel (État, ELECAM, Mairies,), socioéconomique (État, Mairies) (Bourque et al., 2007).

Les théories l'empowerment Ninacs (1995), (Rappoport (1987), Le Bossé et Vallée(1993) et de l'accessibilité physique de Gallez et al. (2017) nous ont permis d'avoir une assise théorique pour analyser et comprendre notre variable dépendante l'« engagement électoral des PMR » afin de développer la stratégie inclusive idoine qui cadre le mieux pour aboutir au changement de comportements aux différents processus électoraux organisés au Cameroun.

C'est au regard du problème de manque d'engagement électoral des personnes à mobilité réduite sur la scène politique camerounaise que la présente étude dont le titre est : « Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé ». Elle s'inscrit dans une perspective de réorganisation des stratégies d'autonomisation du comportement électoral jadis menées par les parties prenantes en mettant en relief l'inclusion politique sous le prisme d'un cadre juridique et institutionnel de la promotion et à protection des droits des personnes en situation de handicap.

Notre travail de recherche est organisé en deux grandes parties constitué d'un cadre théorique et d'un cadre opératoire. Le cadre théorique comprend trois chapitres et le cadre opératoire compte également trois chapitres. Le chapitre premier du cadre théorique est consacré à la problématique de l'autonomisation du comportement électoral chez les PMR en mettant en lumière le problème du manque d'engagement électoral des personnes à mobilité réduite comme électeur mais davantage comme candidat au Cameroun.

Ce chapitre s'achève par une présentation des questions de recherche, des objectifs, de l'intérêt, de la délimitation et du type de l'étude. Le chapitre deuxième intitulé revue de la littérature définit les concepts de notre étude et inventorie les modèles d'intervention en

organisation communautaire et les stratégies mises en place par les parties prenantes au processus électoral au Cameroun. Le chapitre troisième porte sur les théories de référence sur les questions de l'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite. Le chapitre quatrième est consacré aux approches méthodologiques et opératoires. Il met en relief la Mixité méthodologique (quantitatif et qualitatif). Le chapitre cinquième est focalisé la présentation des résultats. Le chapitre sixième quant à lui s'appesantit sur l'analyse, interprétation, discussion générale des résultats et perspectives.

**PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL SUR  
L'AUTONOMISATION DU COMPORTEMENT ELECTORAL DES PERSONNES A  
MOBILITE REDUITE**

Les aspects théoriques qui constituent le socle de ce travail sont traités dans cette première partie. Elle est structurée en trois chapitres. Le chapitre premier porte sur la problématique de l'étude, le chapitre deuxième est consacré à la revue de la littérature et le chapitre troisième table sur les théories de référence sur les questions de l'autonomisation du comportement électoral.

## Chapitre 1 : Problématique sur les stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite

La problématique dans son acception première est l'ensemble des concepts, des théories, des questions, des hypothèses, des méthodes qui gravitent autour d'une question centrale contribuant à clarifier et à développer un problème de recherche. Chevrier (2009) souligne que la problématique est « un texte argumentatif présentant le thème de recherche, un problème spécifique se rattachant à une question générale et des informations nécessaires pour soutenir l'argumentation ». Elle est une notion qui se situe au départ de toute entreprise scientifique. Ce chapitre fera ressortir le contexte, la question de recherche, les questions spécifiques, le problème, les hypothèses, les objectifs, l'intérêt et les délimitations de notre étude.

### 1.1. Contexte de l'étude sur de l'engagement électoral des PMR

L'organisation des élections régulières, libres et inclusives fait partie des critères de base à l'échelle internationale qui permet d'évaluer la crédibilité démocratique d'un régime politique (PNUD, 2005). Dans une démocratie représentative, les élections constituent des moments forts de la vie politique puisqu'elles permettent aux citoyens choisir leur représentants et de participer indirectement à l'exercice du pouvoir. Lorsqu'elles sont organisées selon les règles de l'art, constituent le fondement des sociétés qui aspirent aux idéaux démocratiques et à une vie citoyenne épanouie. L'inhérence des élections à la démocratie est formellement affirmée par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dans son art. 21, al.3 où

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par les élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, *au suffrage universel égal...* ». La participation électorale revêt un caractère fondamental pour les démocraties libérales, le fait de voter et de se faire voter sous-tendent bien sûr à la participation à une élection (Prince, 2007). Dans une démocratie en l'occurrence celle représentative, le droit d'être élu est un droit fondamental qui permet à tout citoyen, à conditions de remplir certaines conditions légales (âge, nationalité, la jouissance des droits civiques, l'éligibilité, le droit de vote).

### 1.1.1. Observations empiriques

La Stratégie Nationale de développement 2020-2030 (SN30) est un document boussole axé sur les grandes orientations en matière de développement socioéconomique, culturel et politique au Cameroun. *‘‘Pour la transformation structurelle et développement inclusif’’* est une thématique assez évocateur ; dans son résumé exécutif au chapitre 4, la participation de toutes les couches sociales est l’élément phare pour un développement durable tout azimut soutenu par les pouvoirs publics. Dans la perspective de renforcer la fonction sociale de l’État et de promouvoir le bien-être des populations notamment celles plus vulnérables « le gouvernement entend consolider les acquis et élargir le champ de protection sociale au plus grand nombre à travers la réduction des inégalités sociales, les mesures de protection contre toutes formes de vulnérabilité ». Au regard de cet agenda, les personnes à mobilité réduite (PMR) occupent une place non négligeable dans le nouveau cadre stratégique de développement durable d’ici à l’horizon 2030 faisant de l’inclusion sociale un tournant décisif pour atteindre les ODD.

La problématique de l’inclusion politique des personnes à mobilité réduite dans le monde se pose avec acuité et le Cameroun n’en fait pas exception. Les observations factuelles font état d’un manque d’engagement électoral des personnes en situation de handicap pour la propension à la participation politique en tant qu’électeur et davantage comme candidat. Au Cameroun, la population est estimée à environ 26 545 864 d’habitants (Banque Mondiale, 2022) et celle des personnes en situation de handicap représente 16,6% soit près de 4 406 600 individus (Sightsavers, 2020). Celle âgée de 20 ans et plus représente 47 % et constitue un potentiel électoral de près 2 071 102 individus (INS, 2019). On observe un taux de participation faible aussi bien chez les personnes valides que chez celles en situation de handicap, les données du fichier électoral en 2024 selon l’organe en charge des élections au Cameroun décomptaient 33985 personnes en situation de handicap inscrites sur les listes électorales (ELECAM, 2024).

Au Cameroun, le cadre juridique et institutionnel qui encadre la mise en œuvre des stratégies d’autonomisation du comportement électoral mises sur pied par les parties prenantes au processus électoral permet à l’État, Elections Cameroon, les organisations de la société civile (OSC), les organisations des personnes handicapées (OPH) et les partis politiques de mener des actions inclusives qui permettent la participation électorale des personnes en situation de handicap au même titre que les personnes valides.

Les personnes à mobilité réduite sont sous-représentées dans les processus électoraux au Cameroun et demeurent encore absentes sur les instances de délibération ou encore dans le cercle de prise de décision ; pourtant ce ne sont pas les compétences qui manquent (Onana & So'h, 2013). Ces actions des parties prenantes engendrent des résultats inappropriés, limitatifs au vu de la persistance du manque d'engagement électoral des personnes à mobilité réduite. Le droit de prendre part par voie d'élections est un droit de l'homme protégé par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dans son art. 21, al.2 où « toute personne a le droit d'accéder, dans les conditions d'égalité aux fonctions publiques de son pays ». Sur la scène politique camerounaise (2020), aucune personne en situation de handicap ne siège ni à l'assemblée nationale, ni au SENAT, une sénatrice suppléante nommée par le Président de la république. Dans l'ensemble du pays au niveau local, sur près de 10 700 conseillers municipaux, on observe 12 conseillers municipaux, un Maire adjoint (commune de TCHOLIRE : M. BAKARY Seidou) et un Maire à la tête de l'exécutif communal de MENGONG: M. EKATA MBANG Théodore. En ce qui est de la ville de Yaoundé sur 297 conseillers, seulement 2 PMR siègent au conseil municipal. (MINDEVEL, 2020)

La convention Américaine des droits de l'homme de 1969 en son article 20 met l'accent sur le principe d'égalité et de non-discrimination à la participation citoyenne « toute personne du point de vue civil a le droit de participer au gouvernement de son pays directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, et de prendre part aux élections populaires et honnêtes, périodiques et libres faites au scrutin secret ».

Le pacte international relatif aux droits politiques et civique de 1966, et entré en vigueur le 23 Mars 1976, reconnaît en son art. 25 le droit de tout citoyen de « voter, d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes au suffrage universel et égal ».

L'article 29 de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées de 2006 encadre et protège les droits à la participation électorale « les Etats parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance de leurs droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres... ».

La charte africaine des droits et des peuples de 2018 relative aux droits des personnes handicapées en Afrique en son Art.3 alinéa c, met en relief « la participation et inclusion complète et effectives dans la société » de tous sans discrimination aucune y compris les personnes en situation de handicap et l'art.21 al. 1, renchérit que: « toute personne handicapée, si elle dispose des capacités mentales requises et si elle a la capacité de prendre des décisions à

le droit de participer à la vie politique et publique », « en veillant à ce que les personnes handicapées, y compris celles ayant des capacités psychosociales ou intellectuelles puissent participer effectivement à la vie politique et publique » notamment en tant que membre de partis politiques, électeurs et titulaires de fonctions politiques et publique.

La constitution du Cameroun dans son préambule martèle que tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs (...); l'Etat assure la protection des minorités (...) et les personnes handicapées en font partie. La loi de 2010, promulguée le 13 Avril 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées en son art. 27, al. 2 remet l'aspect providentiel à l'Etat où il doit encourager « la présence des personnes handicapées dans les différentes instances de la vie sociale et politique ».

La loi N°2012/001 du 19 Avril portant de Code Electoral, modifiée et complétée par la loi N° 2012/2012/17 du 21 décembre 2012 qui stipule en son art. 157 al. 3 que « la constitution de chaque listes doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée »; allant plus loin pour faciliter le droit de vote des PMR, la même loi en son art. 105 al.1 « Tout électeur atteint d'une infirmité ou se trouvant dans un état physique le mettant dans l'impossibilité d'effectuer seul ses opérations de vote (...) peut se faire assister par un électeur de son choix ». Malgré ce cadre juridique fournie, les personnes à mobilité réduite restent sous représentées sur la scène politique et publique camerounaise, pour Fopa, président de la Taskforce nationale pour la participation politique et citoyenne des personnes handicapées aux échéances électorales 2025-2026 qui indexe directement les partis politiques et rappelle leur qu'ils doivent intégrer les personnes handicapées dans les processus électoraux (2025). Sur ce, un tour d'horizon sur la question de l'engagement électoral des personnes en situation de handicap en tant que électeur et comme candidat dans le monde nous fera embrayer davantage les observations théoriques.

### **1.1.2. États des lieux de la participation électorale PMR dans le monde**

L'OMS estime à près d'un milliard les personnes âgées de plus de 15 ans vivant avec un handicap sous une forme ou une autre dans le monde. Elle regroupe le handicap comme des déficiences, des limitations d'activités et des restrictions de la participation à la vie sociale. L'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie politique et publique est un enjeu majeur pour les démocraties libérales dans le monde, c'est dans ce sillage que de nombreux pays commencent à reconnaître l'importance de cette inclusion et leur donne des occasions de

jouer un rôle non négligeable sur l'élaboration des stratégies et la prise des décisions qui les concernent.

Aux États Unis, selon le General Accounting Office (GAO), la population des personnes handicapées aux États Unis en âge de voter (18 ans) est estimée à 40 millions et une loi de 1990 sous le nom ADA (American Dishability Act) leur assure un accès égal aux élections relevant les défis liés à l'accessibilité des bureaux de vote, à l'inscription et l'accompagnement pour être candidat (Shur & Adya, 2020). L'accessibilité améliore la participation, et tout ce qui concerne le processus électoral doit intégrer l'aspect « accessibilité infrastructurelle et informationnelle ». L'ADA avait été impulsé par le Président Américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) qui avait contracté une maladie (poliomyélite) le paralysant sur une chaise roulante. Aux États unis, Tammy Ducworth, personnes à mobilité réduite paraplégie en chaise roulante, est sénatrice Américaine de L'illinois. En Amérique la non-participation au vote des personnes en situation de handicap est due en partie à des facteurs tels que l'inaccessibilité des bureaux le jour du scrutin » (Prince, 2007). Trois millions de voix supplémentaires auraient pu être collectées aux élections présidentielles américaines de 2008 si les personnes handicapées avaient voté avec la même intensité que les personnes du même âge, genre, statut marital et de la même race ou ethnicité (Shur & Adya, 2020). Ces auteurs démontrent que le différentiel de participation est étroitement lié à l'inaccessibilité des bureaux de vote ou tout au plus l'anticipation par les personnes en situation de handicap des difficultés qu'ils feront face dans l'exercice électoral. Il en ressort de ces auteurs que la perception de ces obstacles serait la cause d'une participation faible.

Le Canada est un système démocratique qui reconnaît l'égalité de tous les citoyens sans discrimination aucune et protège leur valeur intrinsèque. Prince (2009) abordant dans ce sens, reconnaît que « le bon fonctionnement d'une démocratie dépend dans une large mesure de la participation au processus électoral ». La loi électoral tourne autour des « *initiatives de rayonnement* » qui permettent aux groupes de personnes susceptibles d'avoir des difficultés à exercer leurs droits démocratiques, d'être informés sur leurs droits citoyens et les encourager à aller voter et à se faire élire (Prince, 2007). La libéralisation des lois en matière d'inscription ne donne pas l'assurance qu'un grand nombre de citoyens désavantagés et politiquement marginalisés se rendront aux urnes. Les citoyens doivent avoir les ressources pour participer à une élection et, par la suite, ils doivent choisir d'exercer leur droit de vote. (Prince, 2007)

Elles sont victimes de stéréotypes et de stigmatisation quand bien même elles surmontent leur handicap et postule pour être candidat ; avec des dénominations comme personnes déviantes, anormales ou malchanceuses.

Des recherches menées par European social Survey par Miko et Papagéorgiou (2017) indiquent que « les personnes handicapées votent moins que la population générale, et encore moins quand elles perçoivent qu'elles sont discriminées ». Au parlement Européen aucun député handicapé déclaré lors des élections européennes du 09 Juin 2024 or elles représentent 18% de la population européenne. Près de 12 millions de français sont concernés par le handicap, soit 18% d'une population de 67 millions d'habitants. Selon la loi de 2005 en France portant sur la promotion et la protection des personnes en situation de handicap, l'Etat français s'engage à ce qu'elles puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres en ayant le droit et la possibilité de voter et d'être élus. En France 0.5% d'élus sont des personnes handicapées soit 3 députés sur 577 et un ministre handicapée chargé des solidarités, des autonomies et des personnes handicapées (INSEE, 2021). Ce faible engagement électoral en tant que candidat selon Sébastien Allix, ex candidat aux élections législatives est due au fait que « *les personnes en situation handicap sont fatiguées d'avoir les bâtons dans les roues à longueur de journée. Cela ne leur donne pas envie de s'engager* ». Il faut prévoir « *une obligation de 6 à 10% de candidats handicapés pour tous les élections* » déclare Mathieu Annereau, personne non voyant et conseiller municipal de Saint-Herblain. H

Au Royaume-Uni on compte environ 12 millions de personnes handicapées, le vote postal reste l'un des moyens facile pour faciliter leur participation électorale. Leur voix compte pour les hommes politiques qui cherchent à se faire élire (Madeuf, 2017). La chambre des communes comprend 650 députés mais seulement deux candidats personnes en situation de handicap dont Marsha de Cordova, femme noire aveugle et Jored O'Mara ont été élus au Parlement lors des législative du 8 Juin 2017 au Royaume uni et continue de siéger au parlement avec le député Craig Mackinlay qui après avoir subi une septicémie est devenu tétraplégique. (Madeuf, 2017). La Strategy for disability Inclusive Development 2018-2023 qui est piloté par une ONG Britannique est un document d'orientation stratégique d'inclusion des personnes vivant avec un handicap déclaré dans le monde. Elle s'appuie sur un cadre réservé aux personnes handicapées localisées dans les zones les plus pauvres du monde. Elle appelle à un engagement plus poussé des personnes handicapées à s'impliquer dans la mise en œuvre des stratégies visant à lutter contre la sous-représentation politiques de ces personnes dans des prises de décisions. Elle met

l'emphase sur la reconnaissance des droits humains de toutes les personnes handicapées en l'occurrence sont la participation pleine et active, représentation et leadership de toutes les personnes handicapées, l'égalité d'accès aux opportunités et aux résultats. (Chaikok & Sullivan, 2022)

En Belgique lors des élections communales et provinciales d'octobre 2018, une jeune handicapée Belge affirme « j'ai un handicap et j'ai le droit de voter comme tout le monde », elle invitait à une action collective et communautaire de toutes les personnes vivant avec un handicap ayant la possibilité de voté d'aller le faire. Or selon la CRDPH de 2006, « voter est un droit et pas un privilège » et en son art. 29, la personne handicapée en ce qui concerne la participation à la vie politique et à la vie publique, elle met l'emphase sur les Etats signataires qui « doivent prendre toutes les mesures pour faciliter et encourager la participation des personnes handicapées au gouvernement et à d'autres activités civiques telles que le droit de voter, de se représenter aux élections ou de participer à des organisations politiques ».

Le faible engagement électoral est dû à l'attitude négative du public envers les personnes handicapées, le manque de connaissance à l'égard des couts associés à leur participation et de la contribution qu'elles peuvent apporter, le manque de ressources à la disposition des candidats handicapés. (Prince, 2007)

La Belgique a ratifié la convention relative aux droits des personnes handicapées le 02 juillet 2009, elle s'engage à prendre des dispositions permettant aux personnes handicapées de vivre de manière autonome et à chance égale avec d'autres citoyens, ce n'est qu'en 2024 que le premier député Stéphanie Lange en situation de handicap à siéger au parlement Belge.

### **1.2.3. États des lieux de la participation électorale des PMR en Afrique**

Pour Finbarr (2018), les Nations Unies estiment à plus de 80 millions les africains vivants avec un handicap, problèmes de santé mentale et malformations congénitales inclus. Et ce chiffre évolue de manière croissante encadré par des facteurs tels que le vieillissement de la population, malnutrition, la maladie et les conflits armés. Le protocole de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 2018 relative aux droits des personnes handicapées en Afrique en son art.3 al. C : « Participation et inclusion complète et effective dans la société » des personnes en situation de handicap et l'art.21 al. 1 continue : « Toute personne handicapée, si elle dispose des capacité mentales requises et si elle a la capacité de prendre des décisions, a le droit de participer à la vie politique et publique », l'al. 2b renchérit en veillant à ce que les

personnes handicapées, « y compris celles ayant des capacités psychosociales ou intellectuelles puissent participer effectivement à la vie politique et publique, notamment en tant que membre de parti politique, électeurs et titulaire de fonctions politiques et publiques »

Dans le souci d'inclusion sociale des peuples l'ONU, à travers la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 en son art.1<sup>er</sup>, met l'accent sur les fondements de l'inclusion sociale où « *tous les hommes naissent libres, égaux en dignité et en droits* » et la constitution des Etats membres s'appuie sur cette maxime pour orienter l'action sociale propre à chaque politique gouvernementale pour éviter au mieux la marginalisation et la discrimination sociale. Pour s'arrimer à cette politique, l'Union africaine a proposé un plan d'action continental pour la décennie Africaine des personnes handicapées (2010-2019) pour mener des actions prioritaires afin de promouvoir l'intégration des personnes vivant avec un handicap dans tous les secteurs d'activité de la société. Un point d'honneur s'appesantit sur un plaidoyer ferme en faveur des modifications des lois électorales des pays membres pour qu'ils incluent les besoins des personnes en situation de handicap, de s'assurer que toutes les étapes des processus électoraux leur soient inclusives et accessibles ; tout en incluant les campagnes électorales, l'observation des élections et le vote et de renforcer les capacités des personnes vivant avec un handicap de « participer et à diriger les affaires publiques.

La Côte d'Ivoire s'est arrimée à la charte de l'union Africaine et celle des nations unies relative aux droits des personnes handicapées ; une politique d'inclusion stratégique est mise sur pied et financée par de l'union européenne dans le cadre du renforcement de la participation politique et citoyenne des personnes handicapées dans les processus électoraux de certaines localités pendant la période 2020-2023. La Côte d'Ivoire compte près de 453 453 personnes handicapées. La synergie d'action qui en découle propose de contribuer à la promotion des droits civiques et politiques et à leur inclusion et les stratégies mises par place par l'Etat tournent autour des points saillants suivants pour booster leur intérêt à la chose politique en l'occurrence l'inscription sur les listes d'enrôlement, les observations des centres d'enrôlement et la sensibilisation des personnes en âge de voté à s'inscrire sur les listes électrodes

En Afrique Magrébine, le Maroc compte selon le programme des nations unies pour le développement près de 3 millions de personne vivant avec un handicap pour une population de 25,22 millions de personne en âge de voter. Le Ministère de la solidarité, du Développement social, de l'Egalité et de la Famille , la société civile et le conseil national des droits de l'Homme

au Maroc ont lancé une campagne de sensibilisation numérique dans les réseaux sociaux en arabe, en amazigh et en langue des signes, pour la promotion de la participation au processus électoral des personnes en situation de handicap. L'inaccessibilité aux bureaux de vote, à l'information et aux procédures y compris les campagnes électorales sont des actes discriminatoires. Malgré les efforts déployés de nombreux obstacles persistent en matière d'acceptation sociale, d'accès au service et de la participation inclusive. Ces obstacles trouvent leurs origines dans la stigmatisation sociale, la discrimination enracinée dans les considérations socio ethniques et politiques. Murphy et al. Indiquent (2018) que les personnes handicapées font le plus souvent partie des groupes sociaux les plus marginalisés. L'exclusion sociale et la marginalisation sont accentuées dans le contexte à faible revenu en particulier en Afrique subsaharienne.

En Afrique centrale, le Gabon a ratifié en septembre 2007 la Convention relative aux droits des personnes handicapées et a signé le protocole facultatif. Ce pays de plus de 1 800 000 habitants compte 26 700 personnes vivant avec un handicap. La loi N°19/95 du 13 février 1996 au Gabon portant protection sociale des personnes handicapées qui les donne droit exclusivement à des réductions liées au transport, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et bien d'autres services. Un examen systématique des élections inclusives pour les personnes handicapées en Afrique mené par Sightsavers 2017 a identifié les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans les processus politiques : manque d'éducation et de ressources financières, stigmatisation et attitudes sociales négatives, manque d'accessibilité physique des bureaux d'inscription et de vote.

Pour protéger les droits des personnes handicapées, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) en 2006. Elle a été ouverte à la signature le 30 Mars 2007 et est entrée en vigueur le 03 Mai 2008. La convention et son protocole facultatif d'accord sont élaborés pour promouvoir, protéger et assurer à toutes les personnes handicapées l'égale jouissance de tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 de Paris.

### **1.1.3. États des lieux de la participation électorale des PMR au Cameroun**

Le Cameroun est un pays de l'Afrique centrale, situé au fond du golfe de Guinée, entre le 2<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> latitude Nord et les 9<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> longitude Est. Le pays s'étend sur une superficie de 475 650 km<sup>2</sup>. Il est limité à l'Ouest par le Nigeria, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée

Equatoriale, à l'Est par la République Centrafricaine et au Nord-est par le Tchad, au Sud-ouest par une frontière maritime de 800 km avec l'océan Atlantique. La population Camerounaise est estimée à 26 545 864 en 2022 (Banque Mondiale, 2022) et près 16,6% de cette population vit en situation de handicap soit près de 4 406 600 individus (Sightsavers, 2020). La population des Personnes en Situation de Handicap (PSH) âgées de 20 ans et plus représente 47 % soit un potentiel électoral de près 2 071 102. (INS, 2019)

En ratifiant les conventions internationales, l'Etat du Cameroun a pris des engagements forts pour réduire la discrimination et marginalisation dont font face les personnes en situation de handicap en favorisant la participation inclusive des minorités à la vie politique et publique. La constitution du Cameroun du 18 Janvier 1996 consacre et garantit les droits civils et politiques de tous les citoyens, dans son préambule, elle martèle que « *tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs (...); l'Etat assure la protection des minorités (...)*, les personnes handicapées en font partie et à cet égard, elles ont pleinement le droit de voter et d'être candidat au même titre les autres citoyens suivants les dispositions légales en la matière. Dans la loi de 2010 portant, protection et promotion des personnes handicapées, le constituant renforce le rôle d'inclusion sociale de l'Etat où il « encourage la présence des personnes handicapées dans les différentes instances de la vie sociale et politique ». Dans le même sillage le code électoral Camerounais de 2012, met en garde les partis politiques sur la constitution des listes de candidats en prenant en compte l'approche handicap ; « la constitution de chaque liste doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée », il va plus loin en facilitant le droit de vote des personnes à mobilité réduite en ces propos : « Tout électeur atteint d'une infirmité ou se trouvant dans un état physique le mettant dans l'impossibilité d'effectuer seul ses opérations de vote (...) peut se faire assister par un électeur de son choix ».

Il est donc important que la participation au processus électoral soit inclusive, transparente et accessible à tous d'autant plus que l'approche handicap est encadrée au Cameroun par un cadrage juridique et institutionnel bien défini, cependant un manque d'engagement électoral comme électeur et comme candidat reste perceptible.

ELECAM qui est l'organe gouvernemental chargé de mener à bien les différentes échéances électorales au Cameroun lors de la conférence presse de clôture des opérations de révisions des listes électorales de l'année 2023 dans son Siège, le Directeur Général Erik Essousse a déclaré que l'objectif de l'opération était axé sur l'inscription des jeunes, des

femmes, des personnes handicapées, les minorités ethniques, les peuples autochtones dont le pygmées et les Boros. Le communiqué de presse du Directeur d'ELECAM daté du 30 décembre 2024 présente le nombre personnes inscrites sur les listes électorales et les réparties sur un tableau ci-dessus :

**Tableau 1:** répartition des personnes inscrites sur les listes électorales

<b>Territoires</b>	<b>Nombre d'électeurs</b>	<b>Hommes</b>	<b>femmes</b>	<b>Jeunes</b>	<b>Personnes handicapées</b>
Cameroun	7818822	4190538	3628284	2599720	33957
Etranger	26000	17419	9381	7601	28
<b>Total</b>	<b>7845622</b>	<b>4207957</b>	<b>3637665</b>	<b>2607321</b>	<b>33985</b>

Source : ( ELECAM, 2024)

### **1.2.Problème de recherche**

Les Personnes en situation de handicap âgées de 20 ans et plus représente un potentiel de 2071102 électeurs, cependant seulement 33985 sont inscrites sur les listes électorales (ELECAM, 2024). Le constat est probant, en ce qui concerne l'engagement comme candidat.

Sur la scène politique camerounaise (2020), aucune personne en situation de handicap ne siège ni à l'assemblée nationale, ni au SENAT; dans l'ensemble du pays, au niveau local 12 conseillers municipaux sur plus de 10 000 et 1 adjoint au Maire (commune de TCHOLIRE) et 1 Maire (commune de MENGONG). Dans la ville de Yaoundé sur 297 conseillers, 2 conseillers en situation de handicap recensés. (MINDEVEL, Mars 2020)

Ces données factuelles de la sous représentativité politique des personnes à mobilité réduite ont été analysées par les indicateurs suivants de l'inclusion sociale énoncés par Barnes (1991) : la participation à la vie sociale, l'accès aux services sociaux de base, l'autonomie et l'indépendance, l'accès à l'information et un environnement accessible. Il en ressort que ce phénomène qui se métastase, est causé par l'incapacité des personnes à mobilité réduite à participer pleinement et sans réserve aux processus politiques et décisionnels et sans oublier les problèmes d'accessibilité. Sur ce, fédérer les énergies pour impliquer davantage les PMR au Cameroun dans l'animation de la vie politique en mettant en place un environnement politique

plus accessible sont des actions fortes qui constituent un plaidoyer qui invite toutes les parties prenantes concernées (Gouvernement, ELECAM, parlement, partis politique, les OSC, les OPH) pour prendre des décisions allant dans l'optique de leur inclusion à la participation électorale afin de corriger les manquements et les permettre de servir leur pays aussi bien sur le plan politique que publique.

Le manque d'engagement politique des personnes à mobilité réduite selon les travaux de Gérino et Chassé (2009) indiquent que l'intérêt de la « chose » politique accroît la propension à la participation électorale. Voter et se porter candidat étant des indicateurs de la participation électorale dans le même cadrage, ils soulignent que le faible engagement électoral des PMR est principalement lié à des difficultés d'accessibilité aux bureaux de vote, à l'information sur les procédures électorales et le sentiment de marginalisation sociale et politique du fait de leur handicap. Les recherches sur les Motifs de la participation électorale au Québec démontrent que « la propension à aller voter est influencée positivement par l'intérêt ». Gélinau & Marin-Chassé (2009). L'engagement politique est le fait pour un individu de prendre activement part aux problèmes politiques « le vote est l'acte le plus commun et le plus reconnu de l'engagement politique ». Selon Blais et Massicotte (1996), la participation électorale fait référence à l'implication citoyenne dans les processus électoraux, notamment la participation électorale aussi bien comme électeur mais aussi comme candidat.

Au plus fort de cette analyse contextuelle, face à la sous représentativité politique des personnes à mobilité réduite malgré la mise en œuvre des stratégies d'autonomisation du comportement électoral les parties prenantes (État, ELECAM, ONG et les partis politiques), leur manque d'engagement pour la participation électorale persiste entouré par un environnement inaccessible au PMR. Dans une perspective d'intervention et action communautaire, le défi de la présente étude balise et met l'emphase pour que soient développées et mises sur pied des stratégies d'autonomisation idoines cadrant avec leurs besoins spécifiques et un accompagnement communautaire adéquat pour influencer positivement leur propension à la participation électorale de façon autonome. Sur ce, une question de départ nous reviens à l'esprit se projette comme suit :

*Comment faire pour que les personnes à mobilité aient une accessibilité adéquate et se sentent concernées par la participation électorale aussi bien comme électeur mais davantage comme candidat ?*

C'est en s'appesantissant sur la problématique de l'inclusion politique des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé maintenu par les actions limitatives des parties prenantes de la chaîne du processus électoral que cette étude pose **le problème d'accessibilité politique des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé.**

### **1.3. Question de recherche**

Notre question principale de recherche est formulée de manière suivante :

*Comment la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire influence-t-elle l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?*

#### **1.3.1. Questions de recherche spécifiques**

**QS1 :** Quelles sont les perceptions des personnes à mobilité réduite sur les stratégies mises en place par l'Etat pour l'accès aux ressources dans la ville Yaoundé ?

**QS2 :** Comment les stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par la société civile accroissent-elles la propension à l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?

**QS3 :** Comment les stratégies d'accessibilité physique mises en place par ELECAM influencent-elles l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?

**QS4 :** Comment les stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par les partis politiques accroissent-elles la propension à l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?

### **1.4. Objectif général sur la perception des stratégies d'autonomisation des PMR pour l'engagement électoral**

**OG :** L'objectif général de ce travail est de comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

Il s'agit de développer une compréhension approfondie de la relation entre les stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes au processus électoral au Cameroun (Etat, ELECAM, ONG, partis politiques) et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé en tenant compte leurs

perceptions, leurs expériences et en mettant en relief la problématique de l'accessibilité politique qui oscille autour des barrières physiques, le manque d'information accessible, la stigmatisation et la discrimination, le manque de représentation et des difficultés liées par la mobilité.

#### **1.4.1. Objectif spécifiques**

Ce travail envisage quatre objectifs spécifiques opérationnalisés comme suit :

**OS1 :** Analyser les perceptions des personnes à mobilité réduite sur les stratégies mises en place par l'Etat pour l'accès aux ressources et leur engagement électoral dans la ville Yaoundé.

**OS2 :** Comprendre les stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par la société civile et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

**OS3 :** Identifier les stratégies d'accessibilité physique mises en place par ELECAM et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

**OS4 :** Comment les stratégies d'accessibilité physique mises en place par ELECAM influencent-elles l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?

**OS5 :** Evaluer les stratégies d'inclusion politique proposées par les partis politiques et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

### **1.5. Les hypothèses de notre étude**

#### **1.5.1. Hypothèse Générale**

Nous formulons en guise de réponse provisoire à notre question principale de recherche l'hypothèse générale suivante :

**HG :** La perception des stratégies d'intervention mises en place en organisation communautaire a une influence significative sur l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

#### **1.5.2. Les hypothèses de recherche**

**HS1** : Les stratégies mises en place par l'Etat pour d'accès aux ressources des PMR influence l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

**HS2** : Les stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par la société civile accroît la propension à l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

**HS3** : Les stratégies d'accessibilité physique mises en place par ELECAM influence l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

**HS4** : Les stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par les partis politiques accroît la propension à l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

### **1.6. But de de l'étude**

Cette étude met en évidence la problématique de l'accessibilité politique des personnes en situation de handicap au Cameroun. Elle s'inscrit dans le champ d'investigation des stratégies d'intervention en organisation communautaire pour leur autonomisation dans le processus électoral. Il est question de réorganiser les stratégies d'intervention jadis développées par les parties prenantes afin de développer celles qui cadrent le mieux avec leurs attentes. De ce fait, le but de l'étude est subdivisé en orientation suivantes :

- Améliorer l'accessibilité politique des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé ;
- Renforcer leur inclusion dans la société et promouvoir leur participation au même titre que les personnes valides et construire un corpus de plaidoyer pour une approche inclusive telle que le soulignent les ODD de « **ne laisser personne de côté** » dans toutes les activités de participation politiques et civiques.
- Contribuer à la démocratie et à la participation citoyenne en garantissant que les voix des personnes en situation de handicap soit entendues et pris en compte.
- Offrir à la communauté scientifique, à la société civile et aux politiques une pléthore de données liées aux approches d'intervention stratégies d'autonomisation du comportement électoral.

### **1.7. L'intérêt de l'étude**

Cette étude renferme deux intérêts majeurs à savoir : l'intérêt scientifique et l'intérêt social.

### **1.7.1. L'intérêt scientifique**

L'intérêt scientifique de cette étude réside dans le fait qu'elle peut viser à faire progresser les connaissances scientifiques concernant les stratégies d'autonomisation du comportement électoral pour améliorer la propension à l'engagement électoral des PMR en s'appuyant sur l'apport épistémologiques des modèles théoriques énoncés en organisation communautaire par énoncées Bourque et al.(2007) et du poids de la théorie l'imporwerment de Ninacs (1995) , (Rappoport (1987) et Le Bossé et Vallée(1993).

### **1.7.2. L'intérêt social**

Cette recherche sur le plan social a le souci de stimuler l'inclusion sociale, en barrant la voie à la discrimination et la marginalisation sociales dont sont victimes les personnes en situation de handicap et de garantir des interactions sociales intégratrices et participatives au sein de la communauté. De promouvoir les valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, d'impowerment et le respect qui sont portées par l'action communautaire (Lavoie & Panet-Raymond, 2014).

### **1.7.3. L'intérêt politique**

La participation électorale de tous les citoyens sans aucune discrimination est un droit fondamental protégé par la CNUDPH. Cette étude apporte la compréhension des données probantes sur les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite dans le processus électoral afin le cadre institutionnel puisse mieux appliquer les orientations légales du politique en matière de promotion et de défense des droits des personnes handicapées.

## **1.8.Délimitation de l'étude**

### **1.8.1. Délimitation thématique**

Notre recherche a pour thème *Perception des stratégies en organisation communautaire et engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé*. Il est question pour nous d'opérationnaliser la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire qui constituent notre variable indépendante (VI) sous les modèles théoriques en organisation communautaire énoncées Bourque et al. (2007). Notre variable dépendante (VD) : Engagement électoral des PMR a pour assise théorique celle de

l'empowerment de Ninacs (1995), Rappoport (1987), Le Bossé et Vallée (1993 et la théorie de l'engagement Beauvois et Joule (2002).

Nous avons tenu opérationnaliser le concept personnes à mobilité réduite (PMR). Selon l'organisation mondiale de la santé, les personnes à mobilité réduite (PMR) sont toutes personnes ayant des difficultés à se déplacer de manière autonome en raison d'une déficience physique, sensorielle, cognitive ou mentale. Cet acronyme concerne toutes les personnes en situation de handicap et celles qui présentent des difficultés à se déplacer. La législation française du 11 février 2005, les PMR sont définies comme les personnes qui rencontrent les difficultés à se déplacer, à accéder à certains lieux ou à utiliser certains services en raison de leur handicap physique, sensoriel ou mental. En clair, elle définit PMR comme des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer, notamment les personnes sur chaises roulantes, sur planche à roulette, avec béquille, manchot, amputés, paralysés... Nous réduisons dans notre les PMR aux personnes en situation de handicap moteur. Au Cameroun, les PMR qui est notre population cible est constituée des personnes sur chaises roulantes, sur planche à roulette, avec béquille, manchot, amputés, paralysés et représentent 53,3% des PSH soit plus de 1,5 million (INS, 2019).

### **1.8.2. Délimitation géographique**

Notre étude est réalisée au Cameroun dans l'espace et le temps plus précisément dans la ville de Yaoundé. Le Cameroun est situé en Afrique centrale, au Golf de Guinée entre les 2èmes et 13ème degrés latitude Nord et les 9ème et 16ème degrés longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 442 650 km<sup>2</sup> avec une frontière de 420 km le long de l'océan Atlantique. Il est limité à l'ouest par le Nigéria, au SUD par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale, à l'est par la république Centrafricaine et Nord par le Tchad et le lac Tchad. Le Cameroun compte 10 régions depuis 2008 (appellation) avec pour capitale économique Douala et capitale politique Yaoundé.

Cette étude est réalisée dans la région du centre, département du Mfoundi chef-lieu Yaoundé. C'est une ville aux sept collines et cosmopolite de près de 2,766 millions d'habitants qui fût créé en 1889 par les Allemands et structure par les Français et les Anglais (1916-1959) et compte sept communes d'arrondissement pour une superficie de 180km. Notre étude est réalisée dans l'arrondissement de Yaoundé II situé dans le département du Mfoundi au Cameroun.

Après avoir présenté le chapitre portant sur la problématique de l'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite, il sera question dans le chapitre suivant de faire une approche définitionnelle des concepts de notre étude et la recension des écrits sur leur inclusion politique.

## **Chapitre 2 : Revue de la littérature sur les stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite**

L'engagement de tout citoyen ayant la capacité électorale dans le contexte démocratique signifie donner sa voix, contribuer à la vie politique de la nation du groupe social auquel on appartient. L'engagement électoral désigne l'ensemble des actions entreprises par un individu, une communauté pour participer activement au processus électoral par voie de vote, engagement aux mouvements politiques ; il cadre avec la définition de la démocratie qui selon Lavoie et Panet-Raymond est « une valeur citoyenne qui passe par la participation aux décisions qui concernent la vie en commun » (2014). L'engagement citoyen est le pilier de la démocratie en permettant aux citoyens d'exprimer leurs opinions, de choisir leurs représentants et de se porter candidat à une élection. Cependant la personne en situation de handicap dans le monde est le plus souvent discriminée et marginalisée sur la scène politique ce qui annihile son dévouement politique. Ce manque d'engagement électoral est tributaire des facteurs endogènes liés à leur propre auto exclusion et des facteurs exogènes dus à la discrimination sociale et aux stratégies d'autonomisation limitatives mises en place par les parties prenantes au processus électoral. Dans ce chapitre les points suivants seront mis en relief, il s'agira de clarifier les concepts de notre étude, les approches théoriques en organisation communautaire selon Bourque et al. (2007), les indicateurs de l'inclusion sociale (Barnes 1991) et une évaluation des stratégies d'intervention mises en place par les parties prenantes.

### **2.1. Approche définitionnelle des concepts l'étude**

Cette partie est consacrée à la définition des concepts clés. Pour le Dictionnaire Larousse 2022, un concept est une idée abstraite et générale que l'on se fait de quelque chose en exprimant l'essence de sa réalité ; une représentation mentale et rationnelle et selon Durkheim cité par Tsafack (2004) « la première démarche du sociologue doit être de définir les choses qu'il traite ; afin que l'on sache de quoi il est question ». Les concepts suivants sont mis en exergue : Organisation communautaire, Perception, stratégies d'intervention, engagement électoral et PMR

### **2.1.1. Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire**

#### **2.1.1.1. Stratégies d'intervention**

Stratégie dérive du grec *statos* qui signifie « arme », armée et *agein* qui veut dire « conduire ». Elle désigne la façon envisagée par un groupe pour mettre en œuvre une solution, afin de résoudre un problème auquel fait face une communauté (Lavoine & Panet-Raymond, 2014). Autrement dit, la stratégie représente la direction donnée à l'articulation des moyens envisagés pour atteindre des objectifs. Pour Cook et Comeau (2006) estiment que les stratégies d'intervention sociopolitique « renvoie à une approche d'organisation communautaire par laquelle on cherche à renforcer les capacités d'une communauté à exprimer ses frustrations et ses désirs, à les traduire en droits, à codifier ceux-ci dans des normes, des règles des politiques et des coutumes ». Lavoine et Panet-Raymond estime qu'en intervention communautaire « la stratégie est l'art de coordonner et d'orienter les actions pour atteindre un objectif. L'élaboration d'une stratégie repose sur un ensemble de décisions prises en fonction d'hypothèses de réactions de parties concernées dans une conjoncture déterminée » (2024). Les stratégies d'intervention en organisation communautaire constituent un ensemble d'actions coordonnées, implicites ou explicites, d'opérations et d'allocation de ressources concourant à apporter un soutien organisationnel et technique à une communauté.

#### **2.1.1.2. La notion de perception des stratégies**

La perception est le processus par lequel l'esprit organise et interprète les informations sensorielles pour créer une représentation du monde, elle est le continuum de la sensation pour aboutir à l'acte intellectuel d'interprétation. La perception désigne « l'ensemble des mécanismes et des procédures qui nous permettent de prendre connaissance du monde qui nous entoure sur la base des informations élaborées par nos différents sens » (Donnadieu et al., 2010). Selon Mvessomba (2016), la compréhension de la notion de perception passe par celle de la sensation. L'une est psychologique et implique un traitement de l'information tandis que l'autre est physiologique. Lieury renchérit « la perception désigne l'ensemble des mécanismes physiologiques et psychologiques dont la fonction générale est la prise d'informations dans l'environnement ou dans l'organisme lui-même » (2008, p.30). Elle traduit un processus cognitif au cours duquel les informations reçues (stimuli) se transforment en sensations conscientes qui atteignent le cerveau sous forme d'influx nerveux. Ensuite, il y a traitement de cet influx nerveux au niveau psychologique avec l'intervention de l'expérience ou de la connaissance. La

sensation est définie comme la transmission au cerveau des informations prises dans l'environnement par les organes de sens. Le sujet enregistre les informations provenant de l'environnement grâce à des modalités perceptives. Il s'agit en fait des cinq organes de sens qui sont: la peau, l'œil, le nez, la langue et l'oreille (Lieury, 1997). C'est cette perception influencée négativement ou positivement par des facteurs endogènes et exogènes au PMR. En politique, la perception des stratégies implique de comprendre comment les acteurs politiques, les institutions, les organisations et les citoyens perçoivent et utilisent les stratégies pour atteindre leur objectif. Cela inclut l'influence de leur participation à la vie politique et leur adhésion aux politiques publiques. « La stratégie se confond à la politique, elle lui est subordonnée » (Ollion, 1965).

### **2.1.1.3. Organisation communautaire**

L'organisation communautaire est un processus qui met l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie des membres d'une communauté en les impliquant dans la mise en œuvre des solutions collectives face aux problèmes de vulnérabilités qui affectent la communauté. Elle est une entité qui se consacre à la défense des intérêts d'un groupe spécifique, pour Murray (1955) l'organisation communautaire « est processus un par lequel les membres d'une communauté identifie leurs besoins, priorisent leurs objectifs et développent des stratégies pour les atteindre». Elle vise à promouvoir le bien-être et l'autonomisation des membres de la communauté en abordant les problèmes sociaux sous l'angle collectif tout en travaillant à leur résolution. Elle est une méthode qui consiste à apporter un soutien organisationnel et technique à un groupe qui vit une situation de désavantage à développer un pour d'auto efficacité afin d'accéder au changement asocial qui aboutira à l'amélioration de leur conditions de vie. L'organisation communautaire est une méthode pour mobiliser les gens autour des intérêts communs et pour les aider à prendre le contrôle de leur vie (Alinsky, 1971).

L'organisation communautaire considère les problèmes sociaux dans leur dimension collective assortis des solutions collectives ; elle mise sur le potentiel de changement et la capacité d'innovation des communautés à partir de l'identification des problèmes ou des besoins qui suscitent des tensions dans le milieu et une visée sur la transformation sociale et de démocratisation permanente. (Lavoie & Panet-Raymond, 2014).L'organisation communautaire s'adresse en premier lieu aux communautés affectées par les inégalités, l'exclusion, la dépendance, la marginalisation et l'appauvrissement dans une perspective des idéaux sociaux tels que la solidarité, la justice sociale, l'équité, la démocratie. Elle met l'accent sur les liens

sociaux et l'instauration de la conscience collective pour que tous les membres puissent dans une synergie d'action commune participative défendre leurs droits et par voie de fait améliorer leur condition de vie. Lavoie et Panet-Raymond indiquent que l'action communautaire cadre avec toute initiative issue des personnes, d'organismes communautaires, de communautés territoriales, d'identités et d'intérêts « visant à apporter une solution collective et solidaire au problème social ou à un besoin commun (2014). Dans le continuum définitionnel Bourque et al. (2007) « L'organisation communautaire se définit comme une intervention planifiée de changement social dans, pour et avec la communauté locale afin de s'attaquer à ces inégalités, à cette concentration du pouvoir et à ces discriminations », elle cherche « à modifier les conditions antérieures, c'est-à-dire les piètres conditions de vie et de mentalité marquées par le fatalisme et le sentiment d'impuissance ».

L'organisation communautaire sur ce, est un processus qui tend à apporter un soutien organisationnel et technique à un groupe de personnes vivant dans les conditions de déséquilibre, de dépendance en mettant l'emphase sur la défense de leurs droits et l'amélioration de leur condition de vie. Selon Pyles (2003), elle est « un processus de prise de conscience critique, d'action collective et de responsabilisation qui vise à promouvoir l'autonomie et la capacité des membres d'agir de la communauté ». Pour Chaskin (1997), l'organisation communautaire est un « processus de mobilisation de la communauté pour résoudre les problèmes et promouvoir le développement, en utilisant les stratégies de collaboration, de négociation et de plaidoyer ». L'organisation communautaire est de ce fait, un mode d'intervention en support aux communautés, leur permettant d'agir sur les variables collectives qui ont une influence sur leur santé, l'amélioration de leurs conditions de vie et leur bien-être. Elle s'adresse en premier lieu aux populations qui sont dans une situation de vulnérabilité. Les personnes engagées en organisation communautaire aspirent à une diminution radicale des causes des problèmes sociaux en s'attaquant aux causes structurelles qui génèrent des inégalités.

- **Les types de communauté en organisation communautaire**

Au plus haut niveau de la généralité, l'organisation communautaire est une pratique qui consiste à appréhender les problèmes sociaux dans leur dimension collective et leur résolution doivent faire l'objet des solutions communes. Les communautés suivantes peuvent être identifiées en fonction de leurs caractéristiques et de leurs objectifs. Nous avons la communauté ou locale géographique, d'intérêts et d'identité.

-*La communauté locale* se définit comme un territoire commun, des intérêts socioéconomiques semblables ; on parle d'un territoire vécu où les habitants entretiennent des interactions solides. Il s'agit d'une communauté géographique qui regroupe des individus vivant dans une même aire géographique liés par des caractéristiques socioéconomiques, culturelles et historiques communes.

-*La communauté d'intérêts* fait référence aux individus partageant les mêmes conditions socioéconomiques ou vivent les mêmes situations d'injustice, d'oppression ou d'exclusion, par exemple les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les chômeurs, la défense des droits des minorités, etc...

-*La communauté ethnique* ou culturelle est composée des individus partageant une identité ethnique, linguistique ou culturelle commune, des origines géographiques communes. (Lavoine & Raymond, 2014). Dans le cadre de notre étude, les PMR constituent une communauté d'intérêts car elles font partie des personnes vivants le plus souvent des mêmes difficultés de vie, de vulnérabilité, d'autonomie, de marginalisation et de discrimination.

- **Les modèles théoriques en organisation communautaire**

Lavoine et Panet-Raymond (2014) ont proposé une nouvelle typologie des approches stratégiques en organisation communautaire en s'inspirant sur l'expérience Québécoise.

- Le modèle sociopolitique où l'orientation pratique est basée sur la résolution des problèmes sociaux par la défense et la promotion des droits sociaux.
- Le modèle socioéconomique ou planning social concède l'auto développement économique et social.
- Le modèle socio-institutionnel : résolution des problèmes par une intervention de proximité de l'État. Dans ce modèle, l'État est omnipotent, il est « providentiel », il pourvoit aux besoins de sa population.
- Le modèle sociocommunautaire, dans ce cas l'organisation et l'entraide entre les personnes et les groupes fragilisés dans la communauté.

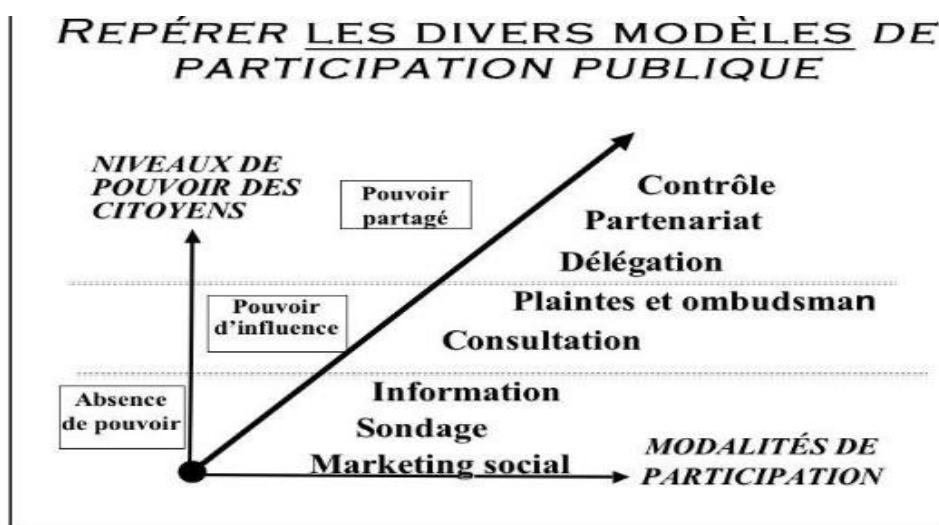
Les obstacles liés à l'engagement électoral seraient la cause d'une participation faible (Shur & Adya, 2020). Dans le cadre de notre recherche, les parties prenantes (l'Etat, ELECAM, les OSC et les partis politiques) sont issues de l'opérationnalisation de l'organisation communautaire à travers les modèles ou approches énoncés par Bourque et al. (2007) ont

proposé une typologie des approches stratégiques en organisation communautaire en s'inspirant sur l'expérience Québécoise.

- Sociopolitique (OSC, OPH, les partis politiques)
- Sociocommunautaire (OSC, OPH,)
- Socio institutionnel (État, ELECAM)
- Socioéconomique (État)

### 2.1.2. Engagement électoral des personnes à mobilité réduite

La participation publique est l'action de prendre part aux décisions collectives au sein du gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile (Thibault et al., 2000). Elle est l'« ensemble des actions initiées par les autorités qui permettent aux citoyens d'exprimer leur opinion et d'influencer la décision publique. La participation publique varie en fonction du degré d'influence accordé aux citoyens et des modalités d'organisation des instances de participation ». (Breux & al., 2004)



**Figure 1:** Echelle de participation Publique

Dans ce travail de recherche où la variable dépendante porte sur l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) comme électeur ayant la capacité électoral mais aussi comme candidat dans la ville de Yaoundé, son opérationnalisation à travers ces auteurs nous ont conduit à les modalités suivantes :

- S'inscrire sur les listes électorales
- Aller voter
- Comme électeur

- Comme candidat.

Pour Pout Christian (2017), l'objectif d'un système électoral est de permettre l'organisation de scrutins démocratique, libre, sincère et inclusif. Et Bréton (2006), Renchérít, voter un acte au combien important dans une démocratie représentative car c'est l'acte qui permet aux citoyens de choisir leurs représentants et participe indirectement à l'exercice du pouvoir. Le vote est de ce fait la manifestation de la souveraineté du peuple.

### **2.1.2.1. Engagement électoral**

L'inhérence de l'engagement électoral et la participation électorale est établit. La participation est l'action de prendre part à un processus, une activité ou une décision. Dans le cadre politique et social, elle fait référence à l'implication des individus dans la vie publique, la prise de décision, la gouvernance et la résolution participative des problèmes dans la communauté. C'est un des piliers de la démocratie, elle permet aux citoyens d'exprimer leur opinion et de choisir leurs représentants. La participation électorale est un fondamental de la démocratie représentative ; elle se manifeste par l'action de voter dans le but de déterminer un représentant lors d'élections (Fortier, 2016). Le citoyen participe soit en votant, soit en présentant sa candidature ; elle est soumise à des règles strictes (âge, citoyenneté, lieu de résidence...) qui varient en fonction des scrutins (Fortier, 2016). La participation au processus électoral est un ensemble d'étapes et de procédures qui encadrent le déroulement d'une élection démocratique. Elle englobe les activités, les opérations électorales nécessaires au déroulement d'un scrutin.

L'engagement électoral est le fait pour une personne en situation de handicap de braver tous les obstacles et matérialiser en actes les opérations de voter et le processus pour être adoubé comme candidat par un parti politique auquel elle milite. L'engagement politique est le fait pour un individu, de prendre parti des problèmes politiques par son action ou ses discours concrets (Becker, 2006). Dans ce travail nous avons circonscrit l'engagement électoral dans deux dimensions, celle comme candidat et comme électeur.

Les indicateurs de l'engagement comme électeur : taux de participation électorale, accès au bureau de vote et au bureau d'inscription, matériel électoral accessible, soutien aux électeurs.

- **Engagement électoral comme électeur**

Dans les recherches de Gélinau et Marin-Chassé (2009) sur les Motifs de la participation électorale au Québec « la propension à voter est influencée positivement par l'intérêt », l'analyse de régression multi variée a permis de confirmer que « l'intérêt, le cynisme, l'âge, le revenu familial » ont un effet direct sur la propension à voter des électeurs. Ils mettent l'accent sur le contexte politique et institutionnel qui joue un rôle non négligeable où les institutions démocratiques et les acteurs politiques doivent expliquer les enjeux de l'intérêt d'une participation inclusive aux élections pour une stabilité des institutions. Le désintéressement à l'engagement électoral comme électeur est dû à la perception péjorative des institutions et les différents acteurs qui encadrent le déroulement des élections. « Les facteurs individuels concernent les caractéristiques socio-économiques d'un individu, mais aussi sa situation personnelle et ses attitudes face à la politique » (Fortier, 2019).

La participation publique est l'action de prendre part aux décisions collectives au sein du gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile (Thibault et al., 2000). Breux et al. (2004) définissent ainsi la participation publique : « Ensemble des actions initiées par les autorités qui permettent aux citoyens d'exprimer leur opinion et d'influencer la décision publique. La participation publique varie en fonction du degré d'influence accordé aux citoyens et des modalités d'organisation des instances de participation».

Selon Verba et Norman (1988) indiquent que l'engagement comme électeur a pour indicateur la participation active dans le processus électoral notamment comme le vote, la discussion politique et la mobilisation des autres acteurs, taux de participation électorale, accès au bureau de vote et au bureau d'inscription, matériel électoral accessible, soutien aux électeurs.

La loi électorale Camerounaise et plus précisément celle N° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Électoral, énonce qu'est électeur, toute personne de nationalité camerounaise, sans distinction de sexe, âgée de vingt (20) ans révolus, inscrite sur une liste électorale et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi.

- **Engagement électoral comme candidat**

La candidature c'est le fait pour un individu ou un groupe d'être proposé d'être proposé à un poste politique ou à un scrutin. La participation électorale dépend de la présence de candidat et la crédibilité de l'engagement est étroitement liée à l'engagement politique des

citoyens. Pour Miranda (1997) « dans les démocraties représentatives modernes, la candidature est l'acte initial et fondamental de la procédure électorale ». La ligne de démarcation entre l'engagement électoral et le fait de se porter candidat à une élection est sur ce nulle, par l'élection, les citoyens choisissent ses représentants par les candidatures, le peuple fixe l'objet du choix électoral (Miranda ,1997). Elle place le fait de porter candidat au centre du dispositif de la participation électoral « si le suffrage est le droit politique par excellence, le droit de proposer des candidatures doit aussi être considéré comme un droit de même nature », le « droit de participation politique a un rapport direct avec le suffrage » (Miranda ,1997). La candidature est un acte juridique par lequel une personne se propose ou est proposé comme candidat au suffrage en vue de l'accès à un mandat donné. Associée à la démocratie représentative, l'engagement électoral se manifeste par l'action de voter dans le but de déterminer un représentant lors des élections ; les personnes qui y sont dévouées œuvrent activement pour une organisation ou un parti politique (Thibault et al., 2000). L'engagement électoral comme candidat se définit comme la décision de se présenter aux élections et de chercher à convaincre les électeurs de voter pour soi (Blais et al. 2020).

Pour être candidat à l'Assemblée Nationale, la loi citée plus haut portant sur le code électoral en son art. 156 « Peut être candidat aux élections des députés à l'Assemblée Nationale, tout citoyen camerounais sans distinction de sexe jouissant de ces droits de vote et régulièrement inscrit sur une liste électorale, âgé de vingt-trois ans (...) sachant lire le français ou l'anglais », les mêmes conditions sont observées pour les conseillers municipaux en l'art. 1175. al.2. Les indicateurs de l'engagement comme candidat nombres de candidat qui se présentent aux élections, représentation des personnes handicapées dans les institutions politiques et gouvernementale et l'accès aux ressources matérielles, financières et humaines. (Verba & Norman, 1988)

#### **2.1.4. Concept de personne en situation de handicap et de personne à mobilité réduite (PMR)**

Selon Dorvil (2001) c'est dans le domaine des courses de chevaux sur pelouse (*turf*) en 1 827 que le concept handicap voit le jour. Il vient de l'expression *Hand in cap* qui se traduit mot à mot en français par "main dans le chapeau". Il était question d'un jeu de course ouverte de chevaux dont les chances de vaincre étaient inégales et de ce fait, on obligeait aux meilleurs de porter des poids plus lourds ou de faire des distances plus longues afin de réduire la disparité. Le handicap pendant cette période se référait à un désavantage par rapport aux autres et le

concept a changé d'orientation où les mots « handicapé » et « personnes handicapées » sont synonymes d' « infirme », d' « invalide », d' « estropiée », de « mutilée », de « débile » venue s'agglutiner auprès des personnes valides pour faire écran. Ces termes portaient en eux une connotation négative et dévalorisante. Pour Philip Wood (1983) cité par Doucet (2013), c'est un désavantage dont est victime une personne pour accomplir un rôle social, malgré sa déficience ou son incapacité (réduction totale ou partielle des capacités à accomplir une tâche).

Pour Coté cité par Dorvil (2001), «Le handicap est devenu une caractéristique individuelle dévalorisante découlant automatiquement d'une incapacité ou d'une déficience ». C'est dire qu'une personne qui présente une déficience ou une incapacité est de facto, en déséquilibre, hors concours bref disqualifié. « Il fait pitié avec sa différence ».

- La loi de 1983 relative à la protection des PH définit la personne handicapée « *toute personne frappée d'une déficience physique ou mentale, congénitale ou accidentelle, éprouve des difficultés à s'acquitter des fonctions normales à toute personne valide* ».
- Pour la loi 2010 relative à la protection et promotion des PH, la personne handicapée est « *toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale du fait d'une déficience physique ou mentale congénitale ou non* ».
- La Classification internationale du fonctionnement du handicap (CIF) de l'OMS de 2001 définit le handicap comme le résultat d'interaction comme les tels que les maladies, les troubles et les blessures et les facteurs contextuels tels l'environnement et sociales et les attitudes. Cette conception ajoute à l'approche médicale des éléments factuels d'obstacles à l'accessibilité sur le plan socio-environnemental dont on devrait lever.

- **Discrimination des personnes en situation de handicap**

Dans l'antiquité dans la société Sparte, on jetait les «anormaux » au fond d'un précipite ; dans cette même ville les mères ayant mis au monde les enfants « difformes » devaient déporter ce dernier en dehors de la ville pour le tuer. En Grèce comme à Rome, les enfants « infirmes étaient lapidées. Dans les pratiques religieuses et les représentations sociales des personnes handicapées étaient considérées comme « une menace, un fantasme, une menace social, une image de la mort ». Jusqu'aux années 1950, la personne handicapée était considérée soit comme un don, soit comme une punition divine d'où le sentiment de soumission divine. (Dorvil, 2001).

Avec les progrès de la médecine et les conséquences de la deuxième guerre mondiale, on assiste à un changement de paradigme le handicap passe de l'assistance à la solidarité nationale. La conception du handicap, non plus comme une maladie irréversible, mais comme un état de santé exceptionnel, donnera lieu en 1992 à la classification internationale des handicaps (CIH). (Doucet, 2013).

En psychologie, « le handicap » remplace, par extension, ce lui « d'infirmité ». Ce terme désigne alors un désavantage psychosocial que doit compenser un individu déficient par rapport à la « normalité ». L'actualité du concept rend compte d'un processus qui recouvre plusieurs dimensions selon Organisation Mondiale de la Santé : déficience, incapacité et handicap. Pour l'UNICEF (1984), ce terme désigne un désavantage dont souffre le sujet par suite d'une infirmité ou d'une incapacité qui l'empêche de s'acquitter totalement ou partiellement d'une fonction par ailleurs normale (compte tenu de l'âge du sexe, du et différents facteurs) dans son cas.

- **Les déficiences comme handicap**

Une déficience traduit un manque, une insuffisance, un épuisement d'une capacité ou compétence, soit physique, motrice, intellectuelle ou morale. Elle inclut les troubles et les pertes de substance et peut être innée (congénitale) ou acquise. Les déficiences illustrent toute altération du corps de son esthétisme, ou une anomalie fonctionnelle ou organique. Pour l'OMS, la déficience correspond alors à toute perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique.

Pour la loi N° 2010/002 13 Avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées au Cameroun en son article 2 définit la déficience est toute perte de substance ou altération d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.

- **Les incapacités comme handicap**

L'incapacité pour l'OMS « correspond à une réduction résultant d'une déficience partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou, dans les limites considérées comme normales pour un être humain (même âge, même sexe, même facteurs sociaux et culturels) ». Les incapacités rentrent dans le cadre de l'excès ou la diminution des comportements ou des activités normales. Ces altérations peuvent être éphémères ou non, réversibles ou irréversibles et progressives ou non. Pour la loi N° 2010/002 13 Avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées au Cameroun en son article 2 définit

l'incapacité comme toute réduction temporaire, partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normale pour un être humain.

- **Les désavantages comme personne en situation de handicap**

Les Nations Unies rapportent que le handicap est fonction des rapports des personnes handicapées avec leur environnement, il surgit lorsque ces personnes rencontrent des obstacles culturels, matériels et sociaux qui sont à la portée de leurs concitoyens. Le handicap réside alors dans la perte ou la limitation des possibilités de participer, sur un pied d'égalité avec les autres individus à la vie de la communauté. Cette situation crée un repli sur soi qui conduit inéluctablement à un désintérêt de la participation civique aux événements collectifs. Dans ce cas on parle de personnes en situation de handicap et non personnes handicapées. Le handicap est alors un phénomène social puisqu'il décrit les conséquences sociales ou contextuelles causées par une déficience ou une incapacité. Ainsi, selon Mike (1990) « le handicap ne peut être envisagé en dehors de l'univers social qui le produit, il n'existe pas à l'extérieur des structures où il est placé et des significations qui lui sont données. » Pour lui, le handicap n'est en aucun cas une constante, certes, il constitue une gêne dans une circonstance précise mais pas de manière permanente. Il est le résultat du croisement entre les limites de capacité de l'individu et les facteurs sociaux qui l'entourent.

La différence entre personnes en situation de handicap et personne handicapées réside dans la terminologie liée aux différents handicaps. Une personne handicapée est considérée comme ayant une limitation physique, sensorielle, cognitive ou intellectuelle qui limite certaines activités de la vie quotidienne ; or les personnes en situation de handicap sont des obstacles sociaux et environnementaux. Le concept de handicap selon la Convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées CDPH met l'assimile comme une condition issue de l'interaction avec des déficiences et des barrières environnementales, qui amenuisent la pleine participation et l'égalité de chance entre les personnes concernées. Pour Humbert et Raybaud (2023) estiment que la différence se base sur le fait que « les personnes handicapées sont souvent définies par leur condition, c'est-à-dire par des limitations spécifiques qu'elles rencontrent au quotidien. Cette approche met l'accent sur les déficiences individuelles et les problèmes de santé et tend à marginaliser les personnes concernées ». Or les personnes en situation de handicap sont sujettes des barrières sociaux et environnementales « qui entravent son intégration et sa participation sociale, professionnelle et éducative ».

De nos jours ce terme est utilisé dans tous les domaines pour monter un désavantage qu'il soit économique, physique socioculturel, politique, environnemental etc. l'organisation mondiale de la santé OMS (1980) donne une définition de handicap :

« Est handicapé tout sujet dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée soit congénitalement soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, de sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromise ». Le terme handicap renvoie donc à un déficit, une limitation mais surtout aux désavantages dans la vie sociale.

Pour la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le concept personnes handicapées désigne « les personnes ayant une déficience physique, mentale, psychosociale, intellectuelle, neurologique, de développement ou autre déficience sensorielle, qui en interaction avec des obstacles environnementaux comportementaux et autres, empêchent leur participation pleine et effective dans la société sur la base de l'égalité avec les autres »

- **Les représentations sociales du handicap**

Pour Banindjel (2024) l'impact des schémas de représentations imaginaires et des signifiants culturels sur l'enfant et l'adulte en situation de handicap a pour résultante une discrimination et une marginalisation sur tous les pans de la vie sociale. La personne en situation de handicap « est perçue comme un sort jeté à une personne, pour le punir d'un acte malveillant», résultant de la méchanceté de ses parents ou malédiction héritée de ses ancêtres.

L'image du corps constitue aussi un enjeu majeur lors des échéances électorales « *Le corps est associé à l'efficacité et à la performance, alors que la beauté est reliée à la capacité de séduire* » (Dorvil, 2001).

### **2.1.5. Liens entre les concepts**

Les stratégies d'autonomisation du comportement électoral par les parties prenantes au processus électoral peuvent influencer la perception et l'engagement électoral comme électeur et comme candidat des personnes à mobilité réduite si elles tiennent en compte une réorganisation stratégiques des facteurs endogènes et exogènes qui améliorent leur engagement électoral.

## **2.2. États des lieux de l'inclusion politique des PMR au Cameroun**

Après les périodes sombres de l'histoire du handicap, périodes jonchées d'horreurs infligée à l'espèce humaine, d'accusations diaboliques, d'exécutions sommaires, d'enfermements et d'exclusions, la raison a finalement pris le dessus sur les considérations négatives faites jadis à la personne en situation de handicap, lequel jouit de nos jours d'une attention particulière. La conceptualisation du terme handicap est fondée au Cameroun par les lois n°83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection et à la promotion de la personne handicapée et celle N°2010/002 du 13 Avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées.

Les études sur la participation politique et publique des personnes en situation de handicap ont été menées. Les citoyens à mobilité réduite rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au niveau des infrastructures et services publics. Ces obstacles ne favorisent pas leur épanouissement socio-économique et limitent leur accès à la participation politique (Abanda & Biligha, 2014). La protection et la promotion des personnes handicapées au Cameroun tirent leur fondement dans la reconnaissance des droits humains inaliénables à toute personne édictée par la charte des nations Unies de 1945 et la déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948. Le caractère universel, indivisible, indépendant et indissociable des droits de l'homme et de toutes les conventions des nations Unies sur les droits des personnes handicapées de 2006, proclame les vœux d'en garantir la jouissance aux personnes handicapées sans discrimination. La CRDPH est un texte juridique majeur qui pose les bases à l'échelle internationale et nationale des droits garantis à toutes les personnes handicapées.

Le cadre juridique du handicap au Cameroun repose sur le prisme des textes et lois relatifs à la protection et la promotion des droits des personnes handicapées. Nous présentant de manière exhaustive les lois N°83-13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées et la loi N° 2010/002 du 13 avril 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées mais tout d'abord des pans de la constitution du Cameroun élague des dispositions qui cadrent avec la protection des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées. Le 17ème tiret de la du préambule de la constitution du Cameroun loi N° 2008/001 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 énonce clairement que « la nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ». Au Cameroun, les personnes handicapées sont menacées d'exclusion sociale et subissent la stigmatisation et une discrimination à tous les niveaux. Opoku et al., (2016).

### **2.2.1. La loi N°83-13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées**

Elle a été promulguée à Yaoundé le 21 juillet 1983 par le président de la république du Cameroun. Cette loi est constituée 5 chapitres où s'agencent 12 articles et c'est elle qui donne une première définition de la personne handicapée selon le droit Camerounais. De manière sommaire, en son article 1er, elle définit la personne handicapée comme « toute personne qui, frappée d'une déficience physique ou mentale, congénitale ou accidentelle, éprouve des difficultés à s'acquitter des fonctions normales à toute personne valide ».

Pour Njabo (2018) « cette loi met au centre de sa définition de la personne handicapée la perte de substance, l'altération fonctionnelle, psychologique ou anatomique. Elle est pour ainsi dire limitée à une considération médicale de la personne handicapée et ne s'engage pas de façon claire dans une perspective sociale de la considération de la personne handicapée ». La définition de la loi de 1983 de la personne handicapée a posé les orientations de politique de prise en charge des personnes handicapées au Cameroun ; l'aspect médical est pris en compte au détriment de la promotion des droits sociaux des personnes handicapées. Cette définition met l'accent sur la déficience comme cause du handicap, qui caractérise le modèle médical du handicap basé sur une approche individuelle. La déficience étant selon l'OMS est toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique. Cette approche du handicap selon la loi de 1983, tout suppose à croire que la protection énoncée se limite aux « hôpitaux et aux centres de rééducation, les autres acteurs ayant la liberté d'œuvrer ou de ne pas œuvrer à la solidarité nationale ».

### **2.2.2. La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées**

Cette loi vient combler les insuffisances, améliorer et enrichir la loi 1983. Elle est constituée de 48 articles organisés en 5 sections et 7 chapitres. D'emblée elle met l'accent à travers son énonciation en intégrant la « promotion de la personne handicapée ». Il y a un dépassement de l'approche médicale pour s'appesantir sur le social qui lutte contre toute discrimination dans la communauté et mettant au même pied d'égalité de chance entre les individus. À ce titre, la loi de 2010 vise « la prévention du handicap ; la réadaptation et l'intégration psychologique, sociale et économique de la personne handicapée ; de la promotion de la solidarité nationale à l'endroit des personnes handicapées ».

La définition sur ce, du concept de personne handicapée englobe d'autres considération au de la de l'aspect prise en charge dans une perspective médicale. La définition du handicap est claire en son article 2 de la loi 2010, « toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou en partie des nécessité d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience physique ou mentale, congénitale ou non ». L'innovation majeure de cette loi de 2010 est qu'elle centre la définition du handicap sur l'incapacité à faire de soi-même des activités, introduisant les liens sociaux, contrairement à la loi de 1983 qui donne une place de choix à la déficience et à la maladie par rapport à l'incapacité. C'est dans ce sens que cette loi appelle à la solidarité sociale ; la personne handicapée bénéficie d'un ensemble d'aides et privilèges venant de l'État sans oublier la communauté internationale. C'est ainsi que :

Les personnes handicapées reconnues indigentes et titulaires d'une carte nationales d'invalidité (...) bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle part l'État, dans les institutions spécialisées et les formations sanitaires publiques ou privées en ce qui concerne leur réadaptation médicale et leur rééducation fonctionnelle. (art. 20 al., 1)

La loi de 2010 introduit ainsi pour la première fois dans l'arsenal juridique camerounais d'une manière indirecte et discrète, la nécessité de la solidarité sociale envers ces personnes qui peuvent accomplir par elles-mêmes une activité d'une façon normale (Njabo, 2018). Etre dans l'incapacité de faire quelque chose par soi-même implique que l'on doit être aidé par quelqu'un ou par outil dont se passerait une personne normale, pour faire la même chose.

Dans son article 2, la loi 2010 donne une définition du handicap plus large car elle associe les approches individuelles et sociétales du handicap ; rapprochant de ce fait le handicap non seulement à personne physique, mais aussi à la capacité de la société à compenser la disparité du handicap. Le handicap selon cet article est « une limitation des possibilités de pleine participation d'une personne présentant une déficience à une activité dans un environnement donné ». Cette définition se rapproche du caractère social du handicap.

L'approche handicap au Cameroun qui met l'accent sur l'inclusion et la participation de toutes les couches sociales sans discrimination aucune en âge d'âge d'aller voter ; mais à contrario, la législation en vigueur au Cameroun n'impose pas l'approche handicap lors des échéances électorales et plus, la loi camerounaise n'intègre pas de façon claire dans les textes d'application l'approche handicap ; car il n'existe pas de mesures qui concourent et encourage l'adhésion des personnes handicapées pour qu'elles se sentent plus impliquer dans la vie politique.

Le décret n° 2009-096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées CARDINAL Paul Emile LEGER (CNRPH/PEL), institue et crée un centre devant désormais non seulement procéder à la détection et aux soins pour prévenir le handicap, mais aussi apporter des soins appropriés à toute personne dont la maladie serait liée à quelque type de handicap que ce soit. Y compris l’alphabétisation et la formation des personnes handicapées ayant des chances de réhabilitation.

Une étude menée par l’ONG Sightsavers en 2022 au Cameroun sur la thématique : Etude sur la participation politique au Cameroun ; il en ressort qu’en ce qui concerne l’âge, le sexe, l’éducation et le lieu de résidence, les personnes handicapées étaient 1.5 fois plus susceptible de ne pas avoir d’acte de naissance et 2 fois plus susceptible de ne pas avoir la carte d’identité et elles étaient 2 fois plus susceptible de ne pas être inscrites sur les listes électorales et 1.5 fois plus susceptible de ne pas avoir de carte d’électeur. L’ONG Sightsavers poursuit ses analyses : les personnes handicapées étaient environ 1.5 fois plus susceptibles de jamais avoir voté aux élections que les personnes non handicapées. Et sa conclusion est sans équivoque : les personnes handicapées étaient moins susceptibles de satisfaire aux exigences administratives de base de pouvoir voter, c’est avoir un acte de naissance, une carte d’identité nationale et une carte d’électeur. Sightsavers renchérit qu’ « il semble nécessaire de chercher à savoir si ce désengagement est volontaire en raison d’autres intérêts et engagements dans la vie des personnes vivant avec un handicap » (Sightsavers, 2022). Le rapport mondial sur le handicap de 2011 affirme que, même si les personnes handicapées ont les mêmes besoins que la population en général mais elles ont souvent un accès limités aux services notamment en matière de santé, d’éducation et d’opportunités économiques et politiques. (Sightsavers, 2020)

Manque d’engagement efficace du gouvernement pour répondre aux besoins des personnes handicapées, la stigmatisation et la discrimination sociale, manque d’accès au service de santé, à l’éducation et à l’emploi.

Et au moment de mesurer la participation politique au Cameroun des personnes handicapées par Sightsavers, sur la scène politique camerounaise (2020), aucune personne en situation de handicap ne siège ni à l’assemblée nationale, ni au SENAT; dans l’ensemble du pays, au niveau local 12 conseillers municipaux sur plus de 10 700 et 1 adjoint au Maire (commune de TCHOLIRE) et 1 Maire (commune de MENGONG). Dans la ville de Yaoundé sur 297 conseillers, 2 conseillers PSH (MINDEVEL, Mars 2020). Il est noté également malgré la législation et des dispositions en matière de promotion et de défense des droits des personnes

handicapées au Cameroun les textes d'application tardent à suivre la mouvance. Et en plus le code électoral promulgué en 2012 présente de nombreux points d'ombre en matière d'inclusion des personnes handicapées au moment de l'évaluation (Sightsavers, 2020).

Le bilan annoncé par le directeur d'ELECAM, lors d'une conférence le 03 septembre 2024 à Yaoundé sur la participation inclusive de toutes les couches sociales en âges de voter sans discrimination aucune. Pour Erick ESSOUSE « notre objectif est de renforcer la liste électorale avec l'inscription des citoyen en âge de vote, surtout les jeunes, les femmes et les personnes en vivant avec un handicap, pour que toutes les couches sociales soient prises en compte ». Les personnes handicapées sont confrontées au Cameroun, à des facteurs inhibiteurs qui amenuisent leur participation électorale. Lors des dernières échéances électorales locales et parlementaires organisées par le pays sur un effectif de 32391 sur le fichier électoral (ELECAM).

### **2.3. Stratégies d'autonomisation menées par les parties prenantes**

Ce travail a pour objectif général de comprendre la relation entre la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé. Ces stratégies autrefois mises en sur place se sont révélées limitatives, c'est une raison notaire pour cette étude de développer la stratégie d'intervention appropriée sous la coupole de de leur impowerment (capacitation, participation, développement du pouvoir d'agir, accessibilité ou autonomisation). Les actions qui sont menées par les parties prenantes telles l'État, les Mairies, ELECAM et la société civile militant pour la défense et la promotion des droits des personnes en situation de handicap sont certes à encourager, à féliciter mais doivent être ajustées.

#### **2.3.1. Stratégies d'autonomisation menées par l'État**

Le cadre juridique et institutionnel de l'approche inclusif de l'État du Cameroun s'appuie aussi bien sur des instruments juridiques internationaux et nationaux qui permettent la défense et la promotion des droits des personnes vivant en situation de handicap. Sur le plan international, le Cameroun a ratifié :

➤ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 et ratifiée en 1972 pose les bases de l'ensemble des droits humains pour toutes personnes en son article 2 alinéa 1 ; « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés...

sans distinction de aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique...s»

- Le pacte sur les droits civils et politiques de 1966, ratifié en 1984 en les articles 3 et 25
- La convention d'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979 et ratifiée en 1988
- La Charte Africaine des Droits des Peuples (1981)
- Le protocole additionnel de la Charte Africaine des Droits des Peuples (1981) relatif aux droits des femmes, dit « Protocole de Maputo » de 2009 et ratifié en 2009 en son art.9
- La charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance ratifiée en 2007 et ratifiée par le Cameroun en 2011 en les Art. 2, 3, 8, 21,29 et 43
- La convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) en 2008 à la confirmation formelle d'adhésion de ratification a eu lieu récemment par la loi N°20121/751 du 28 décembre 2021.

En ratifiant ces textes internationaux, l'État du Cameroun a pris des engagements subséquents pour éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, des personnes handicapées et des minorités dans la vie politique et promouvoir la gouvernance participative.

La constitution du Cameroun reconnaît les personnes handicapées comme des citoyens à part entière, et affirme l'égalité de droits avec ceux de n'importe quel autre membre de la société. Elle proclame que « l'être humain sans distinction de race, de religion, de sexe de croyances, possède des droits inaliénables et sacrés,... tous les Hommes sont égaux en droits et en devoirs » et que l'État assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement, et protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La loi N°2010/002 du 13 Avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, en son article 27 alinéa 2 qui précise que « l'Etat encourage la présence dans les instances de la vie sociale et politique ».

### **2.3.1.1. Ministère des affaires sociales (MINAS)**

Le ministère des affaires sociales (MINAS) est le bras actif de l'administration Camerounaise responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables ainsi que la protection social des individus. Le décret du Président de

la république N°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires sociales en son article 1er alinéa 2, le MINAS est responsable de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation, de la politique du Gouvernement en matière de prévention et d'assistance sociale ainsi que la protection social de l'individu. À ce titre il est chargé de :

- La protection de l'enfance, des personnes handicapées ;
- La prévention et le traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale ;
- La facilitation de la réinsertion sociale et de la lutte des exclusions ;
- La solidarité nationale.

### **2.3.1.2. Le Centre National des Réhabilitation des Personnes Handicapées (CRPH)**

**Le Centre National des Réhabilitation des Personnes Handicapées (CRPH)** de Yaoundé a été créé en 1971 par un prélat canadien, le Cardinal Paul Emile LEGER. En 1978, il est rétrocédé à l'Etat camerounais sous la dénomination de « Centre National de Réhabilitation des Handicapés » (CNRH) comme Institution spécialisée du Ministère des Affaires Sociales. Le Centre est érigé en établissement public administratif (EPA) à la faveur du décret N°2009/096 du 16 mars 2009 portant création organisation et fonctionnement du Centre National de Réhabilitation des personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER en abrégé (CNRPH) avec une extension des missions à la prise en charge holistique de toutes les catégories de personnes handicapées.

Au vu des résultats du CNRPH d'Etoug-Ebé, le président de la république a créé le (CNRPH) de Maroua par Décret N°2020/408 du 09 décembre 2020 pour faire bénéficier les populations du grand Nord Cameroun des soins appropriés en fonction des spécificités des différents handicaps.

### **2.3.2. Stratégies d'autonomisation menées par les ONG et les Mairies de Yaoundé**

Le principe d'inclusion transversal aux 17 Objectifs Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 des Nations Unies adopté par la communauté internationale y compris le Cameroun en 2015. Ce principe d'inclusion porte les engagements des pays signataires à mettre en œuvre, de chercher à réaliser des mesures et actions qui soient porteuses de transformation, « sans laisser personne de côté » (Sightsavers, Juin 2022)

Ce principe est encadré sur le plan national par la loi N°2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées donne aux communes la charge du développement local et consacre le principe de la participation citoyenne à l'action communale et régionale (art. 40 et 41)

Le développement selon cette loi, si elle prend en compte toutes les couches sociales « sans laisser personne de côté » est un développement local inclusif (DLI) Il est un nouveau paradigme qui permet une participation effective de tous les acteurs locaux, notamment les personnes en situation de handicap individuellement ou en association au travail collectif de développement local.

« On parle aussi de bonne gouvernance locale inclusive, c'est-à-dire la participation et la représentation des personnes handicapées aux élections (listes électorales, partis politiques, bureaux de vote, observateurs des élections) et aux instances décisionnelles (conseil municipal, exécutif municipal, commissions du conseil municipal, comités Ad Hoc, cadres de concertation, etc.) » (Sightsavers, Juin 2022)

En intégrant les besoins spécifiques des personnes handicapées et d'autres groupes vivant en situation de vulnérabilité dans les politiques locales et les projets d'intérêt général. Pour l'organisme Sightsavers travaux de Juin 2022 la bonne gouvernance locale inclusive intègre la participation et la représentation des personnes handicapées aux élections. L'inclusion et la participation des personnes handicapées se réalisent en adaptant le fonctionnement des instances, procédures, organisations, démarches à leurs besoins spécifiques ayant pour finalité l'amélioration des conditions des populations incapacitantes.

Le point focal de développement inclusif des personnes vivant avec un handicap mis en place dans les Mairies de Yaoundé a pour objectif d'améliorer la bonne gouvernance inclusive de la commune. Il prône participation et représentation des personnes handicapées aux élections, aux instances décisionnelles de la commune. Les principaux points relatifs à l'évaluation dans les communes de Yaoundé pour matérialiser l'approche handicap sous la thématique « développement local inclusif » sont les suivants:

- ❖ La non-discrimination met l'accent sur l'égalité de traitement entre les citoyens. Il est question de considérer les personnes vivant avec un handicap moteur comme les autres en évitant dans une catégorie à part (marginalisation)

- ❖ La mobilité expose la capacité des personnes en situation de handicap moteur dans la commune à se déplacer de manière libre et autonome en créant des conditions

d'accessibilité (rames d'accès, espaces de stationnement, couloirs larges, dotation des fauteuils roulant, cannes blanches...).

- ❖ L'accessibilité cadre avec les moyens mis œuvre pour lever l'obstacle à l'autonomie et la participation optimale des PH moteur dans la commune. Il est question de l'accessibilité infrastructurelle (accéder aux bâtiments publics, y compris aux tribunaux, aux centres d'inscription sur les listes électorales et aux bureaux de vote).

- ❖ Participation révèle la présence des PH moteur ou leurs représentants parmi les personnes ressources de la commune.

- ❖ Représentativité les acteurs sur les questions du handicap doivent être eux-mêmes personnes handicapées pour agir et parler en leur nom. (Sightésavers, Juin 2022)

Le point focal de développement inclusif des personnes en situation de handicap de la Mairie de Yaoundé est bel et bien sur pied depuis 2021 avec pour point focal M NKEN une personne en situation de handicap moteur qui implémente avec vigueur l'approche inclusif. La Mairie de Yaoundé V compte deux conseillers municipaux PH moteur et compte plusieurs employés dans la même situation. Malgré ces efforts au niveau communal le taux de participation des PH moteur aux élections reste à parfaire.

### **2.3.3. Stratégies d'accessibilité menées par ELECAM**

ELECAM a été créée en 2006 par décret présidentiel N° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant sa création, son organisation et son fonctionnement. Elle remplace l'ONEL (Observatoire National des Elections) créée en 1998. Le vent de la démocratisation qui a soufflé dans les années 90 a eu une incidence non négligeable sur la législation sur les aspects juridiques des élections au Cameroun.

Il allait de soi d'une nécessité de la révision des règles juridiques régissant les scrutins politiques (présidentiel, parlementaire et des conseillers municipaux) afin de créer des conditions idoines pour la tenue des élections pluralistes, sincères en harmonie avec loi constitutionnelle N°96/06 du 18 janvier 1996. Pour un consensus politique voie de fait à apaiser les pouvoirs internes et externes de la scène politique revendiquant sans cesse des innovations juridiques pour les élections libres et démocratiques. Le gouvernement soucieux d'implémenter ces idéaux va effectuer sans modification des règles existants (droit constant) et aboutir à la loi N° 2012/001 du 19 Avril 2012 portant code électoral et modifiée et complétée par la loi N°2012/017 du 21 décembre 2012. Et cette dernière qui est en vigueur au Cameroun.

L'organisation des élections politiques est une opération complexe aux enjeux déterminants. La neutralité et le professionnalisme des organes chargés d'intervenir tout au long du processus d'une élection n'est pas à démontrer, leur dévouement et leur impartialité est gage de crédibilité et de stabilisation des institutions publiques. Pour mener à bien l'approche inclusive, ELECAM s'appuie sur :

- La loi N°2010/002 du 13 Avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, en son article 27 alinéa 2 qui précise que « l'État encourage la présence dans les instances de la vie sociale et politique ».

- La loi de N°2012/001 du 19 avril portant code électoral, modifiée et complétée par la Loi N°2012 qui stipule dans son article 151, alinéa 3 « la constitution de chaque liste de candidats doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée ».

- L'article 105 alinéa 1 du code électoral dispose que « tout électeur atteint d'une infirmité ou se trouvant dans un état physique le mettant dans l'impossibilité d'effectuer ses opérations de vote (...) peut se faire assister par un électeur de son choix ».

La population Camerounaise est estimée à 26 545 864 en 2022 (Banque Mondiale) et de cette population près 16,6% (Sightsavers, 2020), soit près de 4 406 600 personnes en Situation de Handicap. Les Personnes en Situation de Handicap âgées de 20 et plus représentent 47 % (INS, 2019) soit un potentiel électoral de près 2 071 102 ; on observe un taux de participation faible aussi chez les personnes valides que chez celles en situation de handicap ; les données actuelles du fichier électoral décomptaient 33985 PMR (ELECAM, 2024) soit 1,6 % en âge de voter et les personnes porteuses d'un handicap moteur 16112 soit 1,4% (ELECAM, 2024). La direction d'ELECAM base sa stratégie pendant les processus électoraux sur l'inclusion (genre, handicap et minorités) lors des actions suivantes : priorité est accordée pendant les compositions des équipes devant accompagner les inscriptions sur les listes électorales et la distribution des cartes d'électeurs aux femmes, aux personnes handicapées et aux minorités, configuration du logiciel biométrique sur l'existence des champs spécifiques sur les différents types de handicap (visuel, auditif, parole, moteur, taille...) qui facilite l'inscription du type de handicap, désignation des femmes et des minorités à la tête des commissions locales de votes, approche genre lors de la constitution des listes de candidature et rejet de ces listes si l'approche inclusive n'est pas considérée, présence des femmes et des PH dans tous les visuels de communication d'Élections Cameroon, un interprète de signes et du sous-tirage dans

toutes les productions audiovisuelles d'ELECAM pour les rendre accessibles aux malentendants et sourds, productions des étiquettes en brailles et bulletin de vote, présence d'un interprète de langage des signes lors des allocutions publiques du top management d'ELECAM, production des guides pratiques bilingues de la prise en compte du handicap aux acteurs du processus électoraux, suivi et contrôle de la construction des rampes dans certains bureaux de vote pilotes, priorité aux personnes handicapées, femmes enceintes et aux personnes âgés lors des processus électoraux ;

- Des voix de recours selon le code électoral de 2012 sont accordés aux PH pour contester le manque d'implémentation de l'approche inclusif lors du processus électoral ;

Malgré cette batterie de mesures prises par ELECAM pour une approche optimale de l'approche inclusive avant ; pendant et après le processus électoral au Cameroun, les personnes handicapées et particulier celles vivant avec un handicap moteur ont une participation électorale faible. Selon les dernières statistiques d'inscription sur les listes électorales d'ELECAM de 2024 répercutées sur le tableau ci-dessous

### **2.3.2. Stratégies d'autonomisation menées par la société civile (OSC, OPH)**

Le premier mouvement des personnes handicapées au Cameroun a vu le jour dans les années 1970 et avait pour dénomination l'union des personnes infirmes du Cameroun (UGAIC) dont le siège social se trouvait à Douala et a été remplacé par l'Union Nationale des Handicapés du Cameroun (UNACAM) en 1985 puis (FENAHCAM) Fédération Nationale des associations des handicapées au Cameroun. Dès lors, d'autres associations qui promeuvent l'amélioration des conditions de vie et les droits personnes handicapées au Cameroun et selon la Commission National des Droits de l'Homme (CNDL : 2013), le Cameroun compte près de 20 associations de promotion et de défense des droits des personnes handicapées :

- L'association Nationale des aveugles du Cameroun (ANAC) ;
- L'association Nationale des handicapés moteurs et amputés du Cameroun
- L'association Nationale des Anciens Lépreux du Cameroun (ANALCAM)
- L'association Nationale des Déficiants Auditifs du Cameroun (ANDAC) ;
- L'association Nationale des Sourds Muets du Cameroun (ASCAM)
- L'Association des Parents des Enfants handicapés (COLOMBE)
- L'association Nationale des aveugles du Cameroun (ANAC)
- L'association Des Étudiants Handicapés Du Cameroun. (AEH)

- Centre des jeunes aveugles réhabilité du Cameroun (CJARC) ;
- GOORWILL-Cameroun organise des séminaires, publie des brochures, des documents qui font la promotion pour l'emploi des personnes handicapées ;

WELL BEING AFRICA : promotion et défense des droits des personnes handicapées, des mineurs, des victimes de la lèpre et des femmes vulnérables.

Nous avons souhaité nous intéresser, dans notre travail de recherche, aux personnes en situation de handicap moteur (PSHM) ou encore personnes à mobilité réduite (PMR), la raison étant le fait que contrairement à d'autres catégories d'handicap, elles sont remarquables au premier abord et entourées des jugements négatifs.

Une synthèse des définitions des institutions internationales du concept société civile se rapproche à un rassemblement des associations à but non lucratif, les associations culturelles, les organisations non gouvernementales (ONG), les communautés religieuses, les groupements économiques.

Après la revue de la littérature sur la problématique de l'autonomisation du comportement électoral nous allons aborder le troisième chapitre qui porte sur les théories de références.

### **Chapitre 3 : Théories de références sur les questions d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite**

Pour Bernard (1987), cité par (Noumbissié, (2010), une théorie est « une synthèse qui se propose d'expliquer un grand nombre de faits par le recours à un petit nombre de principe », et cette synthèse « doit sans cesse être soumise à la vérification expérimentale ». La théorie doit tenir compte du caractère dynamique et complexe de de l'individu (Noumbissié, 2010).

L'objectif général de ce travail est comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé. Elle vient apporter une nouvelle dynamique aux stratégies d'intervention jadis menées par l'État, les Mairies, ELECAM, les OSC, les OPH et les partis politiques qui engendraient des résultats insuffisants, limitatifs et inappropriés. Il met en évidence la problématique de l'accessibilité politique des personnes en situation de handicap au Cameroun. Elle s'inscrit dans le champ d'investigation des stratégies d'intervention en organisation communautaire pour leur autonomisation dans le processus électoral. Sur ce, le chapitre suivant porte sur les théories de l'empowerment Ninacs (1995), Rappoport (1987), Le Bossé et Vallée(1993) et celle de l'accessibilité physique de Gallez et al. (2017) ont une assise épistémologique pour expliquer le manque d'engagement électoral des PMR.

#### **3.1. La théorie de l'empowerment**

Le processus d'impowerment est un processus et une pratique visant à accompagner sur le plan technique et organisationnel un groupe d'individus, une communauté à prendre en main et à trouver des solutions collectives aux situations qu'elles jugent insatisfaisantes (Le Bossé & Vallée, 1993). Il repose sur le développement de la conscience critique et individuelle et collective, l'identification et le questionnement des relations de pouvoir et de domination qui sont des racines de l'inégalité avec pour but l'équité et la justice sociale. (Ninacs, 1995)

##### **3.1.1. Postulat de base de la théorie de l'empowerment**

La théorie de l'empowerment postule que l'acquisition du « pouvoir d'agir », du « sentiment d'auto efficacité », d'autonomisation par les personnes qui vivent les situations de déséquilibre, de vulnérabilité passe par la prise de contrôle des facteurs de changement de leur propre vie et engagent des décisions qu'elles jugent idoines. Ninacs (1995), Rappoport (1987).

Elle fait références à un processus qui vise à renforcer les capacités et l'autonomie des individus ou des groupes à prendre en main le contrôle de leur vie et à apporter de manière collective des solutions aux situations qu'ils jugent problématique. L'orientation de la théorie de l'empowerment est basée sur un processus social de reconnaissance, de promotion et d'augmentation des capacités des personnes à rencontrer leur propre besoin, résoudre leur propre problème et mobilier des ressources nécessaires de manière à avoir l'impression de contrôler leur propre vie (Ninacs, 1995).

Rappaport cité par Ninacs (2005) souligne que l'empowerment est le mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les communautés acquièrent la maîtrise de leur vie. Cette idée a constitué le fondement de l'approche de l'empowerment utilisée au travail social. C'est grâce à Rappaport que le concept a pris une dimension du travail vers une théorie de la société qu'adoptent les intervenants sociaux.

### **3.1.2. Les fondements historiques l'empowerment**

La première utilisation du terme empowerment dans la sphère francophone remonte au XX siècle et se traduit littéralement comme « mouvement d'acquisition du pouvoir d'agir ». Dans la lutte des droits civiques des personnes de couleur de race, Martin Luther King l'emploie pour dénoncer l'Etat providence où les programmes de lutte contre la pauvreté sont jugés inefficaces (Vallerie, 2010). Le concept empowerment, traduit de la littérature française, fait référence à l'autonomisation, la capacitation, la potentialisation, le pouvoir faire, la capacitation, l'appropriation du pouvoir, développement du pouvoir d'agir... Il vient des milieux de recherche anglophones, il signifie « renforcer ou acquérir du pouvoir ». En Psychologie précisément en psychologie communautaire, on le présente sous la forme d'une prise de position. Les promoteurs de ce concept font promouvoir l'idée selon laquelle les personnes défavorisées pouvaient agir sur leur situation car elles possèdent des forces nécessaires pour surmonter leur impuissance si on leur donnait des moyens pour le faire.

Des chercheurs et praticiens à l'instar de Wallerstein et Bernstein (2006) ce sont déployés afin de proposer une définition qui décrit l'empowerment comme : « un processus impliquant des composantes personnelles et collectives et amenant les individus à prendre du pouvoir sur leur vie ». Il est utilisé pour désigner une capacité d'action de la part des individus, mais également le processus mis en place pour l'atteindre. Ainsi, un individu seul ou une collectivité peuvent utiliser ce processus afin de s'approprier et d'exercer en autonomie un certain pouvoir

(Ninacs, 2002). Quelques soient les courants de pensée certains éléments suscitent un consensus et définissent l'empowerment comme « un processus par lequel une personne développe le sentiment d'exercer un plus grand contrôle sur la réalité par des actions concrètes dans des conditions de vie incapacitante ». (Le Bossé 2003). Ces conditions de vie des personnes qui vivent les situations incapacitantes ont pour champ sémantique la pauvreté, la marginalité et la discrimination, l'oppression, la vulnérabilité et à l'exclusion sociale.

### **3.1.4. Les composantes de la théorie de l'empowerment**

Pour le sociologue français Yann Le Bossé (2009) dans le continuum des travaux de Rappaport, a élaboré les composantes de cette théorie. La prise en compte des conditions structurelles et individuelles du changement social, l'acteur en contexte comme unité d'analyse, les contextes d'application, la définition du changement visé et des modalités et le développement d'une démarche d'action conscientisant (Le Bossé, 2003).

- **La prise en compte des conditions structurelles et individuelles du changement social (accès aux ressources)**

Pour être véritablement autonomisés, les individus doivent avoir accès à des ressources matérielles, financières et informationnelles pour un renforcement des capacités. L'accès aux ressources permet que le pouvoir d'action soit effective, il faut que l'environnement soit favorable et que les personnes concernées soient capables d'exercer ce pouvoir.

- **Le développement d'une démarche d'action conscientisant**

Pour Le Bossé (2003), l'empowerment « ne consiste pas à être actif. En fait, l'action est ici un outil d'acquisition du pouvoir qui conserve sa pertinence que dans la mesure où elle s'inscrit dans une logique d'influence personnelle ou collectif sur l'environnement ».

- **Les contextes d'application et la définition du changement visé et des modalités**

La mise en place des modalités de l'empowerment dépend en grande partie du contexte. La prégnance de son action significative dépend de la nature du changement visé. Pour le Bossé une intervention qui vise l'empowerment des personnes et des collectivités est basée une prise en compte systémique de son contexte d'application permettant de mettre en œuvre les conditions susceptibles l'attente des objectifs jugés important par la personne ou la collectivité en situation de difficultés.

### - **Le développement d'une démarche d'action conscientisant (le pouvoir d'agir)**

L'empowerment prend en compte la démarche de conscientisation, la pédagogie des opprimés de Paulo Freire qui préconise la lutte contre l'opresseur en favorisant les personnes victimes de marginalisation, la prise de conscience des situations d'exploitation qu'elles vivaient puis, l'engagement dans une transformation collective des rapports sociaux. Pour Paulo Freire (1975) cité par Bernard Vallier 2010 précise que le potentiel d'empowerment est d'épauler la personne ou la collectivité concernée par l'intervention dans la mise en œuvre des conditions susceptibles de contribuer au changement important à réaliser pour elle.

L'intérêt de l'empowerment est de permettre de cerner de près une réalité importante. Ainsi des personnes vivant dans des conditions de vulnérabilité comme le chômage, la pauvreté, le handicap, la marginalité peuvent prendre leur vie en main et faire avancer leur cause, elles peuvent tirer de cette activité le sentiment positif de pouvoir et de contrôle sur leur propre vie qui progressivement les éloignent du sentiment d'impuissance et de détresse. Il s'agit d'une réappropriation du pouvoir thérapeutique par l'individu lui-même ou le groupe. La notion d'empowerment présente donc à cet effet une dimension d'affranchissement, de libération et d'indépendance individuelle ou collective qui ne se limite pas au champ de la santé mentale mais peut s'appliquer dans la majorité des champs et domaines associées aux sciences humaines.

#### **3.1.5. Les types d'empowerment**

Le modèle soutenu par Ninacs (2002), met en exergue les axes d'empowerment suivants : l'empowerment individuel, l'empowerment communautaire et l'empowerment organisationnel. Ces niveaux sont liés et il existe des interactions entre les différentes composantes de ces niveaux.

##### **❖ L'empowerment individuel**

Selon Ninacs (2002), l'empowerment individuel est un processus agissant sur quatre plans : la participation, les compétences pratiques, l'estime de soi et la conscience critique. Ces quatre dimensions, de par leurs interactions, permettent de développer le pouvoir de dire et d'agir en fonction de ses propres choix et des conditions environnementaux qui engendrent des situations de déséquilibre.

La participation : elle est l'interaction de l'individu avec l'environnement social et physique dans lequel il est appelé à vivre. Ainsi, une personne détient le pouvoir d'agir, à condition de participer, intervenir auprès d'une personne ou d'un groupe (comité, équipe organisatrice...). Une telle participation renvoie à une progression où les gens passent de l'assistance muette à la participation aux discussions simples ensuite aux débats pour aboutir aux décisions Ninacs (1995).

Les compétences : l'exercice du pouvoir repose sur trois capacités: choisir, décider et passer à l'action. En fait, pour plusieurs auteurs, l'empowerment doit se réaliser dans des actions concrètes (Breton, 1983). Les compétences sont avant tout pratiques, techniques. Elles incluent les connaissances et les habiletés de chaque personne permettant sa participation et l'exécution de l'action particulière d'un groupe, qu'elles soient présentes ou en cours d'acquisition.

L'estime de soi désigne la transformation psychologique de l'individu annulant les expériences négatives antérieures et intériorisées. Celle-ci permet aux individus d'être satisfaits d'eux-mêmes, d'avoir une vision positive de soi et une confiance en soi. L'empowerment fait référence à la fois à une réalité subjective et à une réalité objective, où la subjectivité est la perception qu'on a de soi-même Ninacs (1995). En matière d'estime de soi, les évaluations négatives intériorisées et incorporées dans l'expérience de développement personnel constituent des blocs de pouvoir indirect qui doivent être surmontés et passe par l'auto reconnaissance de la légitimité de son identité propre et ensuite de sa propre compétence.

La conscience critique, pour Paolo Freire cité par Ninacs (1995), les ouvrages faisant références à l'empowerment insistent sur le développement de la conscience critique et soutient qu'elle constitue sa composante essentielle. La conscience critique est un processus de conscientisation qui permet de se libérer de l'oppression intériorisée, de prendre conscience des enjeux de pouvoir qui nous entourent, et identifier les actions appropriées pour les transformer Elle prend les aspects suivants :

La conscience collective : «l'individu n'est pas le seul à être confronté à ses problèmes »;

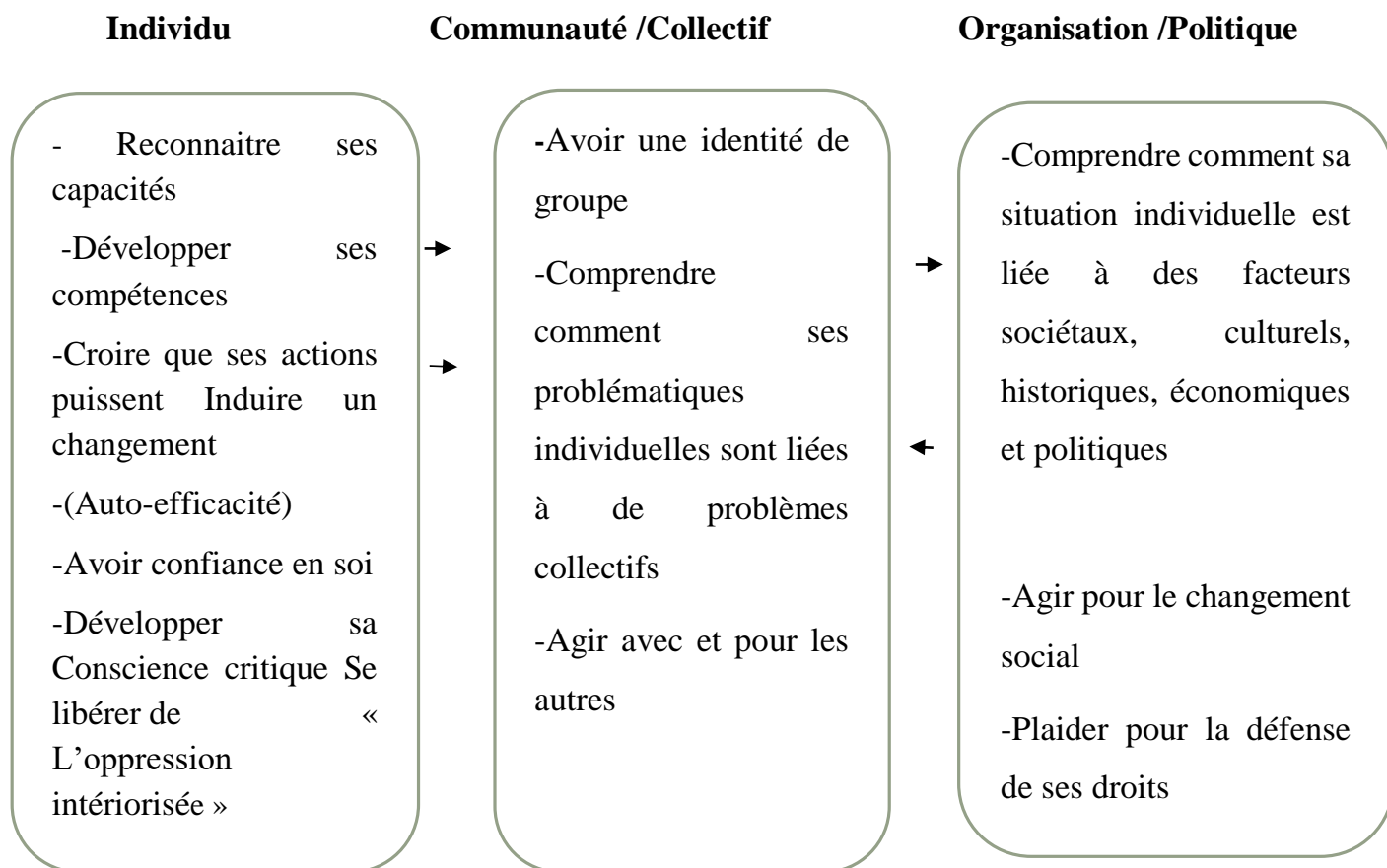
- La conscience sociale : «les problèmes individuels ou collectifs sont influencés par des facteurs structurels, sociaux et culturels »;

La conscience politique : «la solution des problèmes d'ordre structurel passe par le changement ». Ces différentes composantes s'entrelacent, interagissent et se renforcent mutuellement.

### ❖ **L'empowerment communautaire.**

L'empowerment communautaire est un processus par lequel les membres d'une communauté développent leur capacité à agir de manière autonome pour résoudre des problèmes auxquels ils font face. Nous pouvons nous attarder aux travaux de Ninacs (2008) qui formule quatre composantes suivantes : la participation des membres de la communauté, les compétences c'est -à-dire les forces du milieu, la communication qui renvoie aux interactions libres et positives entre les membres de la communauté et le capital communautaire qui se traduit par deux éléments d'abord celui d'un réservoir d'où le capital et la conscience citoyenne plus active bien qu'elle comprenne les processus mentaux. *L'empowerment* communautaire ou collectif tourne autour des variables telles que la solidarité, l'action collective. Selon cette perspective, pour que les individus passent à l'action pour leur communauté, ils doivent au minimum développer un sentiment de compétence personnel. C'est une relation à double sens à laquelle nous assistons ici, car si les individus ont besoin d'un milieu favorable afin de développer leur empowerment individuel, une communauté ne saurait maintenir son propre empowerment communautaire sans un grand nombre d'individus en situation de pouvoir.

Ninacs (2008) propose la double présence d'un processus d'empowerment communautaire, celui de la communauté locale, d'abord, puis celui qui se déroule au sein des organisations devenues pour les membres des communautés d'intérêts ou d'appartenance.



**Figure 2:** Types d'empowerment

Source : Ninacs, William. Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec (2003)

### 3.1.6. Pertinence de la théorie de l'empowerment pour l'autonomisation du comportement électoral chez les PMR

« Power » ou « Pouvoir » est le mot clef dans empowerment. Le Bossé (2008) définit le pouvoir d'agir comme « la possibilité concrète pour des personnes ou des collectivités d'exercer un grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches, ou la collectivité à laquelle ils s'identifient ». Dans les observations quotidiennes, les personnes à mobilité réduite (PMR) connaissent des « relations asymétriques » avec leur entourage qui conduisent à la marginalisation et à l'auto exclusion, ces relations asymétriques pour Vallerie (2010) sont susceptibles « de provoquer abus de faiblesse, mise sous dépendance, marginalisation ou même oppression », puisqu'elles ne disposent pas d'un soutien leur permettant de s'autodéterminer.

L'empowerment utilisé comme pratique sociale pour lutter contre les inégalités aboutissant au changement social à l'amélioration des conditions de vie des personnes incapacitantes, c'est dans cette optique praxéologique que Rappaport (1987) met l'accent sur la dimension pratique de L'empowerment comme un « mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les communautés encouragent la participation communautaire, les actions collective ». L'approche de développement du pouvoir d'agir (DPA) est susceptible de réduire le processus de stigmatisation, de double victimisation qui entrave leur pouvoir d'agir. Elle est une voie capitale pour produire le changement.

La notion d'impowerment met en lumière dans ce travail, les stratégies à adopter par l'intervenant communautaire pour susciter le pouvoir d'agir des PMR à créer en eux une confiance en soi, de développer une conscience critique et le changement du comportement électoral dans la ville de Yaoundé.

#### ❖ **Empowerment et engagement politique**

L'engagement politique est un acte de participation conscient et délibéré dans la vie politique d'une société. Cela peut se manifester par le vote, le militantisme au sein d'un parti politique ou d'une organisation, la participation à des manifestations ou à des actions citoyennes. L'autonomisation et l'engagement politique sont étroitement liés dans le cadre d'une démocratie participative ; l'engagement politique contemporain prend les formes variées comme le vote, le militantisme, les mandats politiques, le syndicalisme... L'engagement politique peut être conventionnel (militantisme, vote, syndicalisme, engagement associatif) ou non conventionnel (grève, manifestations, action collective...). L'engagement politique implique une volonté de contribuer de manière autonome et activement à la vie démocratique et à la construction d'une société juste et équitable. (Becker, 2006)

L'individu engagé « agit de manière à impliquer directement dans son action certains de ses autres intérêts, au départ étrangers à l'action dans laquelle il s'engage ». (Becker, 2006)

De manière générale, l'empowerment est la capacité pour les individus ou les groupes d'agir et de participer aux décisions qui les concernent. Et, l'engagement quant à lui est l'implication active d'une personne ou d'un groupe dans les affaires publiques par des moyens conventionnels (vote, appartenance à un parti politique) ou non conventionnels (manifestation, grève, boycott...)

L'empowerment peut de ce fait renforcer la participation active et éclairée des PMR aux processus politiques, renforcer le pouvoir d'agir des individus pour qu'ils contrôlent mieux et prendre des initiatives ce qui va les stimuler à s'engager davantage et revendiquer leurs droits ; il permettra de ce fait, une construction citoyenne d'appartenance et de solidarité ce qui peut être un moteur de l'engagement politique ; bien mené, elle peut être moteur du changement social permettant aux PMR de faire entendre leur voix et de participer à la construction des politiques publiques inclusives.

### **3.2. La théorie de l'accessibilité**

La théorie de l'accessibilité physique a été développée par plusieurs auteurs Walter (1959), Poulit et al. (1970), mais celle de Gallez et al. (2017) cadre avec variable dépendante.

**3.2.1. Postulat :** l'environnement physique et social peut être une barrière ou un facteur facilitateur à l'intégration pour un individu dans le milieu dans lequel il est appelé à vivre ; les environnements doivent être conçus pour permettre l'accès à tous sans discrimination aucune. Le droit à l'accessibilité est un droit inhérent aux droits humains. Gallez et al. (2017)

Le terme l'accessibilité est largement utilisé en géographie, en aménagement, en économie et ingénierie des transports, il mesure l'intensité de la possibilité d'interaction. Elle revêt deux dimensions à savoir : la répartition spatiale des opportunités (plus la densité des opportunités est élevée, plus l'accessibilité est importante) et la facilité d'accéder à ces opportunités qui dépend de leur distance par rapport un point donné et les moyens de transport pour y accéder.

#### **3.2.2. Principes de la théorie de l'accessibilité**

L'accessibilité pour tous, l'environnement inclusif et l'égalité des chances sont principes fondamentaux sur lesquels se fondent la théorie d'accessibilité.

- L'accessibilité pour tous met en lumière que le biotope de l'individu doit être aménagé pour un accès à tous ceux qui y vivent sans discrimination aucune liée à l'âge, de sexe, condition physique ou situation sociale ;
- L'environnement inclusif doit prendre en compte la conception et matérialisation structurale sur le prisme des besoins spécifiques des membres qui le constituent ;
- Egalité de chances pour tous sans discrimination aucune. (Gallez et al. (2017)

### **3.3.3. Les indicateurs de la théorie de l'accessibilité**

Les indicateurs d'accessibilité sont tournent autour de catégorie géographique ou gravitaires, les facteurs d'attraction et les facteurs d'impédance ( ) ; ils visent à tenir compte de la compétition entre les individus pour accéder à telle ou telle opportunité (Gallez et al. 2017). Ils s'intéressent à la notion d'accessibilité en lien avec la problématique des inégalités d'accès aux ressources urbaines.

La théorie de l'accessibilité dans le contexte des personnes à mobilité réduite met l'emphase sur la nécessité d'adapter l'environnement physique et social pour permettre aux personnes handicapées de participer de manière effective à la vie politique et sociale Gallez et al. (2017). Il s'agit des aménagements adéquats visant à éliminer les barrières qui empêchent l'inclusion

### **3.2.4. Implications de la théorie de l'accessibilité sur l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite**

L'accessibilité pour les PMR voudrait qu'elles puissent accéder aux mêmes services, informations et opportunités que les personnes valides en implémentant les modalités suivantes.

- L'accessibilité physique met en exergue les bâtiments publics, les transports, la voirie, les logements... doivent être conçus pour être utilisable par tous y compris les personnes en situation de handicap (PMR, visuel et auditif)
- L'accessibilité numérique ; les sites web les réseaux sociaux, les applications doivent être conçus pour un accès inclusif.
- L'accessibilité sociale implique que les attitudes, les comportements et les politiques doivent favoriser l'inclusion des PMR afin faire obstacle à la marginalisation et la discrimination.

L'environnement doit être conçu pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en fonction de leurs besoins spécifiques pour une intégration et une autonomisation pour participer au processus électoral.

**Tableau 2:** Tableau synoptique de l'hypothèse générale, de la question de recherche et des objectifs de recherche

Question principale	Hypothèse générale	Objectif général	Objectifs spécifiques
<p><b>QP :</b> La perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire influence-t-elle la participation électorale des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?</p>	<p><b>HG:</b> La perception des stratégies d'intervention mises en place en organisation communautaire impacte les tendances à la participation électorale des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.</p>	<p><b>OG:</b> comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électorale des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé.</p>	<p><b>OS1 :</b> Analyser les stratégies d'intervention mises en place par l'Etat pour l'accès aux ressources par PMR et l'engagement électorale des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé</p>
		<p><b>QS2 :</b> Comprendre les stratégies d'autonomisation du comportement électorale proposées par la société civile et l'engagement électorale des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.</p>	
		<p><b>QS3 :</b> Décrire les stratégies d'accessibilité physique mises en place par ELECAM et l'engagement électorale des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.</p>	
<p><b>QS4 :</b> Décrire les stratégies d'inclusion politique proposées par les partis politiques et l'engagement électorale des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.</p>			

**DEUXIEME PARTIE : APPROCHES METHODOLOGIES ET OPERATOIRES,  
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET DISCUSSION**

Cette partie tourne autour des techniques d'approches, les instruments de collectes de l'information et de traitement des données, de la démarche d'analyse et d'interprétation des données quantitatives et qualitatives en intervention et action communautaire dans la vue d'en extraire le sens et produire des informations permettant de répondre aux questions posées dans la problématique de l'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé. Pour Gustave Lebon (1895) « la pureté de la méthode est la condition du succès ».

## CHAPITRE 4 : Approches méthodologiques et opératoires

Les approches méthodologiques sont basées sur les aspects épistémologiques de la démarche de notre recherche. Elles se réfèrent à l'ensemble des méthodes et procédures mises en œuvre pour une problématique, pour Grawitz (1998) la méthodologie est l'ensemble des opérations intellectuelles par les quelles une discipline cherche à atteindre des vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie.

Il sera question dans ce chapitre de présenter les procédures méthodologiques qui ont permis de collecter et d'analyser les données issues de cette étude. Il sera articulé autour de la présentation et la justification de la méthode de recherche choisie, du rappel de l'objet de l'étude, de la question de recherche, du corps d'hypothèses, et de l'évocation des méthodes et techniques d'investigation et enfin les difficultés rencontrées.

### **4.1. Présentation et justification de la méthode mixte à devis séquentiel explicatif retenue pour ce travail**

Ce travail entre dans le sillage des études empiriques, car nous envisageons tout d'abord d'étudier en observant sur le terrain la relation entre la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes et l'engagement électoral des PMR à travers un questionnaire et des entretiens semi directifs auprès des PMR pour comprendre pourquoi les stratégies jadis mises en place sont limitatives.

Pour obtenir une compréhension plus approfondie de ce phénomène, nous avons utilisé la méthode mixte (quantitative et qualitative) avec un devis séquentiel explicatif. Pour Anadon (2019) en se basant sur les travaux de Creswell et al (2006) définit la méthode mixte comme une procédure pour collecter, analyser et mélanger les données qualitatives et quantitatives à un certain stade du processus de recherche dans le but de mieux comprendre le problème de recherche. Le mélange quantitatif-qualitatif est synonyme de triangulation en recherche mixte ; cela indique l'utilisation d'une méthode de manière subsidiaire par rapport à une autre afin d'accroître la validité (Anadon, 2019). L'utilisation de cette mixité méthodologique ou une triangulation méthodologique ; pour Pegdwené (2020), la triangulation consiste à mettre en œuvre plusieurs démarches en vue de la collecte de données pour l'étude des phénomènes sociaux.

La combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives permet une analyse approfondie et complète d'un problème de connaissance pour répondre au mieux la question de

recherche, il existe selon Creswell et al (2006) trois design de recherche en méthode mixte : le design parallèle convergent, le design séquentiel explicatif et le design séquentiel exploratoire.

Pour *le design parallèle convergent*, les données quantitatives et qualitatives sont collectées simultanément et sont ensuite analysées séparément ou indépendamment et à la fin les deux résultats obtenus sur plusieurs angles différents sont comparés et confrontés pour faire ressortir les convergences et les divergences. *Le design séquentiel exploratoire* met en première phase la collecte des données qualitatives et les résultats issus de cette phase informent la deuxième qui est quantitative, il permet d'étudier en profondeur à travers des entrevues et des focus-groups un phénomène avant de formuler un questionnaire utile à la collecte des données quantitatives. Et enfin pour *le design séquentiel explicatif*, la première phase est quantitative et les résultats obtenus orientent et informent la collecte des données qualitatives ; il permet d'approfondir et d'éclairer les données quantitatives en y intégrant les expériences vécues, perceptions et les opinions issues des résultats qualitatifs (Creswell et al, 2006).

- **La phase quantitative** a été menée par une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de personnes 120 personnes à mobilité réduite pour étudier la relation sur leur perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et leur engagement électoral. Les données seront analysées à l'aide de méthodes statistiques pour identifier les relations entre les variables.

- **La phase qualitative** sur la compréhension de la perception des PMR est basée sur des entretiens approfondis auprès d'un sous-échantillon de 24 participants pour collecter des données relatives à la perception de l'utilité de l'engagement électoral aussi bien comme électeur et comme candidat et faire ressortir les suggestions proposées par les PMR des stratégies jugées idoines pour amélioration de leur propension à l'engagement électoral. Les données seront analysées à l'aide de méthodes d'analyse thématique pour identifier les thèmes et les patterns émergents et permettant d'expliquer pourquoi les stratégies d'intervention mises en place par les parties prenantes n'ont pas été efficaces. Elle étudie sur plusieurs angles l'incidence de la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral des PMR par les parties prenantes au processus électoral sur leur engagement électoral comme électeur et comme candidat. Cette séquence ambitionne de comprendre le phénomène et non de démontrer, de prouver, de contrôler quoi que ce soit (N'da, 2015). Elle veut donner du sens à travers ou au-delà de l'observation, de la description, de l'interprétation et de l'appréciation du

milieu et du phénomène tel qu'il se présente. Son but et son objectif de recherche, est de comprendre et d'utiliser l'information issue des verbatim afin de faire une littérature.

De manière sommaire, la méthode mixte à devis séquentiel explicatif retenue pour ce travail permet une compréhension approfondie et plus complète de l'impact des perceptions des PMR sur les stratégies d'intervention mises en place par les parties prenantes au processus d'autonomisation du comportement électoral ce qui a pour corollaire de faire développer la stratégie appropriée pour faciliter leur accessibilité politique comme électeur mais aussi comme candidat.

## **4.2. Rappel de l'objet d'étude, du problème, de la question de recherche et des objectifs de recherche**

### **4.2.1. Objet de l'étude**

Ce travail a pour Objet d'explorer et de comprendre de la perception par les personnes à mobilité réduite (PMR) sur les stratégies d'autonomisation du comportement mise en place en organisation communautaire à leur endroit et l'impact sur leur engagement électoral dans la ville Yaoundé.

### **4.2.2. Problème de l'étude**

Les faits factuels sur l'incidence de la perception des stratégies structurelles et fonctionnelles de l'autonomisation du comportement électoral des PMR par les parties prenantes en l'organisation communautaire sur leur engagement électoral aussi bien comme électeur mais davantage comme candidat dans la ville de Yaoundé, ont suscité particulièrement notre attention. Cette autonomie du comportement électoral met en relief leur accessibilité politique. Les stratégies d'intervention sous la coupole de l'intervention et action communautaire permettent de baliser les voies qui auront une incidence significative sur l'engagement au processus électoral des PMR et que le manque d'engagement observé se transforme en "pouvoir d'agir" en implication tout azimut aux élections.

Le constat est sans équivoque et met en lumière le problème de l'accessibilité politique des personnes à mobilité réduite dans la ville de Yaoundé.

### 4.2.3. Question de recherche de l'étude

Comment la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire influence-t-elle l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé ?

### 4.2.4. Objectifs général de l'étude

L'objectif général de ce travail est comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé.

### 4.3.1. Variables et hypothèse

#### 4.3.1.1. Hypothèse générale

HG : La perception des stratégies d'intervention mises en place en organisation communautaire a une influence significative sur l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé.

#### 4.3.1.2. Hypothèses de recherche

- **HS1** : La perception des stratégies mises en place par l'Etat pour l'accès aux ressources par PMR influence l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.
- **HS2** : La perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par la société civile accroît la propension à l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.
- **HS3** : La perception des stratégies d'accessibilité physique mises en place par ELECAM influence l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.
- **HS4** : La perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral proposées par les partis politiques accroît la propension à l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite dans la ville Yaoundé.

#### 4.3.1.2. Variables de l'étude

Pour Noubbissié (2010, p.212), une variable « est une valeur changeante, qu'il s'agisse de la caractéristique d'un objet, d'un individu ou d'un fait ». Elle est l'élément dont les valeurs peuvent changer et prendre différentes formes quand on passe d'une valeur à l'autre. Elle doit comporter au moins deux valeurs.

❖ **Variable Indépendante (VI) : Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire**

Modalité 1 : stratégies d'intervention perçues des ressources mises en place par l'État

Modalité 2 : stratégies d'intervention perçues de l'autonomisation du comportement électoral mises en place par la société civile

Modalité 3 : stratégies d'intervention perçues d'accessibilité physique mises en place par ELECAM

Modalité 4 : stratégies perçues d'autonomisation du comportement électoral proposées par les partis politiques

❖ **Variable dépendante (VD) : Engagement électoral**

Retrait de la carte électorale

Connaitre les horaires du scrutin

Vote le jour du scrutin

Comme membre d'un parti politique

Se porter candidat

Battre campagne électorale

Membre du collège électoral

#### 4.3.2. Tableau synoptique des variables et des indicateurs de la (VI) et de la (VD)

Variable indépendante (VI)	Modalités	Variable dépendante (VD)	Modalités
<b>Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire</b>	<b>M1:</b> Stratégies d'intervention perçue des ressources mises en place par l'État pour les PMR	<b>Engagement électoral des PMR</b>	Inscription sur les listes électorales
	<b>M2:</b> Stratégies d'intervention perçue de l'autonomisation du comportement électoral mises en place par la société civile		Aller voter le jour du scrutin
	<b>M3:</b> Stratégies d'intervention perçue d'accessibilité physique mises en place par ELECAM		Se porter candidat à une élection
	<b>M4:</b> stratégies perçues d'autonomisation du comportement électoral proposées par les partis politiques.	-Participation des PH moteur aux différentes élections -Quotas d'emploi des PH -Conseil municipal	

#### 4.4. Présentation des types des instruments de mesure retenus

Le chercheur doit se rassurer de l'instrument ou les instruments de collectes des données qu'il propose d'utiliser, lui permet de mesurer ce qu'il prétend mesurer (Noumbissie, 2010). Cette recherche est empirique et nous avons opté pour la méthode de recherche mixte à devis séquentiel explicatif, nous avons en premier le questionnaire pour collecter les données quantitatives et le guide d'entretiens pour celles qualitatives.

##### 4.4.1. Questionnaire

Selon Aktouf Omar (1987) le questionnaire est une « sorte de test, ayant une perspective unitaire et globale composé d'un certain nombre de questions et généralement proposé par écrit à un ensemble plus ou moins élevé d'individus et portants sur leur goûts leurs, leurs opinions, leurs sentiments, intérêts... ». Il comporte des avantages comme la collecte des données auprès d'un grand nombre d'individus, la rapidité d'administration. Il permet de manière sommaire de recueillir et d'analyser des données d'un phénomène social que l'on pense pouvoir mieux cerner à partir d'informations portant sur les individus de la population concernée.

La construction de notre questionnaire a été montée pour mesurer la relation entre la perception les stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé.

Notre questionnaire se présente sous forme d'échelle de Rensis Likert (avec des énoncés allant de 1 à 5). Elle permet d'évaluer précisément et de manière nuancée l'opinion ou la perception d'un individu face à un sujet précis.

Le questionnaire servant à recueillir les données de notre étude comporte deux parties (A, B, C).

La partie (A) *les caractéristiques sociodémographiques du participant* (genre, obédience politique, tranche d'âge, dernier diplôme et la situation professionnelle) (5 questions),

La partie B comporte dix (10 Items) qui recueillent la perception des stratégies d'autonomisation mises en place par les PMR pour l'engagement électoral

Les items(1), (2), (3), (4) et (5) portent sur les stratégies d'autonomisation mises en place par l'État ;

L'item (6) porte sur les stratégies d'autonomisation mises en place par les OSC et les OPH ;

Les items (7) et (8) portent sur les stratégies d'autonomisation mises en place par ELECAM ;

L'item (9) porte sur les stratégies d'autonomisation mises en place par les partis politique ;

L'item (10) porte sur les stratégies d'autonomisation mises en place par les points focaux de développement local inclusif installés dans les Mairies de la ville Yaoundé.

La partie B comporte dix (7 Items) qui recueillent l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite PMR

L'item (1) renseigne sur la détention du document administratif pour voter ;

L'item (2) renseigne sur l'information sur l'actualité et les processus électoraux;

L'item (3) renseigne sur l'engagement électoral comme votant ;

Les items (4), (5) et (7) renseignent l'engagement électoral comme militant d'un parti politique ;

L'item (6) renseigne sur l'engagement électoral comme candidat.

#### **4.4.2. Guide d'entretien**

La deuxième séquence de notre recherche mixte à séquence explicative se base sur l'analyse thématique pour comprendre pourquoi les stratégies jadis mises en places par les parties prenantes sont inappropriées, limitatives. Elle envisage la considération des textes comme des objets qui peuvent être saisis et analysés de la même manière comme des objets de caractéristiques matérielles (Sabourin, 2009) ; il renchérit que les faits sociaux sont pourvu de sens et l'analyse de contenu thématique « une technique de recherche objective, systématique et quantitative de description du contenu manifeste de la communication » (Sabourin, 2009)

Notre guide d'entretien avait pour but de recueillir des avis auprès des PMR pour l'objectif : *Décrire la connaissance par les PMR des stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes à leur endroit.*

Il correspond à la **Question 1** : Êtes-vous informé des moyens que les organisations communautaires (l'ETAT, ELECAM, mairies, la Société civile) proposent pour faciliter l'engagement électoral des PMR ? Si oui énumérez-les.

Pour l'objectif *Comprendre comment ces mêmes individus perçoivent l'utilité de l'engagement électoral aussi bien comme électeur et comme candidat* ; correspondent les

**Question 2-a** : Avez-vous l'impression que l'ETAT, ELECAM et les partis politiques s'intéressent aux votes des PMR ?

**Question 2-b** : Avez-vous le sentiment que la participation aux élections des PMR est inutile ?

Enfin pour l'objectif *Interpréter les suggestions proposées par les PMR des stratégies jugées idoines pour amélioration de leur propension à l'engagement électoral*. Correspond

**Question 3** : Selon vous, que faut-il concrètement faire pour amener les PMR à davantage participer aux élections ? Notamment à propos de : 1) l'inscription sur les listes électorales ; 2) le retrait de la carte d'Électeur ; 3) le dépôt d'une candidature ; 4) les moyens de déplacement et d'accès aux salles de vote.

#### 4.5. Pré-enquête

La pré-enquête consiste à tester un échantillon réduit. Il s'agit, à proprement parler de pré-tester l'instrument de mesure ou d'observation que l'on compte utiliser. C'est une véritable mise à l'épreuve, un essai contrôlé et rigoureux du fonctionnement de l'outil que l'on vient de construire. (Aktouf, 1987)

Son but est de vérifier la validité et la facilité des questions. Les travaux de Ghiglione et Matalon cités par Noubissié (2010) ressortent que, « lorsqu'une première version du questionnaire est rédigée, c'est-à-dire, lorsque la formulation de toutes les questions et l'ordre de celles-ci est fixé, à titre provisoire, il est impératif de s'assurer que le questionnaire est bien appréciable et qu'il répond effectivement aux problèmes que pose le chercheur » ; il est donc un pré-test utile sur le terrain afin de se rassurer de la validité tant interne qu'externe de l'outil d'investigation, de fidélité à rendre compte du problème étudié. Les participants de la pré-enquête doivent faire partie de la population d'étude et non de l'échantillon. (Blais & Durant, 2009)

Nous avons sélectionné un échantillon réduit entre 10 participants rencontrés aléatoirement dans la ville de Yaoundé pour un test de fiabilité de notre instrument de collecte

de données. Ce pré-test a eu lieu le 15 mai 2023. Nous nous sommes rendu compte des imperfections et des manquements au niveau de nos échelles d'attitude. Également certains de nos items étaient mal formulés, le niveau de compréhension bas de certains participants nous ont permis de réajuster le niveau de langue et ceux analphabètes ont été aidés pour le remplissage du pré-test. Ce ci qui nous a permis de procéder aux réajustements qui s'imposaient.

#### **4.6. L'enquête finale**

L'enquête est un travail qui consiste pour le chercheur, à se déplacer sur le terrain et à recueillir auprès des personnes qui remplissent les critères de son échantillon les données qui constitueront la véritable base de sa recherche, de ce qu'il démontrera ou découvrira (Aktouf ,1987 : p.107). Elle a l'avantage qu'elle permet de rassurer le chercheur que chaque participant a rempli lui-même son exemplaire.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi la méthode d'échantillonnage accidentel ou par convenance. En effet nous passons le questionnaire aux individus volontaires qui remplissaient les conditions de participation de notre enquête (être une Personne à Mobilité Réduite, être âgée de voter (20 ans et plus), être habitant dans le département du Mfoundi). Dans cette perspective, nous remettons un exemplaire à chaque répondant en leur expliquant les consignes relatives au remplissage du dit questionnaire dans les sites ci-dessous

Nous avons interrogé les membres et les responsables des OPH telles qu'**APHANDY5** (Association des Personnes Handicapées de Yaoundé V), **Goowill**, AHDES (Association des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur), Arc-en-ciel

Nous nous sommes rendus au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger d'Etoug ébé dans l'arrondissement de Yaoundé 6 et PROMHANDICAM Association (Centre De Formation Pour Handicapé) à Mimboman dans l'arrondissement de Yaoundé 4, l'association Cœur d'espoir au quartier dans l'arrondissement de Yaoundé I

#### **4.7. Présentation du site de recherche**

Cette étude est réalisée dans la région du centre, département du Mfoundi chef-lieu Yaoundé. C'est une ville aux sept collines et cosmopolite de près de 2,766 millions d'habitants qui fût créé en 1889 par les Allemands et structure par les Français et les Anglais (1916-1959) et compte sept communes d'arrondissement pour une superficie de 180km. Notre étude est

réalisée dans l'arrondissement de Yaoundé II situé dans le département du Mfoundi au Cameroun.

La ville de Yaoundé est le chef-lieu de la région du centre et la capitale politique du Cameroun. Elle est également le siège des institutions administratives et électorales.

Certaines institutions et organes ont été choisis du fait qu'ils cadrent avec les orientations de notre recherche s'interposant soit dans la variable dépendante, soit dans la variable indépendante. Il s'agit sommairement du MINAS (Ministère des Affaires Sociales), le CRPH Cardinal Paul Emile Leger d'Etoug-Ebé, d'ELECAM, des Mairies de Yaoundé I, II et V, la société civile (Sighsavers, Goodwill, les OPH - ANAJEHCAM, AFAHDY5, AHDS, ...) , PROHANDICAM

ELECAM qui est un organisme indépendant chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision des processus électoraux et référendaires, compte dans la ville de Yaoundé sept antennes (Yaoundé I, II, III, IV, V, VI, VII).

Yaoundé s'étend sur 304km<sup>2</sup> dont une superficie urbanisée de 183km<sup>2</sup> ; la densité de sa population composée d'un mixage de populations cosmopolite venant de toutes les régions du Cameroun et même de toutes obédiences religieuses ; ce qui facilite l'accessibilité à une multiplicité d'origines et rend moins ardu le processus de collecte des données.

Et selon les études réalisées par l'Association Nationale des Jeunes Handicapés du Cameroun (ANAJHCAM) en 2010, les personnes en situation de handicap moteur représentent 50,5% de la population des personnes handicapées de la région du Centre.

#### **4.8. Population, Échantillonnage et échantillon**

##### **4.8.1. Population**

Les personnes à mobilité réduite ou acronyme PMR (des personnes sur chaises roulantes, sur planche à roulette, avec béquille, manchot, amputés, paralysés...) ou encore personnes en situation de handicap moteur constituent l'unité d'observation et d'analyse dans notre recherche. L'enquête se distingue des différentes méthodes scientifiques qui portent directement sur des unités plus vastes. Une enquête consiste à susciter un ensemble de discours individuels, à interpréter et à généraliser. Ghiglione et Matalon (2004) cités par Noubissié (2010) la définissent comme « une interrogation particulière portée sur une situation des

individus et, dans un but de généralisation ». Nous avons choisi de travailler avec les personnes à mobilité réduite (PMR) en âge de voter (20 ans et plus) et vivant dans la ville de Yaoundé. Il en ressort selon le 3ème RGPH (2005) que les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont constituées des infirmes moteurs inférieurs et infirmes moteurs supérieurs (15%+15% soit 30%).

Si nous déduisons en fonction des données actuelles de la population des personnes en situation de handicap en âge de voter qui est de 2 071 102 PSH (INS, 2019), nous aurons 621330 PMR ayant la capacité électoral. Selon les études réalisées par l'Association Nationale des Jeunes Handicapés du Cameroun (ANAJHCAM) en 2010.

#### **4.8.2 Échantillonnage**

L'échantillonnage est un procédé par lequel on choisit un certain nombre d'éléments dans une population à telle enseigne que les éléments choisis représentent la population d'étude. En pratique, on ne considère qu'une partie de l'ensemble de la population d'étude pour des raisons de coût, de contraintes et de temps. Il est donc d'usage de choisir certain membre de la population étudiée qui constitue l'échantillon que le chercheur manipulera. Il permet au chercheur d'inventorier les caractéristiques d'une population en observant directement une partie de l'ensemble de la population (Noumbissié, 2010).

Dans ce travail nous avons opté pour l'« échantillonnage accidentel » ou « échantillonnage de commodité » qui est une technique non-probabiliste. L'échantillonnage accidentel ou de convenance consiste selon Fortin à « choisir des individus du fait de leur présence dans un lieu déterminé et à un moment précis » (2006 :258). La détermination de l'échantillon consiste donc à choisir des participants pour répondre à notre question de recherche. Nonobstant, lors de la collectes des données au cours de l'administration du pré-test, certains participants bien que remplissant les critères de la population d'étude (personnes à mobilité réduite) ont répondu de manière légère et demandant des compensations financières avant de remplir le questionnaire, d'autres participants, des polyhandicaps assortis des troubles mentaux étaient hors sujet lors du remplissage et pendant l'administration du guide d'entretien; afin de limiter ces effets causant des biais et des pertes de temps nous avons opté à les mettre de côté.

### 4.8.3. Échantillon

Les personnes à mobilité réduite (des personnes sur chaises roulantes, sur planche à roulette, avec béquille, manchot, amputés, paralysés...) constitue l'unité d'observation et d'analyse dans notre recherche. L'enquête se distingue des différentes méthodes scientifiques qui portent directement sur des unités plus vastes. Notre travail de recherche étant mixte nous avons distribué 100 questionnaires aux personnes à mobilité réduite et 24 guides d'entretien afin de recueillir la compréhension de l'incidence des stratégies d'autonomisation du comportement électoral mise en place en organisation communautaire pour améliorer la propension des PMR à s'inscrire, à retirer sa carte d'électeur, voter le jour du scrutin et plus loin à se porter candidat à une élection.

- Nous avons interrogé certains responsables des points focaux de développement inclusif installés dans les différentes mairies de la ville de Yaoundé,

- Nous avons interrogé les membres et les responsables des OPH telles qu'APHANDY5 (Association des Personnes Handicapées de Yaoundé V), AHDES (Association des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur), Arc-en-ciel

- Nous nous sommes rendus au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger d'Etoug ébé dans l'arrondissement de Yaoundé 6 et Promhandicam Association (Centre De Formation Pour Handicapé) à Mimboman dans l'arrondissement de Yaoundé 4, l'association Cœur d'espoir au quartier dans l'arrondissement de Yaoundé I

- Nous avons sélectionné des sujets qui remplissent les conditions de participation aux élections selon le code électoral Camerounais de 2012 en son article 45 « est électeur toute personne de nationalité Camerounaise, sans distinction de sexe, âgée de (20) ans révolus, inscrite sur une liste électorale et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi ».

### 4.9. Difficultés

Une partie des répondants remplissaient sur place et remettaient l'exemplaire une quinzaine de minutes après. D'autres par contre, à cause de leur indisponibilité, préféraient rentrer avec leurs exemplaires pour les restituer le lendemain. Certains refusaient de remplir du fait d'être alphabète prétextaient malgré les efforts de les convaincre d'être pas engagé ou intéressé aux élections. D'autres PMR demandaient des sous pour remplir ou répondre à l'interview et par conséquent elles étaient mises de côté pour ne pas biaiser nos données.

#### **4.10. Techniques d'analyses de données**

L'enquête est une technique relativement simple à appliquer et apparaît nécessaire chaque fois que ce qui nous intéresse ne relève pas de mécanismes de portée générale, mais de phénomènes tels qu'ils se produisent à un moment donné, avec leur complexité (Noumbissié, 2010). L'utilisation des techniques d'analyse permettent de rendre compte de l'atteinte des objectifs de l'étude. La technique d'analyse doit alors être en lien étroit avec la méthode de recherche et l'objectif poursuivis (Eymard, 2003).

Les personnes à mobilité réduite (des personnes sur chaises roulantes, sur planche à roulette, avec béquille, manchot, amputés, paralysés...) constitue l'unité d'observation et d'analyse dans notre recherche. L'enquête se distingue des différentes méthodes scientifiques qui portent directement sur des unités plus vastes. Une enquête consiste à susciter un ensemble de discours individuels, à interpréter et à généraliser. Ghiglione et Matalon (2004) cités par Noumbissié (2010) la définissent comme « une interrogation particulière portée sur une situation des individus et, dans un but de généralisation ».

Pour cela, nous avons mobilisé deux types d'analyses conformément à l'approche mixte de l'étude. Tout d'abord, nous avons utilisé un traitement quantitatif (statistiques descriptives et inférentielles) pour les données issues du questionnaire, ensuite, nous avons utilisé une analyse de contenu.

##### **4.10.1. L'analyse descriptive**

En ce qui concerne l'analyse descriptive, nous avons présenté nos données dans des tableaux et nous avons utilisé comme mesure les moyennes et les écarts types en fonction des objectifs souhaités pour chaque item. S'agissant de l'analyse inférentielle, plusieurs variétés d'outils d'analyse s'offraient à nous mais nous avons porté le choix sur l'analyse de la variance (ANOVA). L'analyse de la variance est fondée sur l'idée que la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante est de forme linéaire (Tchibozo, 2019).

Ces premières analyses permettent de décrire les résultats obtenus pour chacune des variables de l'étude. À cet effet, l'étude présente les résultats descriptifs se rapportant aux différentes échelles de mesure. L'analyse portera sur la présentation des tableaux, un indice de tendance centrale (la moyenne) et deux indices de dispersion (la variance et l'écart type).

#### **4.10.2. L'analyse inférentielle**

Avant de réaliser nos analyses inférentielles, nous avons généré une matrice de corrélation qui s'inscrit davantage dans la description des relations entre les dimensions des variables quantitatives. Cette matrice renseigne sur la nature de cette relation en donnant son sens, son intensité et sa significativité. Pour se faire, l'indice statistique utilisé est celui du coefficient de corrélation linéaire de « r » de Pearson. Le « r » de Pearson est une mesure statistique qui permet d'évaluer l'intensité de la relation linéaire, et son sens positif ou négatif, elle peut prendre une valeur comprise entre l'intervalle [-1 ; 1] et elle est fortement négative si elle est proche de -1, fortement positive si elle est proche de 1 et nulle si elle est égale à 0. (Tchibozo, 2019)

L'analyse inférentielle a été utilisée afin de vérifier les hypothèses de l'étude. Le choix des outils de traitement statistique employé a été dicté par la nature des données collectées et en fonction des hypothèses de l'étude. Ainsi, nous nous sommes orientés vers des analyses de régression linéaire simple. Elle permet de modéliser une relation de dépendance entre deux variables quantitatives ; d'estimer les paramètres du modèles, d'en tester la significativité, d'identifier le sens de l'effet qu'exerce la variable indépendante sur la variable dépendante (Tchibozo, 2019).

#### **4.10.3. L'analyse de contenu thématique**

La question de sens dans l'étude des comportements sociaux est une question centrale de la recherche sociale portant sur les démarches recouvrant des méthodes et techniques utilisées en vue d'interpréter la réalité sociale dans le but de connaître et prédire les faits sociaux (Sabourin, 2009). L'analyse de contenu a été utilisée dans ce travail dans le deuxième moment de notre mixité méthodologique. La démarche d'analyse de contenu thématique envisage la considération des textes comme des objets qui peuvent être saisis et analysés de la même manière comme des objets de caractéristiques matérielles, Sabourin renchérit que les faits sociaux sont pourvu de sens et l'analyse de contenu thématique « une technique de recherche objective, systématique et quantitative de description du contenu manifeste de la communication » (Sabourin, 2009). Elle décrit la compréhension des perceptions, des attitudes, des comportements et des croyances des personnes à mobilité réduite en identifiant les thèmes récurrents dans leurs récits afin d'analyser leur compréhension de la perception des stratégies d'autonomisation mises en place par les parties prenantes au processus électoral à leur rencontre.

Les avantages de l'analyse de contenu de la deuxième phase de notre devis séquentiel explicatif permettent de comprendre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et engagement électoral et tournent autour de deux points essentiels :

- La compréhension approfondie de la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite par les parties prenantes au processus électoral au Cameroun ;
- L'inventaire des propositions des stratégies participatives qui amélioreraient leur propension à un engagement électoral tout azimut.

## Chapitre 5 : Présentation et analyse des résultats

L'objectif de ce chapitre est double, il s'agira de rendre compte des analyses réalisées et présenter les résultats issus de l'analyse des facteurs secondaires et des facteurs principaux.

Les facteurs secondaires ou variables secondaires sont ceux sur lesquels nous n'avons pas formulé d'objectifs et qui jouent un rôle capital dans l'interprétation des résultats. Dans notre étude, elles concernent la relation entre les caractéristiques sociodémographiques (le genre, obédience politique, tranche d'âge, diplôme le plus élevé et le statut socio-professionnel) des personnes à mobilité réduite et leur engagement électoral dans la ville de Yaoundé. Les facteurs principaux sont ceux à partir desquels nous avons formulé notre question de recherche, notre hypothèse générale et nos objectifs de recherche.

Nous rappelons que l'objectif général de ce travail est comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé.

Nous avons opté dans ce travail pour une méthode mixte (quantitative et qualitative) avec un devis séquentiel explicatif, car les résultats de la première phase qui analyse la relation causale de notre premier objectif sont issus de la collecte des données quantitatives provenant d'une enquête de terrain réalisée à partir d'un questionnaire, et étudiant la relation entre les stratégies d'autonomisation mises en place par les parties prenantes et l'engagement électoral des PMR qui se sont avérés inappropriés. La deuxième séquence est qualitative ; une analyse thématique permettant d'expliquer pourquoi les stratégies d'intervention mises en place par les parties prenantes ont été limitatives, les perceptions des stratégies mises en place à leur en leur en contre et les suggestions des stratégies idoines.

Ce chapitre se structure en trois grandes parties, tout d'abord en premier, la présentation des analyses quantitatives des facteurs secondaires (caractéristiques sociodémographiques) et engagement électoral des PMR, en second lieu, la présentation des résultats des analyses quantitatives des variable indépendante (VI) (perception des stratégies) et dépendante (VD) (l'engagement électoral des PMR) et mesurées à l'aide de l'échelle d'intervalle où nous avons logiquement sollicité la technique régression simple pour nous permettre de comprendre et de modéliser la relation entre la (VI) et la (VD) afin de faire des prédictions et mieux comprendre le problème de l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) et en troisième

lieu l'approche qualitative se penchera à travers la techniques d'analyse de contenu qui se concentrent sur la compréhension des perceptions et des expériences des PMR relatives aux stratégies d'autonomisation mises en place à leur encontre pour une propension à l'engagement électoral dans la ville de Yaoundé.

## **5.1. Analyses quantitatives**

### **5.1.1. Analyse quantitatives des facteurs secondaires (caractéristiques sociodémographiques) et engagement électoral des PMR**

Les facteurs secondaires ou variables de contrôle renvoient aux facteurs qui ne font pas l'objet d'une hypothèse dans la recherche car ils n'entrent ni dans la constitution de la variable indépendante (VI), ni celle de la (VD) ; nonobstant, ils apportent non seulement des informations détaillées sur les caractéristiques des participants mais aussi, permettent de voir leur influence sur le phénomène étudié. Dans le cadre de ce travail, cinq caractéristiques sociodémographiques ont été retenues (le genre, obédience politique, tranche d'âge, diplôme le plus élevé, statut socio-professionnel). Ces facteurs seront mis en rapport avec nos variables différentes variables.

### **5.1.2. Analyse quantitative de la perception des stratégies d'intervention et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite**

L'analyse des facteurs principaux vise à vérifier si les variations des moyennes de l'engagement électoral des PMR sont déterminées par la perception qu'elles ont des stratégies d'autonomisation du comportement électoral déjà mises en place par les parties prenantes au processus électoral au Cameroun. En effet, nous avons réalisé des tests de comparaison des moyennes à travers l'analyse de la variance (ANOVA) à un facteur qui est une technique statistique utilisée pour comparer les moyennes de plusieurs groupes et de déterminer si les différences sont statistiquement significantes dans les sous population.

#### **❖ Influence de l'appréciation subjective des stratégies d'autonomisation sur l'engagement électoral des PMR**

La relation entre ces deux variables a été évaluée à partir d'un questionnaire distribué lors d'une enquête de terrain. Ainsi, chacune de ces variables étant de type quantitatif, les analyses réalisées se présentent les résultats sous sections. D'abord, les résultats concernant la description des variables, ensuite les résultats concernant l'association entre ces variables

(matrice de corrélation) et enfin, les résultats à propos de la relation de causalité (régression linéaire) entre ces dernières.

#### ❖ Description des variables des facteurs secondaires

Les résultats à propos de la description des variables ont été présentés en les associant à chaque fois à des variables sociodémographiques que nous avons classées comme facteurs secondaires.

#### ❖ Perception des stratégies selon l'appartenance politique, l'âge et le sexe

**Tableau 4:** Description des stratégies selon de l'appartenance politique, l'âge et le sexe

	Appartenance politique			Âge			Sexe	
	POUV	OPP	SP	20-35	36-51	51+	FEM	HOM
Moyenne	2.54	2.53	2.71	3.77	3.35	3.18	2.68	2.49
Ecart type	0.56	0.58	0.60	0.78	0.58	1.04	0.59	0.55

Dans un premier temps, les données descriptives de la perception par les PMR sur les stratégies d'autonomisation (tableau 3) nous indiquent une légère variation des scores en fonction du sexe (Moy = 2,68 vs Moy = 2,49). En effet, quand bien même les dispersions autour des moyennes (ET = 0,59 vs ET = 0,55) se font assez similairement, on observe que les femmes semblent modestement percevoir plus positivement lesdites stratégies comparés aux hommes qui affichent des scores moyens inférieurs aux scores moyens théoriques de l'échelle (Moy = 2,5). Ce qui laisse soupçonner une perception davantage négative chez ces derniers. Dans un second temps, les scores moyens ne varient pas en fonction de l'âge (Moy = 3,77 vs Moy = 3,35 vs Moy = 3,18), ils sont tous supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle ce qui suggère une perception très positive des stratégies d'autonomisation. Cependant, la dispersion desdits scores autour de leurs moyennes respectives révèle que cette position est plus consistante chez les participants âgés entre 36 et 51 ans (Moy = 3,35 ; ET = 0,58). Enfin, on observe que tous semblent percevoir en moyenne ni favorablement ni défavorablement lesdites stratégies indépendamment de leur appartenance politique. Toutefois, ce point de vue semble être plus prononcé chez les personnes se déclarant comme sans parti politique.

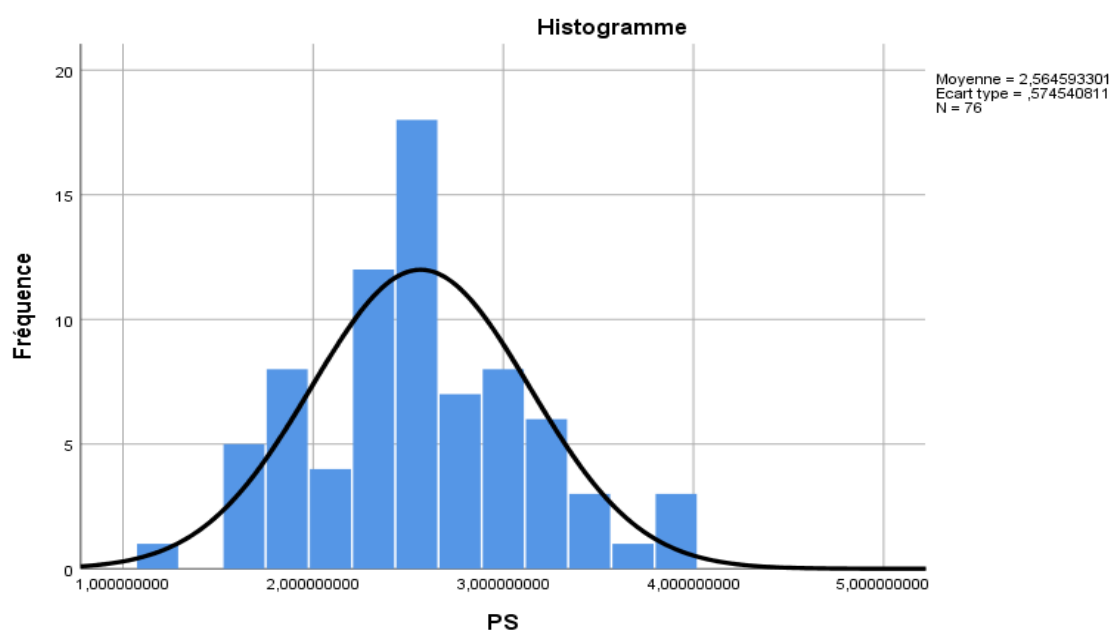
### ❖ Perception des stratégies selon le niveau d'étude et la situation professionnelle

**Tableau 3:** Description des stratégies selon le niveau d'étude et la situation professionnelle

	Niveau d'étude				Situation professionnelle			
	SDI	PRI	SEC	SUP	C-E	AEM	SAL	CH
Moyenne	1.98	2.50	2.56	2.62	2.50	2.41	2.72	2.00
Ecart type	0.19	0.59	0.57	0.57	0.54	0.52	0.57	0.46

D'une part, nous observons que seul le score moyen des participants sans diplôme (Moy = 1,98 ; ET = 0,19) diffère de celui des autres participants (Moy = 2,50 ; ET = 0,59 vs Moy = 2,56 ; ET = 0,57). Autrement dit, les répondants non diplômés perçoivent plus négativement les stratégies d'autonomisation contrairement aux répondants qui ont au moins un niveau d'étude primaire. D'autre part, les demandeurs d'emploi et les salariés (Moy = 2,50 ; ET = 0,54 vs Moy = 2,72 ; ET = 0,57) semblent davantage percevoir positivement lesdites stratégies alors que les personnes en situations d'auto-emploi et les chômeurs (Moy = 2,41 ; ET = 0,52 vs Moy = 2,00 ; ET = 0,46) expriment leur point de vue négatifs quant aux actions initiées à leur endroit. Ce qui laisse soupçonner une perception davantage négative des SDI qui peut se justifier par l'an alphabétisation des PMR qui freine l'accès à l'information et aux ressources processus électoraux.

**Figure 4 :**



**Figure 3:** Distribution des scores de la perception des stratégies d'autonomisation

Dans l'ensemble, les données sur les stratégies d'autonomisation semblent se distribuer normalement. En effet, comme le démontre la figure ci-dessous (figure 4), on observe, au vue de la courbe, une distribution symétrique concentré au centre.

#### ❖ Analyse descriptive de l'engagement électoral

**Tableau 4:** Engagement électoral selon genre

	Engagement Electoral		En tant qu'Electeur		En tant que Candidat	
	Femmes	Hmmes	Femmes	Hmmes	Femmes	Hmmes
Moyenne	3.47	3.52	3.43	3.50	3.72	3.61
Écart type	0.69	0.76	0.75	0.77	0.99	1.17

Les analyses descriptives de la participation globale (tableau 5) suggèrent qu'indépendamment de leur genre, les participants montrent plus d'implication concernant la participation électorale. En effet, tous affichent des scores largement supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle utilisée. Toutefois comparés aux hommes, les femmes semblent s'intéresser avec consistance à la thématique, notamment en ce qui concerne la participation en tant que candidat (Moy = 3,72 ; ET = 0,99 vs Moy = 3,61 ; ET = 1,17).

#### ❖ L'engagement électoral selon l'âge

**Tableau 5:** Description selon le l'âge

	L'engagement électoral			En tant qu'électeur			En tant que candidat		
	20-35	36-51	51+	20-35	36-51	51+	20-35	36-51	51+
Moyenne	3.81	3.38	1.82	3.77	3.35	3.18	4.03	3.52	3.18
Écart type	0.71	0.56	1.07	0.78	0.58	1.04	1.05	0.97	1.40

Les analyses descriptives de l'engagement électoral global (tableau 6) suggèrent une importante différence en fonction de l'âge des répondants. En effet, les participants de moins de 51 ans semblent globalement montrer un plus grand désintérêt quant à la participation électorale (Moy = 3,81 ; ET = 0,71 vs Moy = 3,38 ; ET = 0,56 vs Moy = 1,82 ; ET = 1,07).

Ce qui induit une corrélation positive à la participation électorale des hommes et des femmes comme Electeur, cependant les hommes dans notre échantillon semblent avoir un score légèrement supérieur à celui des femmes. Cela démontre à suffisance l'inclusion des femmes en tant qu'électeur. Et, une corrélation positive à la participation électorale des hommes et des femmes comme Candidat, cependant les femmes dans notre échantillon semblent avoir un score légèrement supérieur à celui des hommes. Cela démontre à suffisance l'intérêt et l'engagement des femmes PMR de prendre les reines en politique.

#### ❖ Engagement électoral selon l'appartenance politique

**Tableau 6:** Description de l'engagement électoral selon l'appartenance politique

	Engagement électoral			Entant qu'électeur			Entant que candidat		
	POU	OPP	SP	PV	OPP	SP	PV	OPP	SP
Moyenne	3.45	3.75	3.46	3.46	3.68	3.44	3.38	4.20	2.62
Écart type	1.05	0.522	0.63	1.15	0.52	0.68	1.32	0.91	1.06

Globalement, les analyses descriptives de l'engagement électoral (tableau 7) montrent qu'autant les membres des partis au pouvoir, que les membres des partis d'opposition ainsi que les citoyens PMR sans partis politiques, tous envisagent participer aux élections. En effet, ils affichent des scores moyens supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle. Cependant, les individus sans partis se montrent moins enthousiastes que les autres en ce qui concerne la participation électorale en tant que candidat (Moy = 3,38 ; ET = 1,32 vs Moy = 4,20 ; ET = 0,91 vs Moy = 2,62 ; ET = 1,06).

#### ❖ Engagement électoral selon le niveau d'étude

**Tableau 7:** Description de l'engagement selon le niveau d'étude

	Engagement électoral				Entant qu'électeur				Entant que candidat			
	SDI	PRI	SEC	SUP	SDI	PRI	SEC	SUP	SDI	PRI	SEC	SUP
Moyenne	2.89	2.81	3.39	3.76	2.83	2.81	3.36	3.73	3.25	2.80	3.61	3.90
Écart type	0.66	0.98	0.59	0.59	0.61	1.01	0.57	0.64	1.50	1.22	1.09	0.96

Les analyses descriptives de la participation électorale (tableau 8) suggèrent qu'il n'y a pas de différence majeure dans la tendance à la participation électorale selon le niveau d'étude.

En effet, tous affiches des scores supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle. Toutefois, globalement, les individus titulaires d'un diplôme primaire semblent moins enthousiastes que les autres (Moy = 2,89 ; ET = 0,66 vs Moy = 2,81 ; ET = 0,98 vs Moy = 3,39 ; ET = 0,59 vs Moy = 3,76 ; ET = 0,59).

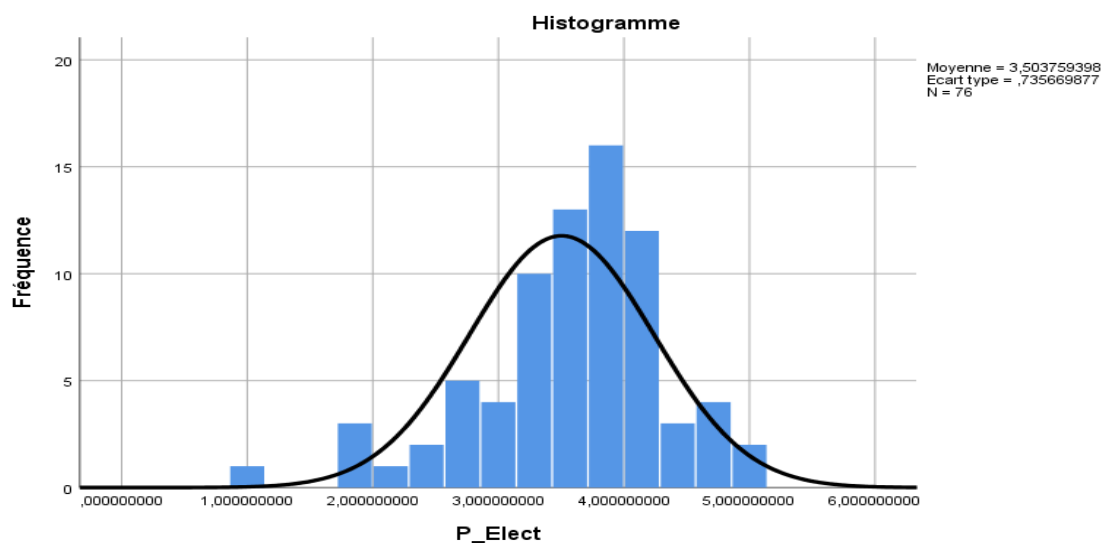
#### ❖ Engagement électoral selon la situation professionnelle

**Tableau 9 : Description de l'engagement électoral selon la situation professionnelle**

	Engagement électoral				En tant qu'électeur				En tant que candidat			
	C-E	AEM	SAL	C-D	C-E	AEM	SAL	C-D	C-E	AEM	SAL	C-D
Moyenne	3.64	3.55	3.43	3.11	3.62	3.50	3.40	3.13	3.75	3.85	3.62	3.00
Ecart type	0.80	0.43	0.74	0.49	0.82	0.46	0.77	0.57	1.21	0.37	1.06	1.41

En tant qu'électeur, les analyses descriptives de la participation (tableau 9) nous relèvent aucune différence en fonction de la situation professionnelle des répondants (Moy = 3,62 ; ET = 0,82 vs Moy = 3,50 ; ET = 0,46 vs Moy = 3,40 ; ET = 0,77 vs Moy = 3,13 ; ET = 0,57). Tous semblent favorables aux mise en situation de l'échelle, et ce, plus fortement chez les participants en situation d'auto-emploi. De même, en tant que candidat, la situation professionnelle semble ne pas constituer un obstacle, notamment chez les titulaires d'un auto-emploi (Moy = 3,75 ; ET = 1,21 vs Moy = 3,85 ; ET = 0,37 vs Moy = 3,62 ; ET = 1,06 vs Moy = 3,00 ; ET = 1,41).

**Figure 5 : Distribution des scores de la participation électorale**



Dans l'ensemble, les données sur l'engagement électoral semblent se distribuer normalement. En effet, comme le démontre la figure ci-dessous (figure 5), on observe, au vue de la courbe, une distribution symétrique concentré vers la droite.

### 5.1.3. Association entre les variables

**Tableau 11:** Matrice corrélationnelle VI et VD (perception des stratégies d'autonomisation et tendance à l'engagement électoral)

	ONG	ELECAM	Parti Po	Etat	Candidat	Electeur	Part Elect
ONG	—						
ELECAM	0.227*	—					
Parti Po	-0.279*	-0.310**	—				
Etat	0.025	0.289*	-0.043	—			
Candidat	-0.198	-0.115	-0.127	0.131	—		
Electeur	-0.131	0.091	-0.113	0.332**	0.450***	—	
Part Elect	-0.159	0.056	-0.127	0.322**	0.612***	0.982***	—

\*p<.05, \*\*p<.01, \*\*\*p<.001

À la lecture de cette matrice de corrélation, on observe d'abord les liens entre les différents construits (perception des stratégies d'autonomisation et tendance à l'engagement électoral) et leurs dimensions respectives. Ainsi pour ce qui est de la perception des stratégies, on observe des associations mitigées entre les dimensions. En effet, contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre (effet de multi-colinéarité), tous les liens sont faibles, voir négatifs pour quelques-uns et même les associations sont non significatifs pour d'autres. Toutefois, l'observation la plus marquante révèle que les stratégies initiées par les parties politiques sont négativement liées à celles initiés par les autres parties prenantes ( $r = -0.279$ ,  $p < .05$  ;  $r = -0.310$ ,  $p < .01$  ;  $r = -0.043$ ,  $p > .05$ ). Parallèlement, comme on s'y attendait, la variable l'engagement électoral est positivement et significativement liée à ses dimensions. Cependant, ce lien est faible ( $r = 0.450$ ,  $p < .001$ ) entre les deux dimensions, il est moyen ( $r = 0.612$ ,  $p < .001$ ) entre la dimension candidat et la variable globale et, pourtant il est très élevé ( $r = 0.982$ ,  $p < .001$ ) entre la dimension électeur et la variable globale.

La matrice de corrélation ci-dessus nous relève une information principale : seule la perception des stratégies mises en place par l'État est significativement associée à l'engagement électoral. Bien que cette association soit positive pour les deux formes d'engagement électoral, elle est cependant non significative pour ce qui est de la participation en tant que candidat ( $r=0.131, p>.05$ ). En revanche, le lien significatif non seulement avec la participation électorale globale ( $r=0.332, p<.01$ ) mais aussi en tant qu'électeur ( $r=0.332, p<.01$ ) suggère qu'on peut généraliser à d'autres échantillons le constat de savoir : plus on perçoit positivement ce que l'État met en place pour faciliter l'autonomisation des PMR, plus on a tendance à participer aux élections, notamment en tant qu'électeur.

Par ailleurs, quoi qu'on ne puisse pas généraliser ces résultats à d'autres échantillon, on observe à partir de cette matrice que les stratégies initiées par les ONG ( $r=-0.198, p>.05$  ;  $r=-0.131, p>.05$  ;  $r=-0.159, p>.05$ ) et les partis politiques ( $r=-0.127, p>.05$  ;  $r=-0.113, p>.05$  ;  $r=-0.127, p>.05$ ) sont négativement liées aux tendances à l'engagement électoral. En revanche, les initiatives d'ELECAM vont dans le même sens que les intentions de participer ( $r=0.091, p>.05$  ;  $r=-0.056, p>.05$ ) exception faites pour la participation en tant que candidat ( $r=-0.198, p>.05$ ).

### **Test d'hypothèse**

L'objectif de cette analyse est de vérifier l'idée selon laquelle la perception des stratégies d'autonomisation mises en place par les parties prenantes accroît les tendances à l'engagement électoral des PMR. Les deux variables (Perception des stratégies et l'engagement électoral) ayant été mesurées à l'aide d'échelles d'intervalles, les données collectées se présentent sous la forme de scores continus. Nous avons logiquement choisi de solliciter la technique statistique de régression suivant la méthode des moindres carrés linéaires simple pour effectuer ce test. Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

**Tableau 8:** Régression linéaire entre stratégies perçue et Engagement électoral en tant candidat

Model Summary - PE_C				
Model	R	R <sup>2</sup>	Adjusted R <sup>2</sup>	RMSE
H <sub>0</sub>	0.000	0.000	0.000	1.102
H <sub>1</sub>	0.349	0.121	0.072	1.062

ANOVA						
Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	p
H <sub>1</sub>	Regression	11.066	4	2.767	2.454	0.054
	Residual	80.039	71	1.127		
	Total	91.105	75			

Note. The intercept model is omitted, as no meaningful information can be shown.

Coefficients						
Model		Unstandardized	Standard Error	Standardized	t	p
H <sub>0</sub>	(Intercept)	3.658	0.126		28.933	< .001
H <sub>1</sub>	(Intercept)	4.736	0.757		6.253	< .001
	ONG	-0.197	0.102	-0.227	-1.933	0.057
	Elecam	-0.202	0.131	-0.191	-1.545	0.127
	Part_Po	-0.211	0.105	-0.241	-2.007	0.049
	Etat	0.318	0.204	0.182	1.561	0.123

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les analyses de la relation causale entre la perception des stratégies d'autonomisation (variable indépendante) initiées par les parties prenantes du processus et l'engagement électoral (variable dépendante) en tant que candidat. Dans l'ensemble, les résultats ne sont pas satisfaisants. Non seulement ils rendent compte de moins de 15% de la variance (R<sup>2</sup> réajusté = 7,2%), mais aussi, exception faites pour les stratégies initiées par l'Etat ( $\beta = .182$ ), celles mis en place par les autres parties prenantes au processus électoral ( $\beta = -0,227$  ;  $\beta = -0.191$  ;  $\beta = -0.241$ ) contribuent en la diminution des tendances à se porter candidat à une élection. Cependant, le seul coefficient significatif est celui du résultat des partis politiques. Ces derniers contribuent significativement en la diminution des intentions de dépôts d'une potentielle candidature ( $\beta = -0.241$  ;  $p = .049$ ). Ainsi, globalement, ces résultats sont cohérents aux observations de la matrice de corrélation.

**Tableau 9:**Régression linéaire entre Stratégies Perçues et l'engagement électoral en tant qu'électeur

Model Summary - PE_E				
Model	R	R <sup>2</sup>	Adjusted R <sup>2</sup>	RMSE
H <sub>0</sub>	0.000	0.000	0.000	0.760
H <sub>1</sub>	0.388	0.150	0.102	0.720

ANOVA						
Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	p
H <sub>1</sub>	Regression	6.510	4	1.628	3.141	0.019
	Residual	36.787	71	0.518		
	Total	43.297	75			

Note. The intercept model is omitted, as no meaningful information can be shown.

Coefficients						
Model		Unstandardized	Standard Error	Standardized	t	p
H <sub>0</sub>	(Intercept)	3.478	0.087		39.907	< .001
H <sub>1</sub>	(Intercept)	3.181	0.513		6.195	< .001
	ONG	-0.107	0.069	-0.179	-1.554	0.125
	Elecam	-0.009	0.089	-0.012	-0.100	0.921
	Part_Po	-0.092	0.071	-0.152	-1.289	0.202
	Etat	0.402	0.138	0.333	2.913	0.005

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les analyses de la relation causale entre la perception des stratégies d'autonomisation (variable indépendante) initiées par les parties prenantes du processus et l'engagement électoral (variable dépendante) en tant qu'électeur. Globalement, les résultats ne sont pas satisfaisants. Non seulement ils rendent compte de moins de 15% de la variance (R<sup>2</sup> réajusté = 10,2%), mais aussi, exception faites pour les stratégies initiées par l'Etat ( $\beta = .333$ ), celles mis en place par les autres acteurs ( $\beta = -0,179$  ;  $\beta = -0,012$  ;  $\beta = -0,152$ ) contribuent en la diminution des tendances à se porter candidat à une élection. Toutefois, le seul coefficient significatif est celui du résultat de l'Etat. Ce dernier contribue de façon significative en l'augmentation des intentions de participer aux élections en tant qu'électeur. Ainsi, globalement, ces résultats sont une fois de plus cohérents aux observations de la matrice de corrélation.

Une régression linéaire simple a été utilisée pour prédire l'engagement électoral (pris globalement) à partir de la perception des stratégies (prise globalement). Les résultats montrent que la perception des stratégies n'exerce aucune influence causale sur l'engagement électoral ( $\beta = .214$  ;  $p = .064$ ). Contrairement à ce à quoi on s'attendait, les deux variables ne sont pas causalement liées. Ces observations vont dans le sens contraire de notre prédiction. Ainsi, notre

hypothèse est logiquement infirmée. Cependant suivant la suggestion de la corrélation significative et même des analyses de régression ci-dessus, nous ont permis de savoir quel était le pourcentage d'explication des initiatives d'autonomisation initiées par l'État sur la l'engagement électoral en tant qu'électeur.

Model Summary - PE_E				
Model	R	R <sup>2</sup>	Adjusted R <sup>2</sup>	RMSE
H <sub>0</sub>	0.000	0.000	0.000	0.760
H <sub>1</sub>	0.332	0.110	0.098	0.722

ANOVA						
Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	p
H <sub>1</sub>	Regression	4.773	1	4.773	9.169	0.003
	Residual	38.523	74	0.521		
	Total	43.297	75			

Note. The intercept model is omitted, as no meaningful information can be shown.

Coefficients						
Model		Unstandardized	Standard Error	Standardized	t	p
H <sub>0</sub>	(Intercept)	3.478	0.087		39.907	< .001
H <sub>1</sub>	(Intercept)	2.510	0.330		7.601	< .001

Les résultats suggèrent qu'on peut expliquer 9,8% (R<sup>2</sup>aj) de la variance de l'engagement électoral en tant qu'électeur uniquement à partir de notre facteur (perception des stratégies initiées par l'État). En ce sens l'ANOVA [F (1, 74) = 9.16 ; p.= 003] nous permet de rejeter l'hypothèse nulle suggérant que le coefficient de la droite de régression est égal à 0 : le coefficient Béta est alors différent de 0. Ledit coefficient est d'ailleurs positif ( $\beta = .332$  ; p= .003) et suggère que l'augmentation de l'engagement électoral en tant qu'électeur résulte de l'augmentation de la perception positive des stratégies d'autonomisation initiées par l'État.

## 5.2. Analyse de contenu

### 5.2.1. Description de la connaissance par les PMR des stratégies d'autonomisation initiées par les parties prenantes pour leur engagement électoral

Les données qualitatives issues de ce thème ont été obtenues à partir de la question « êtes-vous informés des moyens que les organisations communautaires (l'ETAT, ELECAM,

MAIRIES, la Société civile, les partis politiques) proposent pour faciliter l'engagement électoral des PMR ? Si oui énumérez-les ». Des avis récoltés chez les vingt-quatre (24) participants concernant cet élément, il ressort une idée générale et des idées secondaires qui se répartissent en fonction des parties prenantes spécifiques. Ainsi, globalement, si une large majorité de répondants semble ne reconnaître aucune stratégie initiée dans ce sens par les parties prenantes, une minorité de participants donne des détails en spécifiant le rôle de chaque acteur.

#### ❖ **Actions des partis politiques pour l'engagement électoral des PMR : des motivations instrumentalistes**

Pour cet échantillon de répondants, très peu de ses acteurs politique ne s'attellent à leur fournir un accompagnement désintéressé (« ils ne font rien pour nous faciliter la participation électorale » [P2]). C'est ainsi qu'à l'approche des échéances électorales, et seulement pendant ce moment-là, le parti au pouvoir déploie des mécanismes instrumentalistes visant à se maintenir au pouvoir et avoir l'air d'un parti inclusif. Ces mécanismes vont de l'achat des consciences et donc des voix électorales jusqu'à la proposition de candidature (« RDPC... des campagnes pour qu'on vote pour eux, nous aide à nous inscrire et nous donne l'argent pour aller voter et après on ne les voit plus » [P1] ; « le parti au pouvoir m'avait néanmoins abordé pour une liste de conseiller municipal à la mairie de Yaoundé 1 j'ai décliné l'offre parce que je ne croyais pas à cet élan de solidarité » [P9]).



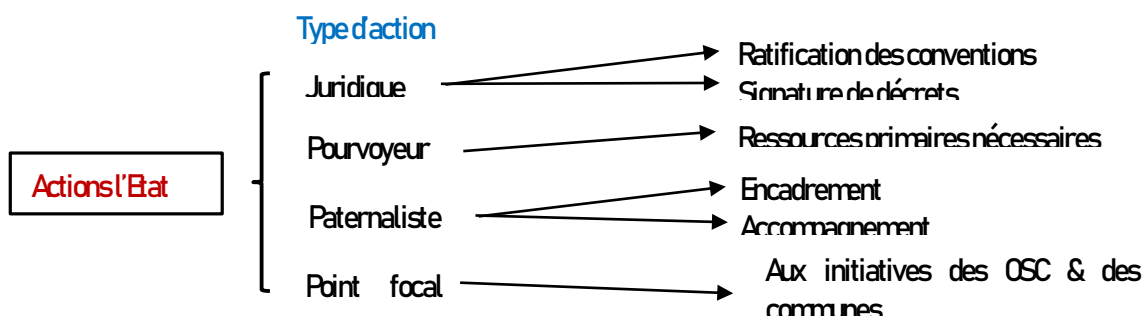
**Figure 4:** Perception des stratégies d'intervention mises en place par les partis politiques

#### ❖ **Actions Étatiques pour l'engagement électoral des PMR : des initiatives mitigées**

Pour ce qui de l'action de l'État, les avis semblent être partagés. Pour certains, l'État initie des actions d'ordre juridiques dont les applications tardent à suivre (« L'État du Cameroun a ratifié la convention relative au droit des personnes handicapées de 2006. Et ce n'est qu'en 2021 que le décret d'application a été mis sur pied » [P4]). Pour d'autres, l'État ne met pas en place des mesures strictes pour accompagner le cadre juridique les droits des PH notamment

l'accès à certaines ressources de première nécessité pour les PMR ce qui complexifie leur déplacement (« l'État a durci l'obtention de la Carte d'invalidité qui ne dure dorénavant que de 02 ans et les pièces à certifier et à déposer au CRPH... qui est désormais le seul centre habilité pour évaluer le taux d'incapacité. Cette situation augmente nos problèmes de déplacement, d'argent pour fournir les pièces » [P9] ; « l'État n'est pas actif pour nos besoins » [P17]). Toutefois, un sous-ensemble de répondants avance que les politiques d'encadrement et d'accompagnement mis en place par l'État rencontrent la mauvaise foi de certains responsables chargés de les appliquer (« L'État met en place des politiques d'encadrement politique et civique des PMR mais les individus chargés de les appliquer ne le font pas » [P11]).

Par ailleurs, pour un autre sous-ensemble de répondants, les actions de l'État pour l'engagement électoral des PMR n'est pas isolée, elle passe par des points des réseaux de relai incluant les communes, les organismes, les OPH et les OSC. Lesdites actions (des séminaires, des colloques et ateliers) visent à inciter les PMR à s'inscrire sur les listes électorales, à voter, à se regrouper en association et en réseau. (« *L'Etat pour faire passer la communication liée à l'engagement électoral des PMR passe par les leaders des OPH réunis en réseau dans chaque commune, les organismes de la société civile (OSC) qui promeuvent les droits civiques et politiques des PMR (Sighsavers, PROHANDICAM, ANAJEHCAM...) pour organiser des séminaires, des colloques et ateliers pour inciter les PMR à s'inscrire sur les listes électorales, voter, de se regrouper en association et en réseau* » [12])

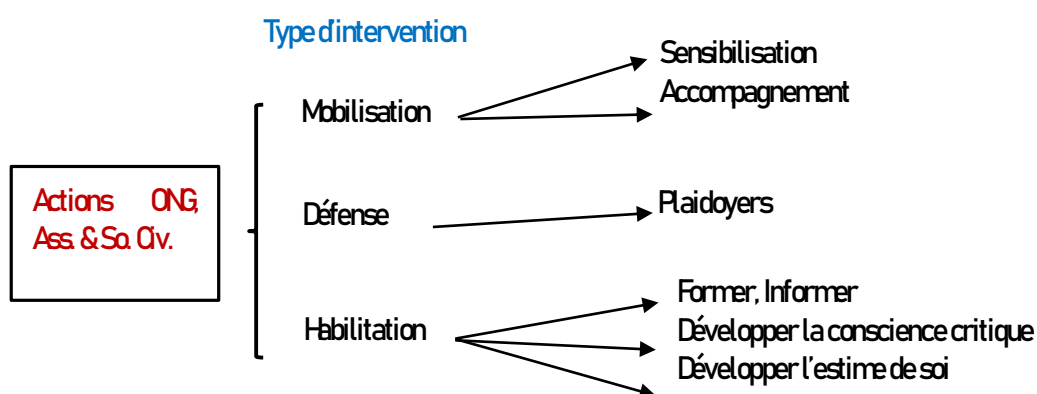


**Figure 5:** Perception des stratégies d'intervention mises en place par l'État pour les PMR

- ❖ **Associations et de la société civile (OSC), organisation des personnes handicapées (OPH) pour l'engagement électoral des PMR : des interventions mobilisatrices, défensives, conscientisantes et habilitantes.**

Pour les répondants, les actions des OSC, les OPH tournent au tour des stratégies de mobilisation, de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et des PMR pour formuler un plaidoyer en faveur de leur inclusion politique (« l'ONG sighsavers organise des séminaires

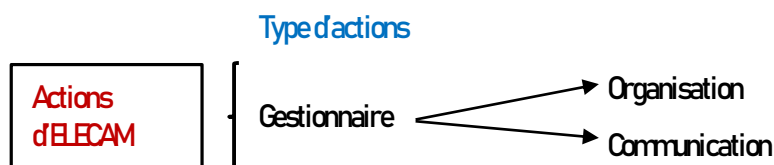
en partenariat avec PROHANDICAM pour faciliter l'inscription sur les listes électorales et le retrait des cartes d'électeur. Et, elles ont organisé un plaidoyer auprès des partis politiques pour l'inclusion des PMR dans la liste de candidature » [P3] ; « en organisant des ateliers et des séminaires de formation sur les procédures d'obtention de la CNI et de la carte d'invalidité pièce capitale pour s'inscrire à une liste électorale » [P9].). Dans les faits, il s'agit pour eux d'informer les PMR mais aussi de développer leur estime de soi. (« Non pour les autres, mais une ONG est venue nous sensibiliser sur l'importance de participer au vote et nous galvaniser à développer l'estime de soi et se porter candidat » [P8])



**Figure 6:** Perception des stratégies d'intervention mises en place par les OSC, OPH

- **Actions d'ELECAM pour l'engagement électoral des PMR**

Pour ce qui est d'ELECAM, les participants lui reconnaissent son rôle de gestionnaire et d'organisateur des élections mais ils dénoncent une communication insuffisante et des bureaux d'inscription et de vote inaccessibles de leur part (« *ELECAM ne communique pas assez* » [P14])



**5.3.2. U** **Figure 7:** Perception des stratégies d'intervention mises en place par **ELECAM** **comme**  
**candidat**

Les données qualitatives issues de ce thème ont été obtenues à partir de deux questions rendant compte du même concept : l'utilité perçue (« (a) avez-vous l'impression que l'Etat, ELECAM et les partis politiques s'intéressent à l'engagement électoral des PMR ? (b) avez-vous le sentiment que la participation aux élections des PMR est inutile ? »). Des avis recoltés

auprès des vingt-quatre participants concernant cet élément, il ressort dans l'ensemble que, les parties prenantes impliquées dans le processus ne s'intéressent pas à l'engagement électoral des PMR hors mis à l'approche des échéances électorales notamment pour ce qui est des partis politiques (« Ils s'intéressent au vote des PMR seulement pour la période de vote après, plus d'assistance » [11]). En effet, même s'il y a une minorité de répondants qui soutient l'utilité du vote en générale (« le vote est utile pour choisir les représentants » [P6]), cette utilité est nuancée en ce qui concerne la personne porteuse d'un handicap (« qu'ils ne nous considèrent pas comme citoyen... Notre participation est inutile » [P2] ; « Le vote des PMR est utile mais aucune considération » [P19]) alors même que du point de vue de la loi, il n'y a pas de différence (« Le vote est utile car la PMR a des droits politiques au même titre que les personnes valides » [P12]). Ainsi, la majorité des répondants affirme que leur engagement électoral leur semble inutile pour au moins quatre principales raisons :

**❖ L'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR comme conséquence de l'inassouvissement des besoins primaires**

Bon nombre d'interviewés avancent qu'ils ont des problèmes prioritaires au quotidien tels que l'éducation, la santé, l'emploi, le logement et même l'accessibilité à la carte d'invalidité, auxquels les actions des politiques n'apportent pas de solutions concrètes immédiates. Or, de leur point de vue, les conditions de vie sont étroitement associées à l'engagement politique (« les conditions de vie des PMR ont un lien étroit avec notre engagement politique » [P10]), ainsi ils affirment qu'une participation électorale ne saura être effective sans une satisfaction desdits besoins (« lorsque les besoins de base seront assouvis l'inclinaison à la participation électorale sera effective » [P22]).

**❖ L'exclusion sociale comme déterminant de l'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR**

La plupart des répondants dénoncent l'exclusion sociale à laquelle les PMR sont confrontées, comme déterminant de leur sentiment d'inutilité quant à leur l'engagement électoral (« jetés à leur propre sort » [P1] ; « le mépris » [P18]). Cette exclusion se manifeste non seulement à travers une maltraitance quotidienne en tant que citoyen (« la marginalisation est observée dans le secteur de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement, le transport, les discours intellectuels » [P9]), une marginalisation constante en tant qu'électeur et une stigmatisation récurrente en tant que candidat (« PMR sont marginalisées pour s'inscrire, pour

aller voter, mais davantage comme candidat » [P3] ; « la vote est utile mais comme candidat la personne handicapée n'a pas de place » [P7]).

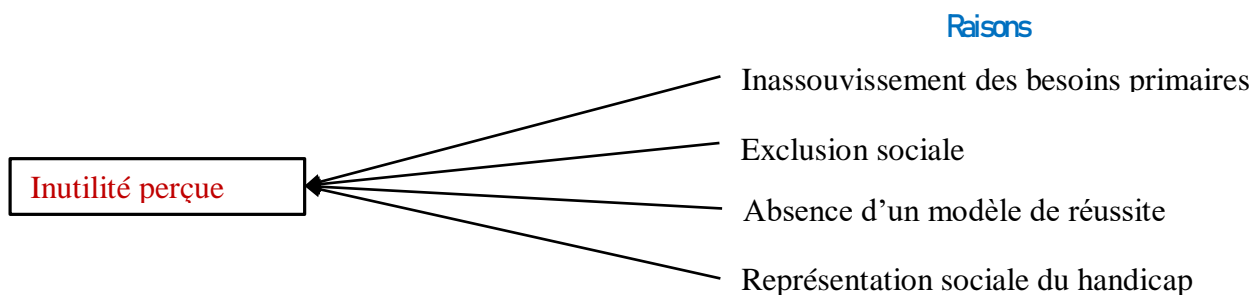
Plus encore, cette exclusion passe par une lenteur dans l'application effective des textes juridiques concernant les PMR (« lenteur pour les décrets d'application des différentes lois ... les conventions des PSH ne sont ni vulgarisés ni mis en application » [P3] ; « la non prise en compte des quotas des PMR dans les listes électorales » [P23]). Ainsi de leur point de vue, c'est en raison de cette exclusion qu'ils développent un sentiment de rejet, d'aliénation politique (« les PMR se sentent exclues et elles développent l'auto exclusion politique » [P9]).

#### **❖ L'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR comme résultat de l'absence d'un modèle**

Dans leurs propos, les répondants démontrent que l'absence de modèle de référence est un mécanisme sous-jacent à leur sentiment d'inutilité quant à leur engagement électoral. Dans les faits, le fait qu'il n'y a pas de PH au niveau des postes électifs et au niveau des hauts postes nominatifs constituent pour eux des preuves palpables de l'inutilité de leur participation électorale. Dès lors, ils dénoncent un ascenseur social bloqué dans un contexte où ils ont autant de droit que les personnes 'valides' (« les PMR ne sont pas représentées dans les postes électifs et politiques et il ne les facilite pas pour une ascension sociale épanouie » [P12] ; « les postes électifs important ne sont pas accordés aux PH or nous avons tous les mêmes droits » [P16] ; « s'il y avait au moins un député, un maire, un sénateur cela boosterait l'intérêt pour les personnes handicapées à s'inscrire et à aller voter » [P4])

#### **❖ L'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR comme conséquence d'une représentation sociale du Handicap**

De leur point de vue, les PMR interrogés placent au côté de l'exclusion caractérisée par des discriminations, des préjugés et des stigmatisations, une représentation sociale du handicap essentiellement négative. Cette dernière se caractérise par des préjugés et des croyances dont les conséquences pratiques sont l'auto-exclusion politique de la PH à mais aussi un sentiment d'inefficacité politique, d'où leur retrait, leur désaffection des questions politique et donc de la participation électorale (« des représentations sociales entourloupées de discrimination, de préjugés, de marginalisation leur pousse à penser que la participation au vote est inutile » [P9] ; « problème de désaffection de la chose politique ; cela est dû la construction des représentations sociales négatives de la part des PH elles-mêmes et du regard social » [P14]).



**Figure 8:** Perception par les PMR de l'inutilité de l'engagement électoral comme candidat et comme électeur

### 5.3.3. Description des suggestions de stratégies d'autonomisation pour l'engagement électoral des PMR

Les données qualitatives issues de ce thème ont été obtenue à partir de la question : « Selon vous, que faut-il concrètement faire pour amener les PMR à davantage participer aux élections ? Notamment à propos de : 1) l'inscription sur les listes électorales ; 2) le retrait de la carte d'Electeur ; 3) le dépôt d'une candidature ; 4) les moyens de déplacement et d'accès aux salles de vote ». Des avis récoltés auprès des vingt-quatre participants concernant cet élément, il se dégage au moins cinq stratégies d'autonomisation pour la participation électorale des PMR. Ces stratégies vont de l'autonomisation socio-économique à la participation effective en passant par la culture politique mais aussi l'inscription et le retrait de la carte électoral et la motivation pour un dépôt de candidature.

#### ❖ Autonomisation socio-économique

L'autonomisation socio-économique consiste en l'instruction de la PH, à accorder des offres concrètes d'emploi ou des subventions financières ou encore une pension d'invalidité (« Il faut que la personne handicapée soit d'abord instruite afin de répondre aux exigences intellectuelles pour ne pas passer comme figurant » [P4] ; « accorder l'aide ou une pension d'invalidité mensuelle à hauteur du SMIC Camerounais pour faciliter leur autonomisation sociale et politique » [P9] ; « il faut l'autonomisation financière, l'emploi » [P10]). Ainsi du point de vue des enquêtes, il faut au préalable que ces besoins 'primaires' soient satisfaits (« pour penser une participation électorale, il faudrait que le volet des besoins sociaux de base soit okay » [P20]).

### ❖ **Autonomisation dans la culture politique**

L'autonomisation au niveau de la culture politique suppose que les parties prenantes fassent la promotion des droits politiques, communiquent sur les processus électoraux, initient des campagnes de sensibilisation et des séminaires sur l'important de participer au processus afin de conscientiser les PMR sur la nécessité de s'intéresser à la politique (« faire la promotion des droits politiques [P4] » ; « éduquer sur les procédures d'inscription, de retrait de carte d'électeur et de dépôt de candidature » [P5] ; « sensibiliser les sur leurs droits civiques et politiques afin de les conscientiser pour un engagement politique » [P15]).

### ❖ **Autonomisation dans l'inscription et le retrait de la carte**

Pour ce qui est de l'autonomisation au niveau de l'inscription, les interviewés sont d'accord sur une stratégie : il faut des points d'inscription mobiles de proximité (« créer des points d'inscription mobiles pour les PMR qui iront dans les OPH, la CNRPH » [P1]) ; parallèlement, pour ce qui est du retrait de la carte d'électeur, tous suggèrent qu'il faut que les agents d'ELECAM se déploient pour venir auprès d'eux afin de restituer à chacun sa pièce (« venir leur remettre personnellement leur carte d'électeur » [P2]).

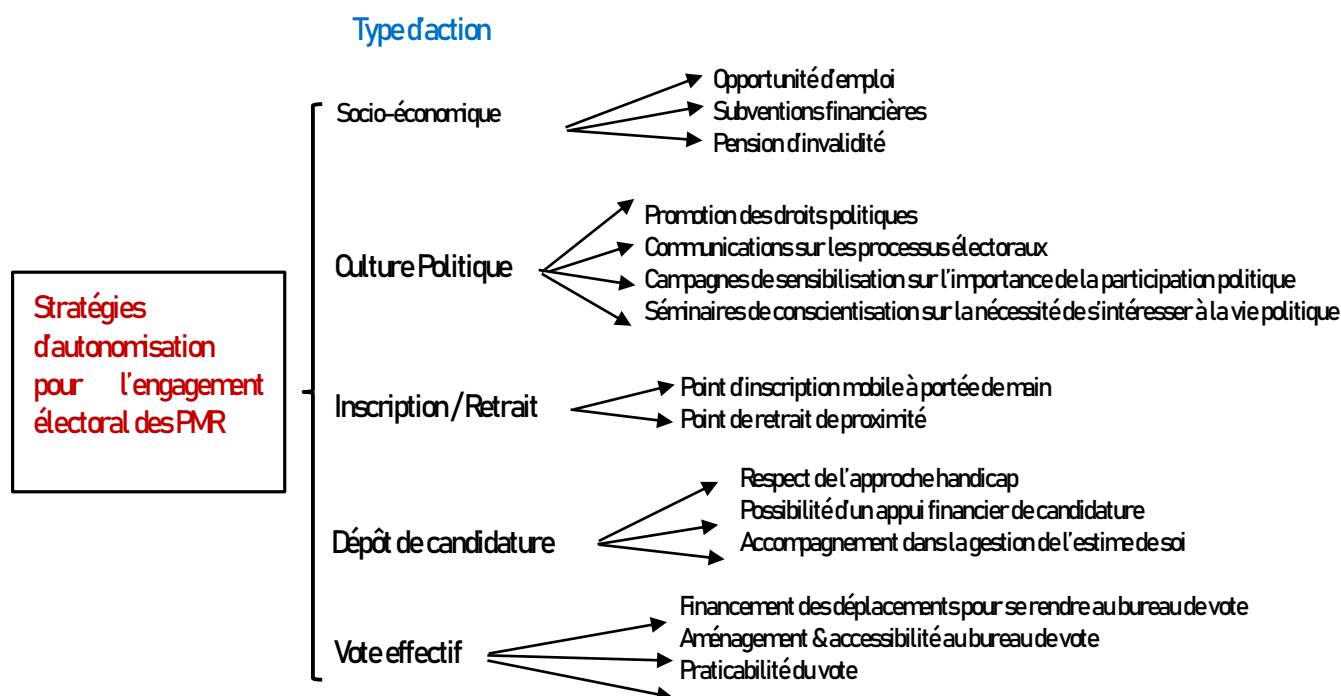
### ❖ **Autonomisation dans la motivation pour le dépôt d'une candidature**

Pour les répondants, l'autonomisation des PMR au niveau de la motivation pour le dépôt d'une candidature passe principalement par le respect de l'approche handicap (« Imposer un quota des personnes handicapées dans le secteur de l'emploi, de la politique et des postes lors des nominations aux postes de responsabilité » [P14] ; « imposer l'approche handicap lors des dépôts de listes de candidature » [P1]). Secondairement, elle nécessite un appui financier (« encourager les PMR de se lancer en politique en les coptant et les finançant » [P8]), un encouragement social (« encourager les candidatures des personnes handicapées compétents et audacieux » [P18]) et enfin un accompagnement dans la gestion de l'estime de soi (« éviter l'auto-exclusion » [P9]).

### ❖ **Autonomisation pour la participation effective : déplacement et accès à la salle**

Pour une participation effective des PMR, les stratégies d'autonomisation doivent viser deux éléments principaux. D'abord, le déplacement pour se rendre au bureau de vote doit être pris en charge par les parties prenantes le jour du scrutin (« le jour de vote, mettre à la

disposition des PMR les moyens de transport (financier et du matériel roulant » [P9]). Ensuite, le bureau de vote en lui-même doit être aménagé dans sa position et son accessibilité de telle sorte que son accès soit évident pour les PMR (« au rez-de-chaussée, rame d'accès pour les bureaux avec escaliers » [P1] ; « des isoaloirs adaptés aux spécificités du handicap » [P11]). Enfin, à propos de la praticabilité du vote, il est question d'adapter le matériel de vote à la PH (« *Bulletin de vote en braille, les grandes affiches pour les malvoyants* » [P3])



**Figure 9:** Stratégies d'autonomisation pour l'engagement électoral proposées par les PMR

## **Chapitre 6 : Analyse, interprétation et discussion générale des résultats et suggestions**

Après avoir présenté les résultats de notre investigation, il sera question dans ce chapitre d'analyser et de discuter les données de notre investigation c'est-à-dire de donner une signification aux résultats en relation avec notre revue de la littérature et nos théories. Cette opération systématiquement menée permet d'énoncer les conséquences théoriques et établir les avenues de recherche suggérées par nos résultats (Noumbissié, 2010). Ensuite, il apporte quelques recommandations et suggestions.

Nous rappelons que l'objectif général de ce travail est comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé. Et pour atteindre cet objectif nous avons opté pour la mixité méthodologique qui allie méthodes quantitative et qualitative. Un devis séquentiel explicatif va dans le continuum de cette mixité où la première phase est quantitative car les résultats de la première phase informent les données de la deuxième phase qui est qualitatif (Anadron, 2019).

En premier nous allons analyser et interprétés les données issues de l'analyse quantitative des facteurs secondaires (caractéristiques sociodémographiques) et les facteurs principaux en relation avec la perception des stratégies d'autonomisation et engagement électoral des personnes à mobilité réduite pour identifier les tendances et les relation entre les variables (variable indépendante **(VI)** : perception des stratégies d'intervention et la variable dépendante **(VD)** : engagement électoral des PMR) relation qui a abouti a un lien non significatif et en second lieu une analyse qualitative à l'aide de la méthode de contenu pour une compréhension approfondie du pourquoi les stratégies jadis mises en places par les parties prenantes sont limitatives.

### **6.1. Discussion des résultats de l'analyse des facteurs secondaires de la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite**

Cette partie est réservée à la discussion des résultats issus de l'analyse des facteurs secondaires suivant : le genre, obédience politique, tranche d'âge, diplôme le plus élevé, statut professionnel.

### **6.1.1. Perception des stratégies selon l'appartenance politique, l'âge et le sexe des PMR**

Les données descriptives de la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral en fonction des facteurs sociodémographiques à l'instar de l'appartenance politique, de l'âge et du sexe (tableau 5) nous indiquent une légère variation des scores en fonction du sexe. Selon Mme Judith E. Heumann (1947-2023), femme handicapée et militante des droits des personnes handicapées en Amérique, elle a été conseillère spéciale pour les droits internationaux des personnes handicapées au Département d'État américain « l'un des plus grands obstacles à la participation politique des personnes handicapées est le faible niveau d'attente des autres membres de la société; on pense encore trop souvent que les personnes handicapées n'ont rien à offrir ».

L'engagement électoral de tous sans discrimination est un acte de la participation consciente et délibéré dans la vie politique d'une société. La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 en son art.2 « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale, de naissance ou toute autre situation » met de côté toute forme de marginalisation et améliore l'engagement électoral des femmes et des hommes en situation de handicap à participer sans réserve au processus électoral.

La charte africaine des droits et des peuples de 2018 relative aux droits des personnes handicapées en Afrique en son Art.3 al. c va dans la même perspective « la participation et inclusion complètes et effectives dans la société », « Toute personne handicapée, si elle dispose des capacités mentales requises et si elle a la capacité de prendre des décisions a le droit de participer à la vie politique et publique ». L'engagement électoral de tous en adhérant et en militant à un parti politique est un acte non seulement d'inclusion sociale mais permet de développer « le pouvoir d'agir », la « conscience critique » de la communauté d'identité des personnes à mobilité réduite qui vivent des situations de discrimination sur le plan sociopolitique. L'âge requis pour la capacité électoral est de 21 ans et plus selon le code électoral camerounais; le manque d'engagement électoral observé chez la tranche d'âge 21- 35 ans est causé par le manque d'intérêt, les priorités scolaires, académiques et professionnelles, la stagnation politique où l'élite politique dirigeante malgré l'âge avancé veut rester aux affaires éternellement. En Afrique, les différences pyramides des âges ont une figure en parasol mettant en relief la tranche d'âge comprise entre 20-35 ans et cette portion de la population influence

significativement les tendances politiques car les jeunes sont actifs et constituent un électorat important lors des échéances électorales mais se sentent souvent exclues lors des processus décisions.

### **6.1.2. Perception des stratégies selon le niveau d'étude et la situation professionnelle**

Pour le tableau 10, les répondants non diplômés perçoivent plus négativement les stratégies d'autonomisation contrairement aux répondants qui ont au moins un niveau d'étude primaire. Le niveau d'étude et la situation professionnelle ont une incidence significative sur l'engagement électoral au regard des données factuels.

### **6.1.3. Discussion des résultats de l'analyse des facteurs secondaires de la perception de l'engagement électoral par les PMR**

## **6.2. Engagement électoral selon le sexe**

Les analyses descriptives de la participation globale du *tableau 7* suggèrent qu'indépendamment de leur genre, les participants montrent plus d'implication concernant l'engagement électoral aussi bien comme électeur et comme candidat. En effet, tous affichent des scores largement supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle utilisée. Toutefois comparés aux hommes, les femmes semblent s'intéresser avec consistance à la thématique, notamment en ce qui concerne la participation en tant que candidat.

### **6.2.1. Engagement électoral selon l'âge**

Les analyses descriptives de l'engagement électoral global (*tableau 8*) suggèrent une importante différence en fonction de l'âge des répondants. En effet, les participants de moins de 51 ans semblent globalement montrer un plus grand désintérêt quant à la participation électorale.

### **6.2.2. Engagement électoral selon l'appartenance politique**

Globalement, les analyses descriptives de la participation électorale (*tableau 9*) montrent qu'autant les membres des partis au pouvoir, que les membres des partis d'opposition ainsi que les citoyens PMR sans partis politiques, tous envisagent participer aux élections. En effet, ils affichent des scores moyens supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle. Cependant, les individus sans partis se montrent moins enthousiastes que les autres en ce qui concerne

l'engagement électoral. Le barrage des partis politiques frein à l'engagement électoral comme candidat. En effet, ils discriminent à mettand de côté les personnes handicapées comme candidats à des positions éligibles. Ils peuvent contribuer à remédier à la reconnaissance des droits et encourager toutes les personnes à rejoindre leurs structures en fournissant des supports d'information accessibles.

### **6.2.3. Engagement électoral selon le niveau d'étude**

Les analyses descriptives de la participation électorale (*tableau 10*) suggèrent qu'il n'y a pas de différence majeure dans la tendance à la participation électorale selon le niveau d'étude. En effet, tous affiches des scores supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle. Toutefois, globalement, les individus titulaires d'un diplôme primaire semblent moins enthousiastes.

### **6.2.4. Engagement électoral selon le niveau d'étude**

En tant qu'électeur, les analyses descriptives de la participation (*tableau 11*) nous relèvent aucune différence en fonction de la situation professionnelle des répondants. Tous semblent favorables aux mise en situation de l'échelle, et ce, plus fortement chez les participants en situation d'auto-emploi.

## **6.3. Influence de la Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire (VI) et Engagement électoral des (PMR)**

L'objectif de cette analyse est de vérifier l'idée selon laquelle la perception des stratégies d'autonomisation mises en place par les parties prenantes a une influence significative sur les tendances à l'engagement électoral des PMR. Les deux variables (Perception des stratégies et l'engagement électoral) ayant été mesurées à l'aide d'échelles d'intervalles, les données collectées se présentent sous la forme de scores continus. Nous avons logiquement choisi de solliciter la technique statistique de régression suivant la méthode des moindres carrés linéaires simple pour effectuer ce test.

Dans l'ensemble, les résultats ne sont pas satisfaisants. Non seulement ils rendent compte de moins de 15% de la variance ( $R^2$  réajusté = 7,2%), mais aussi, exception faites pour les stratégies initiées par l'Etat ( $\beta = .182$ ), celles mis en place par les autres acteurs ( $\beta = -0,227$  ; ( $\beta$

= -0.191 ;  $\beta$  = -0.241) contribuent en la diminution des tendances à se porter candidat à une élection.

Une régression linéaire simple a été utilisée pour prédire l'engagement électoral (prise globalement) à partir de la perception des stratégies (prise globalement). Les résultats montrent que la perception des stratégies n'exerce aucune influence significative sur l'engagement électoral ( $\beta$  = .214 ;  $p$  = .064). Contrairement à ce à quoi on s'attendait, les deux variables ne sont pas causalement liées.

Les stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes au processus électoral en l'occurrence l'Etat, ELECAM, les OSC, les OPH et les partis politiques pour améliorer l'engagement électoral des PMR trouvent leurs axes d'intervention dans les modèles d'intervention en organisation communautaire. Les modèles théoriques en organisation communautaire énoncés par Bourque et al. (2007), nous renseignent sur les axes d'intervention en fonction des modèles théoriques (Sociopolitique, Sociocommunautaire et Socio institutionnel, Socioéconomique).

L'organisation communautaire comme processus vise à atteindre l'empowerment des personnes qui vivent des situations de vulnérabilité en les mobilisant, en les faisant participer à toutes les étapes du processus d'autonomisation pour qu'elles puissent elles-mêmes décider des stratégies visant à résoudre les situations qu'elles jugent insatisfaisantes et qui les empêchent de développer leur pouvoir d'agir et d'améliorer leur comportement électoral. Ninacs (1995) parle de participation, de développer l'estime de soi, la conscience critique et la mobilisation des ressources pour atteindre l'autonomisation.

L'État selon le modèle socio institutionnel énoncé par Bourque et al. (2007) met l'État du Cameroun au centre du développement permettant l'implémentation et l'évaluation de toutes les stratégies qui mènent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il est « l'État providence » qui pourvoit aux besoins sans discrimination de « classe sociale » et est au contrôle toutes stratégies issues des autres parties prenantes pour l'autonomisation du comportement des personnes à mobilité réduite. Le cadre législatif et institutionnel sont matérialisés les entités suivantes : le MINAS, MINAT, les CNRPH Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé, ELECAM, la Commission National des Droits de l'Homme sont autant de structures qui dans leurs prérogatives variées ont une mission de protection des couches vulnérables, de les autonomiser pour surmonter les situations de déséquilibre qui impactent leur environnement. C'est pour cette raison que la perception des stratégies d'intervention en

organisation communautaire a une incidence significative sur l'engagement électoral des PMR comme candidat. Les résultats montrent que la perception des stratégies n'exerce aucune influence causale sur l'engagement électoral ( $\beta = .214$  ;  $p = .064$ ) ; mais celles issues de l'Etat suggère que les stratégies d'intervention mises en place par l'Etat ont une incidence significativement positive sur l'engagement électoral des PMR en tant qu'électeur ( $\beta = .332$  ;  $p = .003$ ).

### **6.3.1. Discussion des résultats de l'analyse des facteurs principaux**

Nous allons interpréter nos résultats en fonction de deux séquences puisque notre recherche entre dans le cadre de la mixité méthodologique afin de faire une triangulation des données, le premier qui est quantitatif nous permettra d'étudier l'influence de l'appréciation subjective des stratégies d'autonomisation sur l'engagement électoral des PMR. Nous allons, à cet effet, procéder de manière progressive c'est-à-dire dans l'ordre de notre objectif de recherche formulé; et le second qui est qualitatif donnera du « sens » aux perceptions par les PMR des stratégies d'autonomisation.

### **6.3.2. Discussion sur la description des connaissances stratégies d'autonomisation initiées par les parties prenantes pour l'engagement électoral des PMR**

Actions des partis politiques pour l'engagement électoral des PMR : des motivations instrumentalistes. Les partis politiques entre dans le cadre du modèle sociopolitique tel qu'énoncé par Bourque et al (2007). Il va dans l'optique de défense et de revendication des droits sociaux des personnes qui vivent des situations de déséquilibre. Elle prend appui sur le conflit et la pression pour promouvoir les droits des groupes opprimés en opposition aux instances de pouvoirs dominants. Bourque et al. (2007) et Doucet (1991) veulent dans leur objectif théorique défendre les droits des citoyens, conquérir et exercer le pouvoir. L'activité des partis politiques est régie par la loi camerounaise. C'est l'acte même de s'engager qui motivent l'individu à réaliser un comportement et à rester sur cette décision (Beauvois & Joule, 1989, 2002, 2014)

Pour la figure 6, les partis politiques font partie prenantes au processus électoral et de ce fait constituent un acteur majeur dans la mise sur pied des stratégies d'autonomisation du comportement électoral des PMR. Selon le code électoral Camerounais de 2012 en son art. 121 al. 1 bis, les candidats peuvent être investis « soit un parti politique ». Ce sont les partis

politiques qui à la base discriminent et choisissent un candidat de leur choix sur à la base des dispositions légales contenues dans le code électoral en son art. 151 al. 2. Le constat est claire les PMR sont exclues ou ne sont pas choisies pour représenter les partis politiques aux différents scrutins organisés par ELECAM; ils concourent à une assise pratique aux considérations de Dorvil (2001) où « le corps est associé à l'efficacité et à la performance, alors que la beauté est reliée à la capacité de séduire ». Le paraître et l'image du corps constituent pour lui aussi un enjeu majeur lors des échéances électorales pour les partis politiques. Mais les stratégies d'autonomisation du comportement électoral par les partis politiques sont perçues par les PMR comme « instrumentaliste » et opportunistes car elles sont consultées le plus souvent à l'approche des échéances électorales pour solliciter leur vote et après « silence radio ».

### **Actions Étatiques pour l'engagement électoral des PMR : des initiatives mitigées**

L'État dans son acception première est une entité providentielle qui pourvoit aux besoins de ses citoyens et améliore leur condition de vie selon la constitution camerounaise. Le modèle socio-institutionnel devrait améliorer l'autonomisation du comportement électoral selon notre problématique, il cherche à ce que les programmes et les services publics adaptent leurs interventions pour le bien-être et l'autonomisation de tous les citoyens y compris la communauté des PMR. La résolution des problèmes par une intervention publique de proximité. Dans ce modèle, l'État est omnipotent, il est « l'État providence », il pourvoit aux besoins de sa population. Bourque et al.,(2007), Doucet (1991) . Selon la figure 7 ci-dessus, les actions d'intervention pour des actions stratégiques de prise en charge, d'autonomisation et d'amélioration des conditions de vie des personnes vivant des situation de vulnérabilité s'orientent vers les stratégies suivantes :

#### **A. Sur le plan Juridique au Cameroun le cadre directeur s'appuie sur :**

La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale, de naissance ou toute autre situation. »

La charte africaine des droits et des peuples de 2018 relative aux droits des personnes handicapées en Afrique art.21 al. 1 : « Toute personne handicapée, si elle dispose des capacités mentales requises et si elle a la capacité de prendre des décisions à le droit de participer à la vie politique et publique »

Le pacte international relatif aux droits politiques et civique de (1966), en son art. 25 reconnaît le droit de tout citoyen de « voter, d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes au suffrage universel et égal ».

L'article 29 de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) de 2006 : « Les Etats parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance de leurs droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres... »

- La constitution de 1996 du Cameroun dans son préambule martèle que Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs (...); l'État assure la protection des minorités (...) et les personnes handicapées en font partie.

La loi de 2010, promulguée le 13 Avril 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées en son art. 27 ali. 2 qui stipule « l'État encourage la présence des personnes handicapées dans les différentes instances de la vie sociale et politique ».

La loi N°2012/001 du 19 Avril portant de Code Électoral, modifiée et complétée par la loi N° 2012/2012/17 du 21 décembre 2012 en son Art. 157 alinéas 3 que :

La constitution de chaque listes doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée »; allant plus loin pour faciliter le droit de vote des PMR, la même loi en son Art. 105 alinéa 1 « Tout électeur atteint d'une infirmité ou se trouvant dans un état physique le mettant dans l'impossibilité d'effectuer seul mes opérations de vote (...) peut se faire assister par un électeur de son choix.

## **B. L'État comme pourvoyeur et comme paternaliste**

L'État du Cameroun dans le souci d'assistance socio médicale a créé des structures comme le MINAS, la CNRPH, d'encadrement et accompagnement, d'instauration des points focaux de développement local inclusif.

Les points focaux de développement local inclusif installés dans les mairies est une initiative mise en place par le Centre international d'études pour le développement local (CIEDL), l'ONG Irlandaise Irish Aid et Sightsavers en collaboration avec le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) ont été mis en place en juin 2022.

La mise en œuvre de démarches de Développement Local Inclusif (DLI) concrétise cette reconnaissance d'égalité de droits et facilite leur participation dans la prise de décision et dans

tous les domaines de la société, tels que l'accès à l'espace public, aux espaces de loisirs, aux services publics, comme tout citoyen camerounais.

De manière sommaire, le Développement Local Inclusif (DLI) est un modèle de développement qui promeut l'égalité et la participation de la base la plus large de la société. C'est également « un processus basé sur les droits de l'Homme et sur le principe «Ne laisser personne de côté» ou en anglais Leave No One Behind (LNOB) qui promeut l'égalité et la participation du plus grand nombre, en fléchant des groupes confrontés à la discrimination et l'exclusion, des groupes socialement vulnérables ». Sightsavers (2022)

Associations et de la société civile (OSC), organisation des personnes handicapées (OPH) pour l'engagement électoral des PMR : des interventions mobilisatrices, défensives, conscientisantes et habilitantes. Les modèles sociocommunautaire et Sociopolitique (Bourque et al.,(2007) (Lavoine, J. & Raymond, J-P (2014), mettent l'emphase sur la promotion et la défense des droits dans tous les aspects sociaux des personnes en situation de handicap tel que soulignées dans la CNUDPH de 2006. Les activités de plusieurs OSC et OPH sont coordonnées par la commission Nationale des droits de l'homme (CNDL) créée juillet 2004. Et la plus en vue qui promeut l'engagement des PMR au processus est Sightsavers avec intervention dans d'autres pays d'Afrique.

La théorie de l'empowerment met en exergue les actions des OSC et des OPH qui lutte de manière permanente pour la capacitation, l'habilitation des PMR à la « chose » politique ; elle postule que l'acquisition du « pouvoir d'agir », du « sentiment d'auto efficacité » et d'autonomisation par les personnes qui vivent les situations de déséquilibre, de vulnérabilité passe par la prise de contrôle des facteurs de changement de leur propre vie et engagent des décisions qu'elles jugent idoines pour le changement social souhaité. (Le Bossé & Vallée 1993)

Les populations en situation de vulnérabilité sociale doivent être en capacité de d'agir sur les facteurs qui maintiennent cette vulnérabilité Ninacs, (2005). Les stratégies en organisation communautaire vise la mobilisation, la participation, la conscientisation pour la promotion et la défense de leurs droits pour non seulement leur faire accéder à l'autonomisation des ressources et par voie de fait l'amélioration de leur condition de vie. L'ONG sightsavers, l'association au service de la promotion des personnes handicapées (PROMHANDICAM) et les OPH réunis en réseau organisent des séminaires de capacitation à l'engagement en l'occurrence leurs droits politiques et civiques, les campagnes d'inscription, de retrait de la carte électorale.

### **Actions d'ELECAM pour l'engagement électoral des PMR**

Le bras séculier de l'Etat selon la loi N° 2010 du 19 Avril 2012 est Elections Cameroon (ELECAM) qui est l'organe en charge des opérations technique et organisationnelle des élections au Cameroun. En son article 4, Elections Cameroon est « un organisme indépendant chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire » ; sur ce, ELECAM a mis sur pied une stratégie d'autonomisation des PMR au processus électoral avec le concept « L'inclusivité dans le processus électoral au Cameroun » que les points saillants sont concédés ci-dessus :

Constitution des équipes mobiles pour les inscriptions et le retrait des cartes d'électeurs des PMR ;

Configuration du logiciel d'inscription pour faciliter et localiser les PSH ;

Production des étiquettes et bulletin de vote et autres support électoraux en brailles ;

Présence des interprètes de signes lors des communications du top management d'ELECAM.

### **6.3.3. Discussion sur l'Utilité perçue de l'engagement électoral des PMR en tant que électeur et comme candidat**

#### **- L'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR comme conséquence de l'inassouvissement des besoins primaires**

Sur les 24 participants à notre guide d'entretien, près de 20% ont dû réclamer de l'État de mettre en application les mesures édictées dans la loi de 2010 pour qu'ils aient au moins des solutions pour assouvir les besoins primaires tels que se loger, se déplacer, se soigner ou avoir accès à un emploi, d'accorder une aide financière mensuelle aux PMR comme c'est le cas France ou dans d'autres pays développés. La mobilisation des ressources individuelle pendant le processus d'empowerment est un élément capital pour aboutir à l'autonomisation, si « le développement de l'estime de soi » et de la « conscience critique » sont embrigadées » dans l'assouvissement des besoins primaires, les PMR ne peuvent aspirer à l'accès de l'empowerment collectif et organisationnel (Ninacs et al. 2003).

**- L'exclusion sociale comme déterminant de l'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR**

<sup>2</sup>L'exclusion sociale des PMR décrit la marginalisation sur tous les plans dont ils sont victimes. Cette une situation de leur mise à l'écart pour des raisons d'incapacité ou de déficiences crée des stigmatisations, des marginalisations sur le plan social.

**- L'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR comme résultat de l'absence d'un modèle**

Les personnes handicapées font partie d'une part importante de la population Camerounaise près de 16,5%, mais elles sont souvent sous-représentées dans les instances politiques. Au Cameroun, les personnes handicapées sont confrontées à des problèmes similaires. Sur 360 chefs de l'exécutif municipal (Maire), on compte 12 conseillers municipaux ayant un handicap déclaré, dont deux maires adjoints, aucun député au parlement, 1 sénateur suppléant handicapé à la chambre haute (SENAT).

Dans la ville de Yaoundé, on compte seulement 2 conseillers municipaux ayant un handicap déclaré ont été élus conseillers selon la plate-forme des organisations de promotion de l'inclusion des personnes handicapées au Cameroun (2023). Notre étude met en évidence cette déficience et de promouvoir la représentativité politique des personnes handicapées.

Pour Nguetia (2025), si les personnes à mobilité réduite occupaient des postes de leaders, des changements pourraient s'opérer. Elles pourraient contribuer à la société et faire entendre leur voix.

**- L'inutilité perçue de l'engagement électoral des PMR comme conséquence d'une représentation sociale du Handicap**

Pour Banindjel (2024) l'impact des schémas de représentations imaginaires et des signifiants culturels sur l'enfant et l'adulte en situation de handicap a pour résultante une discrimination et une marginalisation sur tous les pans de la vie sociale. La personne en situation de handicap « est perçue comme un sort jeté à une personne, pour le punir d'un acte malveillant », résultant de la méchanceté de ses parents ou malédiction héritée de ses ancêtres.

#### **6.4. Suggestions aux parties prenantes impliquées dans l'autonomisation du comportement électoral des PMR (État, ELECAM, les Mairies, les OSC, les partis politiques)**

Le droit à la participation électorale donne à toutes les personnes la possibilité de se s'engager en politique sous réserve des dispositions légale en la matière afin d'influencer les décisions qui affectent leur vie. Nonobstant, les personnes à mobilité réduite (PMR) ont été souvent discriminées à cet égard. Cette situation est renchérit dans la problématique de notre recherche qui a abouti au constat de leur faible engagement politique qui induit leur participation électorale aussi bien en tant que électeur comme que candidat.

Notre orientation épistémologique à faculté des sciences de l'éducation (SED) à l'Université de Yaoundé 1 où notre spécialité est Intervention et Action Communautaire (IAC) nous amène à mobiliser, à éduquer, à conscientiser et à développer le pouvoir d'agir des personnes qui vivent des situations de vulnérabilité, de déséquilibre, de pauvreté, d'oppression à défendre leurs droits et à améliorer leur condition de vie. Les personnes engagées en intervention et action communautaire selon Lavoine et Raymond (2014) aspirent à une diminution radicale des causes des problèmes sociaux en s'attaquant aux causes structurelles des inégalités. L'organisation communautaire est un processus qui tend à apporter un soutien organisationnel et technique à un groupe de personnes vivant dans les conditions de déséquilibre, de dépendance en mettant l'emphase pour la défense de leur droit et l'amélioration de leur condition de vie.

Les modèles théoriques en organisation communautaire énoncées en 2007 par Bourque et al. (2007) cité par (Lavoine, J. & Raymond, J-P., 2014), Doucet (1991) (Sociopolitique, Sociocommunautaire, Socio institutionnel, Socioéconomique) nous ont permis de faire ressortir les parties prenantes de l'autonomisation du comportement électoral. De ce fait, nous suggérons aux parties prenantes de l'autonomisation du comportement électoral des PMR les mesures suivantes pour améliorer leur propension à la participation électorale des mesures suivantes :

- Les résultats de notre investigation pourraient être exploités par les pouvoirs politiques dans la mise en œuvre de l'inclusion politique des personnes vivant avec un handicap. Cette inclusion au processus électoral pourra être mise en action non seulement par le gouvernement à travers les institutions telles qu'ELECAM, le MINAT, le MINAS et les partis politiques qui imposerait l'aspect handicap sur la constitution de lutte contre la discrimination

- ❖ Représentativité (imposer un quota de l'approche handicap lors des dépôts de listes des candidatures)

Les données actuelles au Cameroun sur le nombre de personnes en situation de handicap au parlement est sans équivoque, aucun député handicapé à l'assemblée nationale, au Sénat, à la tête d'un exécutif municipal ou comme ministre (Sightsavers, 2022), ce qui frustrant davantage les PMR à s'exprimer sur le plan politique et sociale. Sur ce, imposer un quota de l'approche handicap lors de la constitution des listes de candidature aux différents scrutins de listes et encourager la candidature des PMR comme membre du collège électoral et autres postes de responsabilité important au plus haut niveau de représentativité.

- ❖ Renforcement de la démocratie (Nominations des PMR dans les postes de responsabilité dans les instances de gestions)

En action communautaire, la démocratie à une valeur capitale et implique la participation active de tous les citoyens, y compris des personnes handicapées. L'étude contribue à renforcer la démocratie en promouvant l'inclusion et la participation de tous les membres de la société. Cette valeur permet de renforcer la résolution des problèmes par une intervention publique de proximité. Dans ce modèle, l'État est omnipotent, il est « l'État providence », il pourvoit aux besoins de sa population. Bourque et al.,(2007), Doucet (1991)

- ❖ Accessibilité (réaménagement et construction systématiques des bâtiments publics de manière inclusive et spécifiques aux PMR en l'occurrence ceux concourant à l'établissement des documents administratifs et les bureaux d'inscription et de vote)

Parler d'engagement électoral et d'inclusion des PMR au processus électoral sans toutes fois aborder la question de l'accessibilité est une stratégie vaine. La CRDPH, en son article 9 consacré à l'accessibilité une place de choix dans le processus d'inclusion et d'autonomisation des personnes handicapées, il impose d'assurer l'accessibilité des bâtiments ouverts au public, de l'information et des communications. « *Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États parties prennent des mesures appropriées pour assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication* » ; Or, l'accessibilité des bureaux de vote et des bâtiments administratifs prévus pour l'établissement de la carte nationale d'identité, de d'invalidité, de l'inscription sur les listes électorales et de se porter candidat ne sont pas toujours pas garantis par des facteurs endogènes et exogènes de l'handicapologisation du processus électoral des PMR .

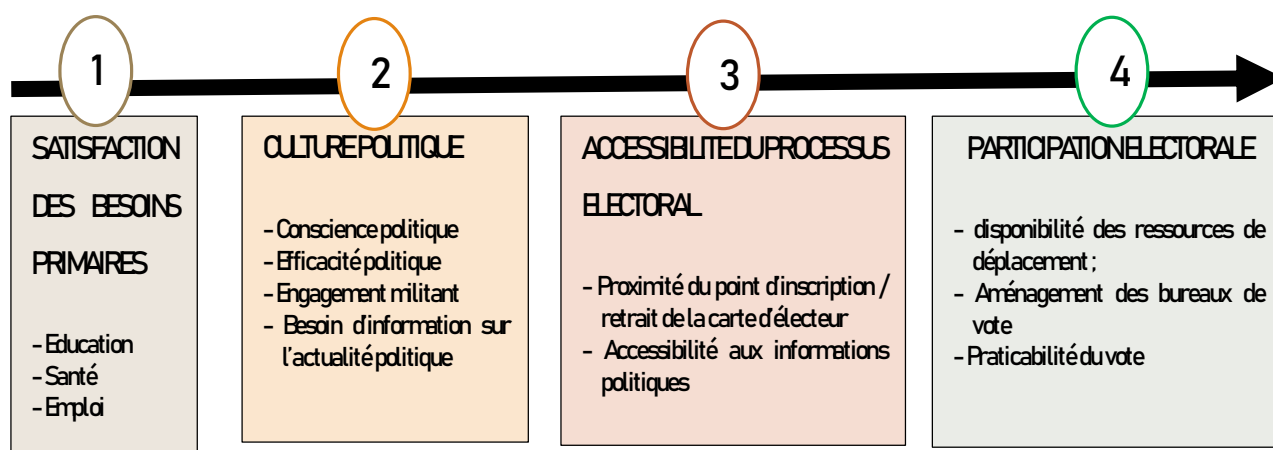
### **6.5.2. Suggestions aux parties prenantes au processus électoral au Cameroun**

Le présent mémoire constitue un plaidoyer qui permettra d'offrir la possibilité de présenter des mesures concrètes pouvant faciliter l'engagement électoral comme électeur des PMR. Assurer l'accessibilité des bureaux d'inscription et de vote est une condition préalable à la participation effective des PMR. Le jour du scrutin chaque bureau de vote doit disposer d'au moins un isolement accessible en fauteuil roulant. La participation au processus électoral des PMR peut être encouragée en mettant à leur disposition des services de transport pour se rendre aux bureaux de vote ou tout au moins des frais de déplacement pour se rendre dans les bureaux proches de leur résidence aménagés à cet effet. J'estime qu'il conviendrait également de prévoir des places de stationnement à proximité de l'entrée des bureaux de vote. Pour permettre aux personnes à mobilité réduite de surmonter les défis et les obstacles de la participation inclusive au processus électoral au Cameroun, il est possible que les parties prenantes à savoir l'Etat, les ONG, ELECAM et les partis politiques mettent en place une nouvelle orientation stratégique telle que :

- Amélioration de l'accessibilité en construisant des bureaux de vote au plein pied avec des commodités (rampes d'accès)
- instauration d'un système d'inscription en ligne pour les personnes à mobilité réduite,
- le vote électronique
- imposition d'un quota relatif à l'approche handicap lors des dépôts des listes de candidature par les partis politiques
- Favoriser l'accès effectif aux ressources (santé, logement, scolarisation, transport...) aux personnes à mobilité réduite en accordant une pension d'invalidité de (41 875 FCFA équivalent au SMIG Camerounais) comme s'est fait dans les pays développés (644 Euros en moyenne), 3822 aux Etats unis.
- intensification par ELECAM des campagnes de sensibilisation des élections inclusives en collaboration avec la société civile, les leaders des OPH et les partis politiques pour améliorer le taux de participation électorale en particulier sur l'importance d'aller s'inscrire, de voter et de se porter candidat.

- Nous proposons la mise sur pied d'une application en ligne par ELECAM qui permettra la préinscription, la localisation des PMR en fonction de la spécificité du handicap afin de l'accompagner pour une inclusion politique inclusive.
- Fournir un soutien et un accompagnement aux personnes handicapées moteur pour les aider à participer au processus électoral en les organisant en réseau d'OPH dans les sept communes de la ville de Yaoundé
- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination envers les personnes à mobilité réduite dans le processus électoral.
- Implémentation de manière effective et appliquer les sanctions contre les contrevenants de la loi de 2010 portant sur la promotion et la protection des personnes en situation de handicap.

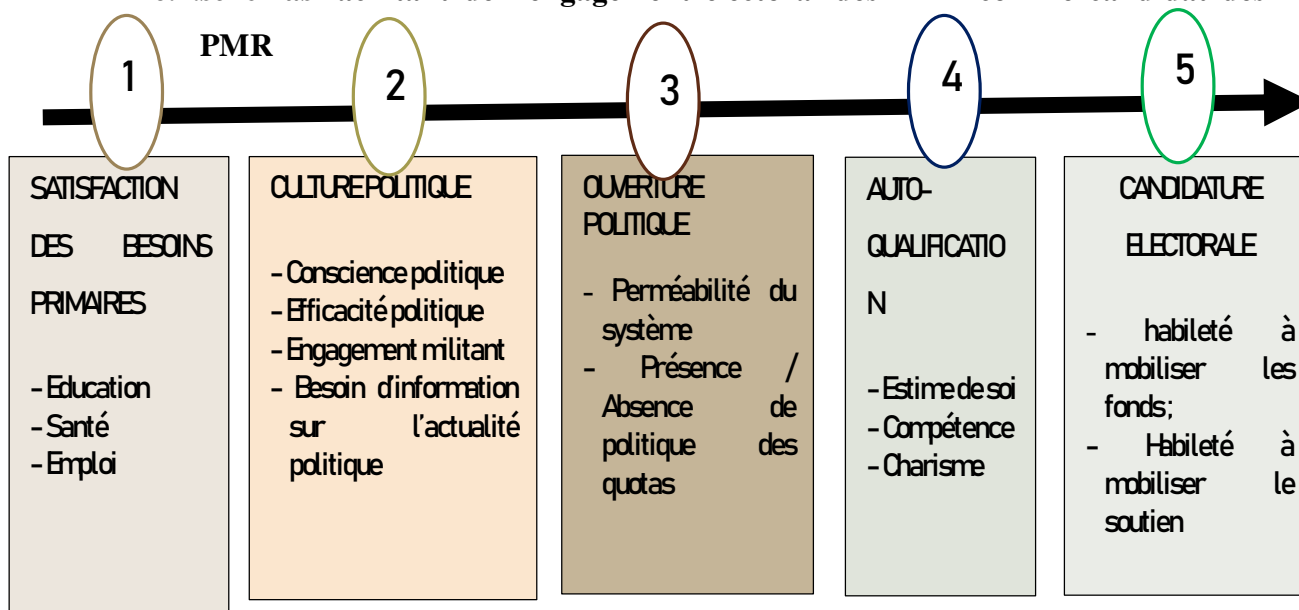
#### 6.6. Schémas facilitant de l'engagement électoral des PMR comme électeur des PMR



**Figure 10:** Perspectives de l'Engagement électoral des PMR comme Électeur

Les résultats de cette étude ont des implications importantes sur les perspectives de l'engagement électoral comme électeur pour les décideurs politiques, ELECAM, les OPH et autres organismes non gouvernemental en charge de défendre et promouvoir les droits politique des personnes en situation de handicap. Ils suggèrent que les stratégies d'intervention qui sont perçues comme efficaces et inclusives soulignées par la figure 11 ci-dessus peuvent contribuer à promouvoir l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite d'aller voter.

### 6.7. schémas facilitant de l'engagement électoral des PMR comme candidat des



**Figure 11:** Perspectives de l'Engagement électoral des PMR comme Candidat

Les perspectives de l'engagement électoral comme candidat pour les décideurs politiques, ELECAM, les OPH et autres organismes non gouvernemental en charge de défendre et promouvoir les droits politique des personnes en situation de handicap. Ils suggèrent que les stratégies d'intervention qui sont perçues comme efficaces et inclusives soulignées par la figure 12 ci-dessus peuvent contribuer à promouvoir l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite d'aller voter.

## CONCLUSION GENERALE

Ce travail avait pour objectif général d'étudier et de comprendre la relation entre la perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la ville Yaoundé. Il revêt un intérêt non négligeable dans la problématique des stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les parties prenantes pour la mise en œuvre de l'approche handicap dans les activités et processus électoraux. L'autonomisation ici se réfère à l'ensemble des stratégies d'intervention permettant en premier lieu aux personnes à mobilité réduite de revendiquer leurs droits en matière électorale, de développer leur « pouvoir d'agir », leur « conscience critique », d'acquérir des compétences et en second lieu de booster leur accessibilité politique afin de prendre activement part en tant que électeur et candidat à la vie politique au Cameroun. Il a été opérationnalisé en quatre objectifs spécifiques où une méthode mixte (quantitative et qualitative) à devis séquentiel explicatif. Le premier consistait à étudier la relation entre les stratégies d'autonomisation mises en place par les parties prenantes et l'engagement électoral des PMR, les données de la population cible ont été collecté auprès d'un échantillon de 100 participants à travers un questionnaire. Nous avons sollicité la technique statistique de régression suivant la méthode des moindres carrés linéaires simple pour effectuer ce test entre la relation perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire (VI) et Engagement électoral des PMR (VD) qui aboutit à un lien non significatif ( $\beta = .214$  ;  $p = .064$ ). Pour comprendre pourquoi les stratégies mises en places par les parties prenantes au processus électoral au Cameroun nous avons procédé à une analyse thématique pour comprendre pourquoi les stratégies jadis mises en place par les parties prenantes sont limitatives et esquisser des perspectives.

Ce travail de recherche comporte un certain nombre de limites. La première renvoie au fait que nous avons étudié plusieurs indicateurs de l'engagement électoral (s'inscrire dans les listes, retirer sa carte d'électeur, aller aux urnes, se porter candidat, battre campagne, être membre du collège électoral) en lien avec les stratégies d'autonomisation du comportement électoral mises en place par les acteurs du processus électoral. Une deuxième limite de cette étude est relative à l'étude d'un comportement sensible. Cela a pu conduire les répondants à ne pas donner des réponses correctes concernant leurs comportements réels vis-à-vis de leur engagement électoral vu le contexte politique sensible au Cameroun lié à l'élection

présidentielle. Les réponses des PMR auraient donc pu être influencées. Une troisième limite concerne le fait que l'enquête a été menée auprès de l'une des couches les plus pauvres et plus vulnérables qui semble ne pas véritablement être intéressée par l'engagement électoral préférant assouvir en premier les besoins existentiels de base (se nourrir, se loger, se soigner, se déplacer et avoir un emploi) ce qui a pu orienter les résultats. Ce manque d'engagement électoral se est manifeste au niveau du taux de participation comme électeur mais davantage comme candidat lors des dernières élections municipales, législative et sénatoriales et est alimentées pas des stratégies mises en places par les parties prenantes au processus électoral au Cameroun qui se sont avérées inappropriées au vu des résultats obtenus. Il serait judicieux dans les prochaines études, de s'intéresser à la perception par les responsables des parties prenantes au processus électoral afin d'identifier les mobiles en amont du manque d'engagement électoral des PMR.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abanda, F., & Bihigha, P.I. (2014). Citoyenneté et vulnérabilité : Cas du citoyen handicapé et des politiques d'aménagement de l'espace public immobilier au Cameroun. *Studia Universitatis barbes-Bolay sociologia*, 1(24), 321-334.
- Aktouf, O. (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*. Les Presses de l'Université du Québec.
- Amour Njabo, M. (2018). *L'expérience de l'incapacité motrice à Yaoundé au Cameroun : une analyse des perturbations biographiques* [Thèse de Doctorat, Université de rennes 2 et Université catholique d'Afrique centrale]. Theses.hal.sciences. <https://theses.hal.science/tel-02078750>
- Banindjel, J. (2024). Schémas de représentation des imaginaires et signifiants culturels et gestion des indices de souffrances psychique de l'enfant handicapé en Afrique. *Annals of University of Craiova*, pp. 172-185. <https://doi:10.52846/AUCPP.2024.1.14>
- Banque mondiale. (2023). Données démographiques du Cameroun 2023. World Bank, Washington DC. Extrait de: <https://data.worldbank.org/country/camoon>. Consulté le [28/04/2025](https://www.worldbank.org/fr/fr/28/04/2025).
- Baudot, P.Y., Bouquet, M.V., Broconnier, C., Gabalda, G. (2020). Les politiques publiques façonnent-elles les listes électorales : Cas des personnes handicapées en 2017, 70(6)774-772.
- Beauvois, J.L., & Joule, R.V. (1989). Une théorie psychosociale : la théorie de l'engagement. Perspectives commerciales. *Recherche et application en marketing*, (4), 79-90.
- Beauvois, J.L., & Joule, R.V. (2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. PUG

- Becker, H.S. (2006). Note sur le concept d'engagement. *Revue des sciences humaines et sociales*, (66), 32-40. [http://campus-innovation-lycées.fr/wp-content/uploads/2024/07/Sociologie-Terminale-5-l'engagement\\_politique.pdf](http://campus-innovation-lycées.fr/wp-content/uploads/2024/07/Sociologie-Terminale-5-l'engagement_politique.pdf)
- Blais, A., Daouest, J.F., Vancouver. (2022). The motivationnel to vote. Explained off participation. *Canadian journal of political science*, 55 (1).  
<https://doi.org/10.1017/S0008423921000988>
- Blais, A., & Massicotte, L. (1996). Systèmes électoraux : Comparaison des démocraties (2), 40-69.
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L., Fréchette, L. (2007). L'organisation communautaire au Québec : Mises en perspectives des principales approches stratégiques d'intervention. In Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L. Fréchette, L (Eds.), *L'organisation communautaire : Fondements, Approches et champs de pratique* (pp.4-19). Presses de l'Université du Québec.
- Bréchon, P., (2006). La participation électorale. In Bréchon, P. (Eds.), *Comportements et attitudes politiques* (pp.39-57). CAIRN.
- Breton, R. (1983). La communauté ethnique, communauté politique. *Sociologie et sociétés*, 15(2), 23–38. <https://doi.org/10.7202/001103ar>
- Bruter, M., & Harrison S. (2020). Inside the mind of a voter. A new approach to Electoral Psychology. Princeton University Press.
- Chevrier, J. (2009). La spécification de la problématique. In Gauthier B. (Eds.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 53-87) Presses universitaires du Québec.
- Cohu, S., Lequet-Slama, D., Velche, D. (2005). Les politiques en faveur des personnes handicapées dans cinq pays européens. Grandes tendances. *Dans revue française des affaires sociales*, (2) pp. 9-23.
- Mike, O. (1990). *The politics of dishabement*. Macmillan Education.
- Cook, M., Comeau, Y. (2006). Les stratégies d'intervention sociopolitique en organisation communautaire : une illustration empirique, *Service social*. 52(1), 1-16.

Cosnier, G. (2023). *Déterminants psychologiques de l'action collective écologiste*. Université de Poitiers.

Couture, J., Breux, S. (2015). Analyse écologique des déterminants de la participation électorale municipale au Québec. *Revue canadienne de science politique*. 47(4), 787-812.

Décret n° 90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la loi n°83/013 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées. (1990). Repéré à <http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1050&context=gladnetcollect>. 13 pages.

Décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Centre national de réhabilitation des personnes handicapées cardinal Paul Émile Leger en abrégé CNHPPH. (2009).

Décret n°90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la loi n°83-13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées. (2010). 13 pages.

Deslauriers, J.P., & Bourget, M. (1997). Groupes et organisation communautaire. Les passerelles de l'intervention. *Service social*, 46(2-3), 77–100. <https://doi.org/10.7202/706761ar>

Donnadieu et al. (2010). La perception. In D.Goanac, H. (Eds.), *Psychologie cognitive et bases neurophysiologiques du fonctionnement cognitif*, (pp. 49-84). P.U.F

Doré, G. (1985). L'organisation communautaire : définition et paradigme. *Service social*, 34(2–3), 210–230. <https://doi.org/10.7202/706269ar>

Dorvil, H. (2001). *Le handicap. Origines et actualité du concept : Théories et méthodologies*. Presse Universitaire du Québec.

Doucet., M (2013). L'inclusion d'un élève en situation de handicap moteur en Éducation Physique et Sportive. *Hal.sciences*. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01090536> .

Duval, M. (2008). L'action collective pensée par Hannah Arendt : Comprendre l'agir ensemble pour le favoriser. *Service sociale*, 54(1), 83-96. <http://id.erudit.org/iderudit/018345ar>

Elections Cameroon. (2011). *Rapport général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 09 octobre 2011*. SOPECAM

Elections Cameroon. (2013). *Rapport général sur le déroulement du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013*. SOPECAM

Elections Cameroon. (2019). *Rapport général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018*. SOPECAM.

Fopa, J. P. (2010). Sensibiliser les personnes handicapées sur l'importance de leurs devoirs civiques. Repéré à <http://www.recim.org/asso/anajehcam.htm>

Gbetogo, M.K. (2024). *L'utilisation des transports en commun chez les personnes âgées et à mobilité réduite : les rôles de la formation et de l'accompagnement en mobilité réduite* [Mémoire de Master, Université LAVAL-Canada]

Godbout, J.T. (1991). La participation politique : leçons des dernières décennies. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, (pp. 11-33). Presse Université du Québec. <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf>

Grawitz, M. (2004). *Lexique des sciences sociales*. 8ème ed. Dalloz

Institut national de la statistique. (2012). *Annuaire Statistique du MINAS 2011*. Yaoundé, Cameroun : INS.

International Fondation Electoral System- IFES (2014). *Egalité d'accès : comment inclure les personnes handicapées aux élections et aux processus politiques*. ONI.

Joule, R.V., Beauvois, J.L. (2002). *La soumission librement consentie*. 2 ed. PUF.

Laperrière, A. (2009). L'observation directe. In Gauthier B (Eds.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 311-336) Presses universitaires du Québec.

Lavoie, J., & Panet-Raymond, J. (2014). *La pratique de l'action communautaire* (3ème éd). Presse Universitaire du Québec.

Verba, S., & Norman, H.N. (1988). Participation in America : Political and social equity. *Revue française d'études Américaines*. 38

Le bossé, Y. (2003). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2) ,30-50. <https://doi.org/10.7002/009841ar>

- Lieury, A. (1997). *Manuel de psychologie générale*. (2e éd.). Paris: Dunod
- Madeuf, C. (2017). Le handicap en grande Bretagne. In Lefranc, G (Eds), *Handicap et élection au Royaume-Uni : perspectives*. HANDINOVA
- Mayer., M. (2006). Combattre l'exclusion sociale par l'empowerment : Le cas de l'Allemagne. *Géographie, économie, Société* (8), 37-62.
- MINDDEVEL (2020). Les nouveaux visages au sein des CTD. *Decentralisation.Com*. (N°004).
- Murphy, R., Schmidt, E., Fopa, J.P et Oye, J. (2018). La participation des hommes et femmes handicapés dans la vie politique au Cameroun. Sightsavers
- Mvessomba, A-E. (2013). *Guide de méthodologie pour une initiation à la méthode expérimentale en psychologie et à la diffusion de la recherche en sciences sociales*. Groupe Inter Press.
- N'DA, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de Master ou professionnel, et de son article*. L'Harmattan.
- Ninacs, W. A. (2005). Empowerment et service social : approches et enjeux. *Revue service social*, 44 (1), pp. 69-93. <https://doi.org/10.7202/706681ar>
- Noumbissié, C.-D. (2016). *Attitudes et changements de comportements sexuels face au VIH/Sida*. Editions Universitaires Européennes.
- Ollion, G. (1965). Politique et Stratégies. Politique étrangère. *Percé.fr*, (30), pp.479-485. <https://doi.org/10.3406/polit.1965.6029>
- Organisation des Nations Unies. (1945). Charte des Nations Unies. Repéré à [http://www.unesco.org/education/pdf/CHART\\_F.pdf](http://www.unesco.org/education/pdf/CHART_F.pdf). 28 pages.
- Organisation des Nations Unies (ONU). (1948). Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Repéré à [http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf). 8 pages.
- Organisation des Nations Unies (ONU). (1948). Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Repéré à [http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf). 8 pages.

Organisation des Nations Unies (ONU). (2006). Convention relatives aux droits des personnes handicapées. New York, NY: ONU. Repéré à <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>. 32 pages.

Organisation mondiale de la santé (OMS), & Banque mondiale. (2012). Rapport mondial sur le handicap 2011. Genève, Suisse : OMS. Repéré à [http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/fr/](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/). 384 pages.

Organisation mondiale de la santé (OMS). (2001). Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Genève, Suisse : OMS. Repéré à [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42418/1/9242545422\\_fre.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42418/1/9242545422_fre.pdf). 309 pages

Prince, M-J. (2007). *La participation électoral des personnes ayant des besoins spéciaux*. Centre de renseignements Elections Canada.

Protocole de la charte africaine des droits de l’homme et des peuples de relative aux droits des personnes handicapées en Afrique (2018).

Rappaport, J. (1987). Terns of empowerment/ Exemplars of prevention: Toward o Theory of Community Psychology. *American Journal of Community Psycology*. 15, (2), pp.121-145.

Saul, D. Alinsky (1946). Reveils for radicals, Vintage Books Edition. *Service social*, 44(1), 69–93. <https://doi.org/10.7202/706681ar>

Sightsavers, 2022 « *La participation des hommes et femmes en situation de handicap à la vie politique au Cameroun* ».

Sobourin, P. (2009). L’analyse de contenu. Dans Gauthier B, (dirs), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 415-444) Presses universitaires du Québec ; 5ème éd.

Tchibozo, G (2019). *Introduction aux méthodes quantitatives en sciences de l’éducation et de la formation*. Altramenta Tempere

Tsafack, G. (2004). *Méthode générale de la recherche en éducation*. CUSEAC

Vallerie, B. (2010). La nouvelle revue de l’adaptation et de la scolarisation. Aider au développement du pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap, (N°51, 3ème trimestre).



**ANNEXES**

## A- QUESTIONNAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

C.R.F.D en S.H.S.E  
B.P 7011 Yaoundé (Cameroun)



### ENQUETE SUR L'ENGAGEMENT ELECTORAL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

#### Préambule

*Madame, Monsieur,*

*Dans le cadre d'une étude menée pour la rédaction d'un travail scientifique en intervention et action communautaire, nous vous prions de nous accorder quelques minutes de votre temps afin de répondre à ce questionnaire. Le présent questionnaire est anonyme et sert strictement à des fins de recherche. D'autre part, il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses, seul votre avis nous intéresse. Par ailleurs, nous vous assurons de la confidentialité totale de vos réponses conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°2020/10 du 20 Juillet 2020 sur les enquêtes statistiques et les recensements au Cameroun.*

*Par avance, nous vous remercions de votre participation.*

#### A. IDENTIFICATION DU REpondant

Cochez la réponse qui correspond à votre situation

Votre Genre	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin		
Obédience politique	<input type="checkbox"/> Partis au pouvoir	<input type="checkbox"/> Partis d'opposition	<input type="checkbox"/> Sans parti	
Tranche d'âge	<input type="checkbox"/> [20 – 35 ans]	<input type="checkbox"/> [36 – 51 ans]	<input type="checkbox"/> Plus de 51 ans	
Dernier diplôme	<input type="checkbox"/> Sans diplôme	<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Secondaire	<input type="checkbox"/> Supérieur
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi	<input type="checkbox"/> Auto-emploi	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Chômeur

## A- QUESTIONNAIRE

**QUESTIONNAIRE :**

**Consigne générale** : à chaque affirmation, vous donnerez votre degré d'approbation

**C. Perception des stratégies d'autonomisation des personnes à mobilité réduite (PMR) pour l'engagement électoral**

	Totalement en désaccord	En désaccord	Neutre	D'accord	Totalement d'accord
	①	②	③	④	⑤
Je reçois fréquemment de l'Etat des outils (béquilles, fauteuil roulant, prothèses etc.) pour faciliter mes déplacements					
L'Etat me facilite l'obtention de ma CN et de ma carte d'invalidité					
Ma carte d'invalidité me facilite mon inscription sur les listes électorales, le retrait de ma carte d'électeur et de me porter comme candidat à une élection					
Les séminaires et programmes organisés par l'Etat sur le renforcement de l'implication des PMR à vie politique sont inutiles					
Le système politique actuel favorise l'accession des PMR aux postes d'élus politiques (Sénateurs, députés, Maires, etc.)					
Les Campagnes de sensibilisation et de formation organisés par les ONG et les Association de défenses des droits des PMR sur les enjeux de simplifier dans la vie politique nous sont très utiles.					
Les locaux d'ELECAM (Postes d'inscription, Bureaux de votes, etc.) sont toujours bien adaptés pour le vote des PMR					
ELECAM met toujours à la disposition des PMR un personnel formé pour les assister lors du scrutin					
Les PMR ne constituent pas une cible prioritaire pour les Partis Politiques en compétitions					
Je suis confiant que Le Point Focal de Développement Local Inclusif installé dans la mairie de ma commune m'accompagne dans le processus de participation politique					

**C. Participation électorale des PMR**

	1	2	3	4	5
Obtenir ma carte d'électeur est une priorité pour moi					

Je m'informe constamment sur l'actualité politique et électorale du Cameroun					
Je suis certain de me déplacer par tous les moyens pour voter aux prochaines échéances politiques					
Je dispose à participer aux meetings du parti politique qui me convainc					
Je suis prêt à distribuer les tracts et autres gadgets du parti pour lequel je voterai					
Je me sens capable de me porter candidat à une élection au Cameroun					
Je suis prêt à contribuer financièrement pour la campagne du candidat qui me convainc					

## **B- GUIDE D'ENTRETIEN**

**Question 1** : Êtes-vous informé des moyens que les organisations communautaires (l'ETAT, ELECAM, la Société civile et partis politique) proposent pour faciliter la participation électorale des PMR ? Si oui énumérez-les.

**Question 2-a** : Avez-vous l'impression que l'ETAT, ELECAM et les partis politiques s'intéressent au vote des personnes à mobilité réduite ?

**Question 2-b** : Avez-vous le sentiment que la participation aux élections est inutile ?

**Question 3** : Selon vous, que faut-il concrètement faire pour amener les PMR à davantage participer aux élections ?

Notamment à propos de : 1) l'inscription sur les listes électorales ; 2) le retrait de la carte d'Electeur ; 3) le dépôt d'une candidature ; 4) les moyens de déplacement et d'accès aux salles de vote. ; 3) le dépôt d'une candidature ; 4) les moyens de déplacement et d'accès aux salles de vote.

## C- AUTORISATION DE RECHERCHE

<p>UNIVERSITE DE YAOUNDÉ I <i>The University of Yaoundé I</i> *****</p> <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION <i>Faculty of Education</i> *****</p> <p>DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE <i>Department of Specialized of Education</i></p> <p>N°...../25/UYI/FSE/EDS</p>	<p>S</p>  <p>F E</p>	<p>RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Republic of Cameroon</i> *****</p> <p>Paix - Travail - Patrie <i>Peace - Work - Fatherland</i> *****</p>
--	---	---

Yaoundé, le 7 4 JAN 2025

### AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Professeur Cyrille Bienvenu BELA**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation (FSE), autorise l'étudiant **ONGUENE Jean Guy** Matricule **22W3426**, inscrit en Master II dans le Département de Éducation spécialisée, option **INTERVENTION ET ACTION COMMUNAUTAIRE**, avec pour encadrant, le Pr **NOUBISSIE Claude Désiré**, à réaliser ses travaux de recherche sur le sujet intitulé : « **ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET PARTICIPATION ÉLECTORALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : CAS DE LA CIRCONSCRIPTION DE MFOUNDI** ».

En foi de quoi, la présente autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /-

Pour le Doyen et par ordre



**Sandelin Mgbwa**  
Professeur



## TABLE DE MATIERE

SOMMAIRE .....	i
DÉDICACE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	iv
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES FIGURES .....	vii
RESUME .....	viii
ABSTRACT .....	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL SUR L'AUTONOMISATION DU COMPORTEMENT ELECTORAL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE .....	5
Chapitre 1 : Problématique sur les stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite .....	6
1.1. Contexte de l'étude sur de l'engagement électoral des PMR .....	6
1.1.3. États des lieux de la participation électoral PMR dans le monde .....	9
1.1.4. États des lieux de la participation électoral PMR au Cameroun .....	14
1.2. Formulation et position du problème .....	16
1.3. Question de recherche .....	18
Notre question principale de recherche est formulée de manière suivante :.....	18
1.4. Objectif général sur la perception des stratégies d'autonomisation des PMR pour l'engagement électoral.....	18
1.4.1. Objectif spécifiques .....	19
1.5. Les hypothèses de notre étude .....	19
1.7. L'intérêt de l'étude .....	20

1.7.1. L'intérêt scientifique .....	21
1.7.2. L'intérêt social .....	21
1.7.3. L'intérêt politique.....	21
1.8. Délimitation de l'étude .....	21
1.8.1. Délimitation thématique .....	21
1.8.2. Délimitation géographique .....	22
Chapitre 2 : Revue de la littérature sur les stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite .....	24
2.1. Approche définitionnelle des concepts l'étude.....	24
2.1.1. Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire .....	25
2.1.1.1. Stratégies d'intervention.....	25
2.1.1.2. La notion de perception des stratégies .....	25
2.1.1.3. Organisation communautaire .....	26
2.1.2. Engagement électoral des personnes à mobilité réduite.....	29
2.1.2.1. Engagement électoral .....	30
2.1.4. Concept de personne en situation de handicap et de personne à mobilité réduite (PMR) .....	32
2.2. États des lieux de l'inclusion politique des PMR au Cameroun .....	37
2.2.1. La loi N°83-13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées .....	38
2.2.2. La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées .....	38
2.3. Stratégies d'autonomisation menées par les parties prenantes.....	41
2.3.1. Stratégies d'autonomisation menées par l'État.....	41
2.3.2. Stratégies d'autonomisation menées par les ONG et les Mairies de Yaoundé .....	43
2.3.3. Stratégies d'accessibilité menées par ELECAM .....	45
2.3.2. Stratégies d'autonomisation menées par la société civile (OSC, OPH).....	47

Chapitre 3 : Théories de références sur les questions d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite .....	49
3.1. La théorie de l'empowerment.....	49
3.1.1. Postulat de base de la théorie de l'empowerment .....	49
3.1.2. Les fondements historiques l'empowerment .....	50
3.1.4. Les composantes de la théorie de l'empowerment .....	51
3.1.5. Les types d'empowerment.....	52
3.1.6. Pertinence de la théorie de l'empowerment pour l'autonomisation du comportement électoral chez les PMR .....	55
3.2. La théorie de l'accessibilité.....	57
DEUXIEME PARTIE : APPROCHES METHODOLOGIES ET OPERATOIRES, PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET DISCUSSION .....	60
CHAPITRE 4 : Approches méthodologiques et opératoires .....	61
4.1. Présentation et justification de la méthode de recherche retenue .....	61
4.2. Rappel de l'objet d'étude, du problème, de la question de recherche et des objectifs de recherche .....	63
4.2.1. Object de l'étude .....	63
4.2.2. Problème de l'étude.....	63
4.2.3. Question de recherche de l'étude.....	64
4.2.4. Objectifs général de l'étude.....	64
4.3.1. Variables et hypothèse.....	64
4.3.2. Tableau synoptique des variables, des indicateurs et des indices de la (VI) et la (VD) .....	65
4.4. Présentation des types des instruments de mesure retenus .....	66
4.4.1. Questionnaire .....	66
4.4.2. Guide d'entretien.....	67
4.5. Pré-enquête.....	68
4.6. L'enquête finale .....	69

4.7. Présentation du site de recherche.....	69
4.8. Population, Échantillonnage et échantillon.....	70
4.8.1. Population.....	70
4.8.2 Échantillonnage.....	71
4.8.3. Échantillon.....	72
4.9. Difficultés.....	72
4.10. Techniques d'analyses de données.....	73
Chapitre 5 : Présentation et analyse des résultats.....	76
5.1. Analyses quantitatives.....	77
5.1.1. Analyse quantitatives des facteurs secondaires (caractéristiques sociodémographiques) et engagement électoral des PMR.....	77
5.1.2. Analyse quantitative de la perception des stratégies d'intervention et l'engagement électoral des personnes à mobilité réduite.....	77
5.1.3. Association entre les variables.....	83
5.2. Analyse de contenu.....	87
5.2.1. Description de la connaissance par les PMR des stratégies d'autonomisation initiées par les parties prenantes pour leur engagement électoral.....	87
5.3.2. Utilité perçue de l'engagement électoral des PMR en tant que électeur et comme candidat.....	90
5.3.3. Description des suggestions de stratégies d'autonomisation pour l'engagement électoral des PMR.....	93
Chapitre 6 : Analyse, interprétation et discussion générale des résultats et suggestions.....	96
6.1. Discussion des résultats de l'analyse des facteurs secondaires de la perception des stratégies d'autonomisation du comportement électoral des personnes à mobilité réduite..	96
6.1.1. Perception des stratégies selon l'appartenance politique, l'âge et le sexe des PMR.....	97
6.1.2. Perception des stratégies selon le niveau d'étude et la situation professionnelle..	98
6.1.3. Discussion des résultats de l'analyse des facteurs secondaires de la perception de l'engagement électoral par les PMR.....	98

6.2. Engagement électoral selon le sexe .....	98
6.2.1. Engagement électoral selon l'âge .....	98
6.2.2. Engagement électoral selon l'appartenance politique .....	98
6.2.3. Engagement électoral selon le niveau d'étude.....	99
6.2.4. Engagement électoral selon le niveau d'étude.....	99
6.3. Influence de la Perception des stratégies d'intervention en organisation communautaire (VI) et Engagement électoral des (PMR).....	99
6.3.1. Discussion des résultats de l'analyse des facteurs principaux.....	101
6.3.2. Discussion sur la description des connaissances stratégies d'autonomisation initiées par les parties prenantes pour l'engagement électoral des PMR.....	101
6.3.3. Discussion sur l'Utilité perçue de l'engagement électoral des PMR en tant que électeur et comme candidat .....	105
6.4. Suggestions aux parties prenantes impliquées dans l'autonomisation du comportement électoral des PMR (État, ELECAM, les Mairies, les OSC, les partis politiques) .....	107
CONCLUSION GENERALE.....	112
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	114
ANNEXES .....	120